

## ORDRE DU JOUR

### ➤ Désignation du secrétaire de séance

<b>M. le Maire</b>	00	Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du CM	<b>Page 1</b>
<b>M. MULLER</b>	01	Avenant n°1 à la convention OPAH-RU multisite 2021-2026 sur le pôle urbain de la CCRG	<b>Page 2</b>
<b>M. MULLER</b>	02	Concession CITIVIA - Approbation du CRAC 2021	<b>Page 10</b>
<b>M. BRAUN</b>	03	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57	<b>Page 32</b>
<b>M. BRAUN</b>	04	Taux impôts locaux 2022	<b>Page 34</b>
<b>M. BRAUN</b>	05	Droits et tarifs 2023	<b>Page 35</b>
<b>M. BRAUN</b>	06	AP/CP - Modifications	<b>Page 56</b>
<b>M. BRAUN</b>	07	Budget primitif - Budget principal	<b>Page 63</b>
<b>M. BRAUN</b>	08	Budget primitif - Budget annexe de la gendarmerie	<b>Page 130</b>
<b>M. BRAUN</b>	09	Budget annexe - Réhabilitation des friches	<b>Page 169</b>
<b>Mme SCHROEDER</b>	10	Forêt Communale - État d'Assiette pour l'année 2024	<b>Page 213</b>
<b>Mme SCHROEDER</b>	11	Forêt Communale - État prévisionnel des coupes et programme de travaux pour l'année 2023	<b>Page 216</b>
<b>M. MULLER</b>	12	Requalification de la Place de la Liberté - Avenants aux Marchés de travaux	<b>Page 234</b>
<b>M. MULLER</b>	13	Convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange	<b>Page 236</b>
<b>M. MULLER</b>	14	Ravalement de façades - Attribution de subventions	<b>Page 244</b>
<b>Mme SCHROEDER</b>	15	Convention financière « Fleurir le Florival »	<b>Page 246</b>
<b>Mme GRAWAY</b>	16	Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Friture	<b>Page 249</b>
<b>Mme DEHESTRU</b>	17	Dispositif « Colos apprenantes »	<b>Page 250</b>
<b>M. KELLER</b>	18	Attribution de subventions aux associations	<b>Page 252</b>
<b>M. BRAUN</b>	19	Personnel Communal - Création d'un poste permanent	<b>Page 254</b>
<b>M. BRAUN</b>	20	Personnel Communal - Convention de participation aux frais de prévoyance	<b>Page 256</b>
<b>M. BRAUN</b>	21	Personnel Communal - Protection Sociale Complémentaire	<b>Page 258</b>
<b>M. BRAUN</b>	22	Recensement de la population : indemnisation complémentaire des agents recenseurs	<b>Page 259</b>
	23	Divers	

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction Générale des Services  
Service du secrétariat des Assemblées

**ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DÉLÉGATION AU MAIRE  
COMPTE-RENDU**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 04 juillet 2020, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2022.

**1. Dons archives**

Don d'une copie numérique d'enregistrement des concerts données par la Musique municipale de Guebwiller, de 1973 à 1980, de M. François SCHAAF, propriétaire des documents, est accepté.

Ce don n'est grevé d'aucune condition ni charge.

**2. Droits et tarifs 2022**

- Il est décidé de facturer un montant de 120 €, à toute personne à l'origine de la perte ou de la non-restitution d'une clé dédiée à l'ouverture d'un bâtiment communal.

**Il est proposé au conseil municipal :**

-  **de prendre acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction Développement du Territoire

**N° 01 - 12/2022**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPAH-RU MULTISITE 2021-2026  
SUR LE PÔLE URBAIN DE LA CCRG**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme et au commerce.

Dossier présenté le 30 novembre 2022 à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerces.

Dans le cadre du Plan Alsacien de Rebond Solidaire et Durable, la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé son Fonds « Alsace Rénov' » avec une enveloppe de 10M€ pour la période 2022 et 2023.

Ce fonds orienté vers la transition énergétique du parc de logements énergivores, vise à mieux accompagner les opérations de rénovation énergétique du parc privé par le biais d'aides financières de la CeA aux propriétaires occupants et bailleurs pour des projets de travaux.

Ces aides interviennent en complément des aides de l'ANAH et des collectivités partenaires et viennent se substituer au PIG (Programme d'intérêt Général) Habiter Mieux et au dispositif d'aide volontariste adoptés par le Conseil départemental du Haut-Rhin le 08 décembre 2017.

Afin d'intégrer les nouvelles modalités d'intervention de la CeA pour la réhabilitation du parc privé, il convient de contractualiser un avenant à la convention OPAH-RU.

Ce dernier vise à modifier l'article 5.5 « Financements de la Collectivité européenne d'Alsace » de ladite convention.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en date du 25 novembre 2022 a émis un favorable.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

-  **de valider l'avenant n°1 à la Convention OPAH-RU multisite intégrant les nouvelles modalités d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace ;**
-  **d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.**



**AVENANT n° 1 A LA CONVENTION D'OPÉRATION D'AMÉLIORATION PROGRAMMÉE  
DE L'HABITAT – RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU) MULTISITE 2021-2026  
068 PRO 030**

**ENTRE**

**La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller**, maître d'ouvrage de l'opération d'amélioration programmée de l'habitat – renouvellement urbain multisites 2021-2026, représenté par Monsieur Marcello ROTOLO, agissant en qualité de Président, dénommée ci-après « CCRG »,

**La ville de Guebwiller**, représentée par Monsieur Francis KLEITZ, agissant en qualité de Maire,

**La ville d'Issenheim**, représentée par Monsieur Marc JUNG, agissant en qualité de Maire,

**La ville de Soultz**, représentée par Madame Sylviane ROTOLO, agissant en qualité d'Adjointe au Maire,

**La ville de Buhl**, représentée par Monsieur Yves COQUELLE, agissant en qualité de Maire,

**La Région Grand Est**, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, agissant en qualité de Président,

**D'une part,**

**ET**

**La Collectivité européenne d'Alsace**, La Collectivité Européenne d'Alsace, représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, agissant en qualité de Président,

**D'autre part.**

## **ET EN PARTENARIAT AVEC :**

**PROCIVIS Alsace**, représenté par Monsieur Christophe GLOCK, agissant en qualité de Directeur Général,

**La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin**, représentée par Monsieur Nicolas BEUQUE, agissant en qualité de Directeur par intérim et dénommée ci-après « CAF68 »

**Le groupe Action Logement Services**, représenté par Madame Caroline MACÉ, agissant en qualité de Directrice Régionale Grand Est et dénommé ci-après « Action Logement »

**L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin**, représentée par Monsieur Pierre BIHL, agissant en qualité de Président et dénommée ci-après « ADIL 68 »

**La Banque des Territoires du groupe Caisse des Dépôts et Consignations**, représentée par Monsieur Patrick FRANCOIS, agissant en qualité de Directeur ci-après « CDC »

**L'Agence Nationale de l'habitat**, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par Louis LAUGIER, délégué local de l'ANAH dans le Haut-Rhin, agissant dans le cadre des articles R.321-1 et suivants du Code de la Construction de l'Habitation et désignée ci-après « ANAH ».

Vu la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multisite conclue entre l'Etat, la Région Grand Est, la communauté de communes de la région de Guebwiller, la Collectivité européenne d'Alsace, les communes de Guebwiller, Issenheim, Soultz, Buhl et l'ensemble des partenaires institutionnels.

Vu la délibération n° CD-2021-4-8-4 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 26 mars 2021 ayant approuvé les principes généraux du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable.

Vu la délibération n° CD-2021-8-4-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 06 décembre 2021 ayant adopté le fonds Alsace Rénov

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, en date 8 décembre 2022, ayant approuvé le présent avenant

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Guebwiller, en date du XXX 2022 ayant approuvé le présent avenant,

Vu la délibération Conseil municipal de la ville d'Issenheim, en date du XXX 2022 ayant approuvé le présent avenant,

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Soultz, en date XXX 2022 ayant approuvé le présent avenant,

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Buhl, en date du XXX 2022 ayant approuvé le présent avenant,

Vu l'avis du Préfet de Région du XXX 2022, validant le projet d'avenant à la convention d'opération d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH RU) multisite 2021-2026,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du 25 novembre 2022 en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° XXXX de la Région Grand Est en date du jj mm aaaa 2022 ayant approuvé le présent avenant,

Vu la délibération n° XXXX du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en date du jj mm aaaa 2022 ayant approuvé le présent avenant

Vu la mise à disposition du public du projet d'avenant de l'OPAH du xxx au xxx 2022 en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation,

## **Il est préalablement exposé :**

Le Département du Haut-Rhin, substitué au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace, a mis en place un programme d'intérêt général dénommé PIG Habiter Mieux pour encourager la réhabilitation énergétique des logements dans le parc privé.

Il a par ailleurs mis en place un dispositif d'aide volontariste pour lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et accompagner les projets des propriétaires privés avec une aide forfaitaire de 1 000 € à 1 500 €.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et dans le cadre du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable (Délibération n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021), la Collectivité européenne d'Alsace propose un nouveau dispositif d'aide volontariste, le « **Fonds Alsace Rénov'** », adopté le 06 décembre 2021 pour amplifier la rénovation énergétique des logements et s'applique pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et fait l'objet du présent avenant destiné à intégrer ces nouvelles modalités d'intervention (délibération n°CD-2021-8-4-2). Le « fond Alsace Rénov' » de la Collectivité européenne d'Alsace vient se substituer au PIG Habiter Mieux et au dispositif d'aide volontariste adoptés par le Conseil départemental du Haut-Rhin le 08 décembre 2017 (délibération n° CD-2017-6-10-2 du 08/12/2017).

## **Article 1 : Objet de l'avenant n°1**

Le présent avenant est conclu en application de l'article 10 « Révision et/ou résiliation de la convention », de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et a pour objet de modifier les modalités d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace pour la Réhabilitation du parc privé. Il est ainsi destiné à intégrer à la convention susvisée le nouveau dispositif d'aides volontaristes « fonds Alsace Rénov' », proposé par la Collectivité européenne d'Alsace en vertu de la délibération du 6/12/2021 CD-2021-8-4-2, aux pôles urbains de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller visées par l'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain sur les centres des communes de Guebwiller, Issenheim, Soultz et Buhl, permettant ainsi de renforcer les actions de rénovation énergétique en faveur des propriétaires (occupants et bailleurs) du parc privé.

## Article 2 – Nouvelles modalités d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace pour la réhabilitation du parc privé

L'article 5.5. de la convention D'opération d'amélioration programmée de l'habitat – renouvellement urbain multisites 2021-2026 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

«

### 5.5 Financements de la Collectivité Européenne d'Alsace

#### 5.5.1 Règles d'application

La Collectivité européenne d'Alsace mobilise le dispositif volontariste « Fonds Alsace Rénov' » en lieu et en place de l'ancien dispositif du Département du Haut-Rhin « Habiter mieux ». L'aide volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace est attribuée par logement et calculée sur la base du plafond de travaux subventionnables par l'Anah, pour les travaux de rénovation énergétique des logements. Elle vient en complément des aides de l'Anah et des collectivités locales inscrites dans le cadre de l'OPAH RU.

#### 5.5.2 Montants prévisionnels de la Collectivité

Le plafond des aides de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'opération sur la période 2022-2023 est défini selon l'échéancier suivant :

	2022	2023	Total
Montant (plafond aides aux travaux)	168 500 €	225 500€	<b>394 000€</b>

La Collectivité européenne d'Alsace mobilisera le dispositif volontariste « Fonds Alsace Rénov' » selon les modalités et les conditions définies la maquette financière jointe en annexe 2 au présent avenant.

Si des copropriétés en difficultés devaient être identifiées sur la période, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera les aides spécifiques dédiées.

#### 5.5.3 Evolution du dispositif

Le dispositif d'aide volontariste au titre du plan de rebond s'arrêtera au 31/12/2023. Des nouvelles modalités d'intervention pourront être définies par la CeA et pourront prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2026. Ces éventuelles nouvelles modalités d'interventions se substitueront aux modalités financières décrites au présent article 5.5. Ces nouvelles modalités financières, ne feront pas l'objet d'un avenant et seront détaillées, le moment venu, dans une annexe qui fera partie intégrante de la convention D'opération d'amélioration programmée de l'habitat – renouvellement urbain multisites 2021-2026 susvisée. Cette annexe sera communiquée le moment venu à l'ensemble des partis signataires »

## Article 3 – Avenants

Le présent avenant ainsi que ses annexes font partie intégrante de la convention de partenariat susvisée et est soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## Article 4 – Dispositions inchangées

Les autres dispositions définies dans la convention de partenariat susvisée demeurent inchangées.

Fait en xxx exemplaires originaux

Le \_\_\_\_\_,

Pour le maître d'ouvrage La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller  Le Président Marcello ROTOLO	Pour l'ANAH  Le Préfet, délégué départemental de l'ANAH Louis LAUGIER	
<b>POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>		
Pour la ville de Guebwiller,  Le Maire Francis KLEITZ	Pour la ville d'Issenheim  Le Maire Marc JUNG	Pour la Collectivité Européenne d'Alsace,  Le Président Frédéric BIERRY
Pour la ville de Buhl  Le Maire Yves COQUELLE	Pour la ville de Soultz  L'Adjointe au Maire Sylviane ROTOLO	Pour La Région Grand-Est,  Le Président
<b>POUR LES AUTRES PARTENAIRE</b>		
Pour la CAF du Haut-Rhin,  <b>Le Directeur par intérim Nicolas BEUQUE</b>	Pour PROCIVIS Alsace,  Le Directeur Général, Christophe GLOCK	Pour Action Logement,  La Directrice Générale GRAND-EST Caroline MACE

Pour l'ADIL du Haut-Rhin,  Le Président, Pierre BIHL	Pour la Banque des Territoires  Le Directeur Général Grand Est Patrick FRANCOIS	
---	--	--

**AVENANT n° 1 A LA CONVENTION OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE  
L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN MULTISITE N° 068 PRO 030**

**Annexe 1**

**Objectifs de réalisation de la convention et Montants prévisionnels de la Collectivité européenne d'Alsace**

Type de projet	Plafond des aides par logements	2022		2023	
		nb/logements	Enveloppe	nb/logements	Enveloppe
PO/POTM très dégradés	7%	3	10 500,00 €	5	17 500,00 €
Précarité énergétique PO/POTM	7%	7	14 000,00 €	7	14 000,00 €
PB Travaux lourds / LHI	10%	6	48 000,00 €	10	80 000,00 €
PB autres projets (dégradation moyenne, décence et précarité énergétique)	5%	16	96 000,00 €	19	114 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>168 500,00 €</b>	<b>41</b>	<b>225 500,00 €</b>

Mode de calcul de l'aide attribuée par logement : pourcentage selon le montant plafond de travaux subventionnable par l'Anah

Conditions d'éligibilité PO : Cofinancement

Conditions d'éligibilité PB : Cofinancement; logements classés E/F/G faisant l'objet de travaux permettant l'atteinte d'un niveau de consommation de 104 kWhEP/m<sup>2</sup> (équivalent BBC)

Si des copropriétés en difficultés devaient être identifiées sur la période, la Collectivité européenne d'Alsace pourrait participer à hauteur de 3 000 € par logement, plafonné à 70 000 €, en secteur Quartier Prioritaire de la Ville et plafonné à 50 000 € par copropriété, dans la limite de 10% du montant HT des travaux retenus par l'Anah hors Quartier Prioritaire de la Ville. Sous réserve de l'enveloppe disponible au titre du fonds Alsace Rénov'.

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction Développement du Territoire

N° 02 - 12/2022

**CONCESSION CITIVIA  
APPROBATION DU CRAC 2021**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme et au commerce.

Le sujet a été présenté à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerces, le 30 novembre 2022.

Conformément aux articles L.1523-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 300-5 et suivants du Code de l'Urbanisme, CITIVIA soumet à l'approbation du Conseil municipal le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'opération. Par délibérations du 20 juin 2019, du 28 septembre 2020 et du 28 septembre 2021, la Ville de Guebwiller a approuvé respectivement les CRAC 2018, 2019 et 2020. Le présent rapport a pour objet l'approbation du CRAC 2021.

Le projet de reconversion du site Carto-Rhin en centre ville a pour objet de transformer une friche industrielle et des bâtiments vétustes. Le nouvel aménagement permettra de proposer des espaces publics qualitatifs en donnant plus de place aux piétons et dégager du foncier pour du logement et des activités. Dans ce cadre, la Ville de Guebwiller, par délibération du 5 avril 2017, a confié une concession d'aménagement à la SPL CITIVIA.

En 2021, l'intégration du 11 rue Jules Grosjean dans la concession d'aménagement a permis d'améliorer le projet : concernant la traversée piétonne entre la rue Jules Grosjean et la rue de la République et l'ajout de stationnement souterrain pour les futurs programmes immobiliers. Les espaces publics ont été également réétudiés afin de traiter la qualité environnementale du projet (infiltration des eaux pluviales, traitement des îlots de chaleur par végétalisation). Citivia SPL a également procédé à un Appel à projet auprès de promoteurs. Cette consultation a désigné Pierres et Territoires (Architecte Oslo) lauréat.

Le CRAC 2021, prends ainsi en compte les évolution suivantes :

( en k€ HT )	CRAC Bilan 31.12.2020	Variations	CRAC Bilan 31.12. 2021
<b>PRODUITS</b>	<b>4416</b>		<b>4418</b>
Cessions	683	inchangé	683
Subventions Région à CITIVIA	375	inchangé	375
Subvention État à Ville de Guebwiller à reverser à CITIVIA	719	Moins 321 K€ *: Subvention DSIL ACV 450 ( 2*225 K€ ) annulée car remplacée par la DSIL par tranche de travaux : Subvention DSIL 2022 : 129 K€ (tranche : rue de la République-rue Jules Grosjean )	400

		FSIL 2016 : 107 K€ ( démolition ancien cinéma ) DSIL 2019 : 164 K€ ( démolition 6 bâtiments )	
Participation Ville	2639	Plus 321 K€ * Diminution en fonction de la DSIL	2960
<b>CHARGES</b>	<b>4416</b>		<b>4418</b>
Études et Honoraires	390	Plus 2 K€HT : Ajustement contrat Egis	392
Maîtrise des sols	313	Inchangé	313
Travaux	3259	Inchangé	3259
Rémunération et frais divers	454	Inchangé	454

Pour le CRAC 2021, la participation de la Ville de Guebwiller comprendra à terme les subventions de l'État à reverser à la SPL CITIVIA, soit 2960 K€ de participation Ville auquel s'ajoute 400 K€ de subvention État versée à la Ville de Guebwiller.

Ce qui se traduit annuellement par les montants cumulés de participation suivants: 400 K€ en 2022, 400 K€ en 2023, 398 K€ en 2024, 350 K€ en 2025, 370 K€ en 2026, 341 K€ en 2027.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- ☛ d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivités (CRAC) 2021 de l'opération d'aménagement Carto-Rhin présenté par la SPL CITIVIA ;
- ☛ d'approuver la participation d'équilibre complémentaire de 2960 K€, portant le total de la participation compris subventions de l'État à 3 360 K€ ;
- ☛ d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

# RECONVERSION DU SITE CARTORHIN A GUEBWILLER

COMPTE - RENDU A LA COLLECTIVITE  
VILLE DE GUEBWILLER

2021

# SOMMAIRE

1. CONTEXTE .....	3
A. Données synthétiques de l'OPERATION .....	3
B. Historique - Phases clefs .....	4
C. Situation administrative.....	4
1. Permis de démolir.....	4
2. Permis d'aménager .....	4
II. AVANCEMENT & PROGRAMMATION .....	5
A. Cessions.....	5
1. Prix de cession & surfaces à commercialiser .....	5
2. Cession réalisée en 2019 .....	5
3. Cessions prévues en 2020 .....	5
4. Moyens de commercialisation .....	5
B. Subventions .....	5
C. Participations.....	6
1. Participations approuvées .....	6
2. Participation à approuver .....	6
D. Maitrise foncière .....	6
1. Terrains privés.....	6
2. Terrains collectivité .....	6
E. Etudes.....	6
1. Etudes réalisées en 2019 .....	6
2. Etudes à réaliser en 2020 .....	6
F. Travaux .....	7
1. Travaux réalisés en 2019.....	7
2. Travaux à réaliser en 2020.....	7
3. Remise d'ouvrage .....	7
G. Financement .....	7
1. Emprunts en cours .....	7
2. Emprunts à souscrire.....	7
III. ANALYSE ET PERSPECTIVES .....	8
A. Analyse .....	8
B. Perspectives .....	8
ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES .....	9
IV. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION.....	20

# 1. CONTEXTE

## A. Données synthétiques de l'OPERATION

### 1. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION

#### DONNEES CONTRACTUELLES

Nom d'opération	CartoRhin	050
Collectivité	Ville de Guebwiller	
Signature de la concession /convention		12 mai 2017
Echéance		31 décembre 2027
Avenant n° 1		8 septembre 2021

#### PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FONCIERES

Création de la ZAC	so	
Arrêté de DUP	so	
Dossier de réalisation	so	
Echeance DUP	so	
Permis d'aménager		17 avril 2019

#### PRESTATAIRES PRINCIPAUX

Urbaniste/Architecte conseil	SORTONS DU BOIS
Maître d'œuvre technique	JDDBE (Parking P1) - EGIS/Acte 2 Paysage (en cours) - Structure Concept (désamiantage-démolition)
Notaire	M° WALTMANN
Coordinateur SPS	REAL BATI
Géomètre	Jung
Autres : .....	

#### PROGRAMME

	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)
Surfaces totales à aménager	12 300 m <sup>2</sup>	12 300 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	12 300m <sup>2</sup>
Surfaces totales cessibles				
Surface de plancher logements neufs/rénovés	5 020 m <sup>2</sup>	2 990 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	2 990 m <sup>2</sup>
Surface de plancher bureaux	m <sup>2</sup>			
Surface de plancher artisanales et industrielles				
Surface de plancher commerce, hôtellerie	m <sup>2</sup>	553 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	553 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale		3 543 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	3 543 m <sup>2</sup>
Equipements voirie, espaces verts				
Equipement superstructure		Sans Objet		

#### DONNEES FINANCIERES GLOBALES EN K€

	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	avancement
<b>Cessions/Locations</b>	<b>904</b>	<b>683</b>	<b>0</b>	<b>683</b>	<b>0%</b>
- logements					
- bureaux					
- artisanat et industrie					
- commerce et hotellerie					
<b>Investissements</b>	<b>1 953</b>	<b>3 964</b>	<b>1 800</b>	<b>2 164</b>	<b>45%</b>
- études	163	392	247	145	63%
- acquisitions	275	313	304	9	97%
- travaux	1 515	3 259	1 249	2 010	38%
<b>Bilan collectivité</b>					
Participation de la Collectivité	1 250	3 358	1 099	2 259	33%
Valeur des équipements publics	1 158	3 563	1 240	2 323	35%

### 2. CHIFFRES CLES

#### EFFETS LEVIER

	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)
Nombre de logements générés (ventes)	-	40
Dont logements sociaux	-	
Nombre d'emplois générés	0	10
Investissements générés en €	0	5 668 800
Principales implantations ou investissements		

## B. Historique - Phases clefs

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 05 avril 2017, la Ville de Guebwiller a confié à CITIVIA une concession pour reconversion du site Cartorhin à Guebwiller. La convention correspondante a été signée en date du 12 mai 2017.

Rappel des objectifs :

- transformer un ensemble constitué d'une friche industrielle et de bâtiments vétustes ;
- réorganiser les voiries et les stationnements pour proposer un espace public qualitatif en donnant une place au piéton ;
- dégager du foncier pour du logement et de l'activité, type restauration en particulier.

A la demande de la ville de Guebwiller, le plan d'aménagement a été retravaillé en 2020, conduisant à la production d'un nouveau plan guide en décembre 2020.

## C. Situation administrative

### Dossier d'autorisation

Cette opération fait l'objet de permis de démolir et de deux Permis d'Aménager ; des demandes de Permis de Construire seront réalisées par les opérateurs qui se porteront acquéreurs des droits à construire des différents bâtiments prévus sur le plan guide.

#### 1. Permis de démolir

- 14 rue des Remparts - Habitation ville - arrêté du 16/03/2018
- 9 rue de l'hôpital - ancien cinéma - arrêté du 17/05/2018
- 19 rue Grosjean - Bruzzese - arrêté du 17/05/2018
- Rue Jules Grosjean - Hangar ville - arrêté du 12/06/2018
- 1 rue Jules Grosjean - IEAC - arrêté du 12/06/2018

#### 2. Permis d'aménager

Le premier permis d'aménager a été obtenu le 17 avril 2019.

Un riverain du projet a déposé un recours contre ce permis auprès du tribunal administratif de Strasbourg le 13 décembre 2019.

Citivia et la commune de Guebwiller ont déposé leurs mémoires en défense respectivement les 6 mars et 16 mars 2020.

Le recours a été rejeté par le tribunal (ordonnance en date du 7 avril 2020) aux motifs que le requérant n'a pas produit son titre de propriété et qu'il n'a pas notifié son recours à la commune de Guebwiller et à CITIVIA dans le délai imparti.

A ce jour le requérant n'a pas interjeté appel de cette ordonnance devant la cour administrative d'appel de Nancy.

Le projet ayant évolué en 2020, une nouvelle demande de permis d'aménager a été déposée en mairie de Guebwiller fin décembre 2021. Ce permis d'aménager vaudra également permis de démolir pour la maison située 18 rue Grosjean.

## II. AVANCEMENT & PROGRAMMATION

### A. Cessions

#### 1. Prix de cession & surfaces à commercialiser

Suite à la modification du plan guide intervenue en 2020, l'objectif est de générer 3 programmes distincts totalisant 40 logements environ, des activités commerciales et des services.

A la demande de la ville de Guebwiller, le prix moyen de cession est réévalué à 190 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher (contre 180 €HT/m<sup>2</sup>SDP antérieurement).

#### 2. Cession réalisée en 2021

Il n'y a pas eu de cession au cours de l'année 2021.

#### 3. Cession prévue en 2022

Il n'est pas prévu de cession en 2022, mais la signature d'un compromis de vente avec Pierres et Territoires sur les trois lots cessibles.

#### 4. Moyens de commercialisation

CITIVIA assure avec son équipe commerciale interne des contacts directs avec des promoteurs locaux présents sur le marché guebwillerois ainsi qu'avec d'autres opérateurs présents sur le secteur de la communauté de commune et au-delà.

Le site Internet de CITIVIA est alimenté avec les différents terrains disponibles.

En outre, différents moyens pourront être mis en œuvre :

- Diffusion d'annonces ;
- Participation au salon de l'immobilier de Mulhouse.

Enfin, une consultation promoteurs a permis de désigner Pierres et Territoires comme opérateur de la réalisation des trois lots constructibles.

### B. Subventions

#### 1. Subventions obtenues au 31/12/2021

La ville a obtenu deux subventions auprès de l'Etat (Fonds de soutien à l'investissement public local), le 7 septembre 2016, le 17 juin 2019 pour une somme globale de 269 864 euros. Ces subventions sont perçues directement par la ville de Guebwiller, c'est pourquoi leurs montants ne sont pas inclus dans les données financières du présent CRAC.

CITIVIA a par ailleurs obtenu une subvention auprès de la Région Grand Est le 05/11/2018 au titre du traitement et de la requalification des friches pour une somme de 374 954 €.

#### 2. Subventions projetées au 31/12/2021

CITIVIA déposera en 2022 une demande de subvention auprès de la l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (infiltration des eaux pluviales du projet).

## C. Participations

### 1. Participation approuvée

Une participation de la Ville de Guebwiller de 3 357 927 € (TVA en sus au titre de la remise des ouvrages) est contractuellement prévue.

### 2. Participation à approuver

Sans objet.

## D. Maitrise foncière

### 1. Terrains privés acquis au 31/12/2021

CITIVIA a acquis en 2018 la propriété en indivision située au 19 rue Jules Grosjean.

### 2. Terrains privés à acquérir au 31/12/21

Il n'y a pas d'autres terrains privés à acquérir.

### 3. Terrains collectivité

Conformément au contrat de concession, CITIVIA devra acquérir auprès de la Ville de Guebwiller l'ensemble des emprises dont elle est propriétaire, nécessaires au projet. Il est actuellement prévu l'acquisition de 11 parcelles.

Certaines de ces emprises, classées en domaine public devront faire l'objet d'une procédure de déclassement.

## E. Etudes

### 1. Etudes réalisées en 2021

- Mission d'urbaniste et architecte conseil :
  - ✓ Examen, conseil sur les projets d'espaces publics
  - ✓ Examen, conseil sur les projets immobiliers
- Maîtrise d'œuvre des aménagements :
  - ✓ Etudes d'avant-projet sur la base du nouveau plan guide
  - ✓ Constitution du dossier de demande de permis d'aménager
  - ✓ Etude de projet sur une première phase de travaux (secteur Est côté synagogue).

### 2. Etudes à réaliser en 2022

- Mission d'urbaniste conseil
- Mission de maîtrise d'œuvre (Direction des contrats de travaux pour l'aménagement du secteur Est du site)
- Etudes de géomètre

## **F. Travaux**

### **1. Travaux réalisés en 2021**

Le diagnostic archéologique préventif du solde du projet a été réalisé en 2021.

### **2. Travaux à réaliser en 2022**

Les travaux d'aménagement du secteur Est (aire de jeux et liaison synagogue - avenue de la République) seront réalisés en 2022.

### **3. Remise d'ouvrage**

Les ouvrages seront remis à la collectivité et aux concessionnaires au fur et à mesure de leur réception et mise en service. La remise du parking P1 devra donc être engagée prévisionnellement en 2022.

## **G. Financement**

### **1. Emprunts en cours**

Un emprunt de 500 K€ remboursable sur 6 ans a été souscrit et débloqué en 2019 auprès de la Caisse d'Épargne. Il est garanti à hauteur de 80% par la collectivité.

Un emprunt de 1 340 K€ remboursable sur 4 ans a été souscrit en 2020 auprès de la Caisse d'Épargne. Il est garanti à hauteur de 80% par la collectivité.

### **2. Emprunts à souscrire**

En fonction de la trésorerie du projet d'autres modes de financement pourront être mis en œuvre.

### **III. ANALYSE ET PERSPECTIVES**

#### **A. Analyse**

Menée sur la base du nouveau plan guide de 2020, l'étude des espaces publics menée en 2021 a conduit à un projet de grande qualité urbaine et environnementale.

La consultation de promoteurs effectuée en 2021 a permis de confirmer l'intérêt des promoteurs pour ce secteur de Guebwiller. Cette consultation a désigné Pierres et Territoires (architecte : Oslo) comme lauréat.

#### **B. Perspectives**

La réalisation des travaux du secteur Est prévue en 2022 offrira un espace urbain de qualité à proximité des commerces, services et centre administratif de la ville de Guebwiller.

La mise au point architecturale et technique du projet de Pierre et Territoires va se poursuivre début 2022 afin d'envisager une demande de dépôt de permis de construire pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

## ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

- A.1. CESSIONS
- A.2. PLAN DES CESSIONS
  
- B SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS
  
- C.1.a ACQUISITIONS PRIVEES
- C.1.b ACQUISITIONS COLLECTIVITE
- C.2. PLAN DES ACQUISITIONS
  
- D.1. EQUIPEMENTS PUBLICS
- D.2. PLAN DES TRAVAUX
  
- E EMPRUNTS

## A.1. CESSIONS

### CESSIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle (îlot ou eddv)	Acquéreur	Nature	Date - Acte de Vente	Surface foncière	SDP	Prix K€	Commentaire
<b>Total</b>					0	0	

### CESSIONS - STOCK / RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle (îlot ou eddv)	Acquéreur	Nature	Date - Acte de Vente	Surface foncière	SDP	Prix K€	Commentaire
Lot 1	Pierres et Territoires	Logts	2026		1 460		
Lot 2	Pierres et Territoires	Logts + commerces	2024		1 325		
Lot 3	Pierres et Territoires	Logts + commerces	2023		757		
<b>Total</b>					3 543	683	
<b>TOTAL</b>					3 543	683	

# PLAN DES CESSIONS

A COMMERCIALISER  
RESERVE  
VENDU



CRAC 2021

Reconversion du site Cartorhin à Guebwiller

CITMA LV

## B. 1. PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en k€
Participation équipements publics	Ville de Guebwiller	12/05/2017 et avenant N°1 du 8/09/21	1 099
<b>Total</b>			<b>1 099</b>

### PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en k€
Participation aux équipements publics	Ville de Guebwiller	12/05/2017 et avenant N°1 du 8/09/21	2 259
<b>Total</b>			<b>2 259</b>
<b>Total GENERAL</b>			<b>3 358</b>

## B. 2. SUBVENTIONS

### SUBVENTIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en k€
Traitement et requalification des friches	Région Grand Est	05/11/2018	133
<b>Total</b>			<b>133</b>

### SUBVENTIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en k€
Traitement et requalification des friches	Région Grand Est	05/11/2018	242
<b>Total</b>			<b>242</b>

### C.1.a ACQUISITIONS PRIVEES

#### ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m <sup>2</sup>	SHON en m <sup>2</sup>	Prix en k€
section 3 n° 15	Indivision B****	Bât. Logements	19/12/2018	128		300
<b>Total</b>						<b>300</b>

#### ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m <sup>2</sup>	SHON en m <sup>2</sup>	Prix en k€
<b>Total</b>				-		-

<b>Total GENERAL</b>						<b>300</b>
----------------------	--	--	--	--	--	------------

**ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021**

Réf.	Vendeur	Nature	Date	Surface	SHON	Prix
parcelle				en m <sup>2</sup>	en m <sup>2</sup>	en k€
<b>Total</b>				0		0

**ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021**

Réf.	Vendeur	Nature	Statut	Surface	SHON	Prix
parcelle				en m <sup>2</sup>	en m <sup>2</sup>	en k€
213	Guebwiller	LOT 1		313		
214	Guebwiller	LOT 1		3		
216	Guebwiller	LOT 1		118		
217	Guebwiller	LOT 1		275		
218	Guebwiller	LOT 1		47		
18	Guebwiller	LOT 1		505		
135	Guebwiller	LOT 2&3		44		
129	Guebwiller	LOT 2&3		53		
307	Guebwiller	LOT 2&3		941		
221	Guebwiller	LOT 2&3		353		
417	Guebwiller	LOT 2&3		2832		
<b>Total</b>				5 484		0
<b>Total GENERAL</b>						0



## D.1. EQUIPEMENTS PUBLICS

### EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Réf.	Nature	Avancement	Date de remise	Valeur H.T. en k€	Valeur T.T.C. en K€
		%			
	Parkings, voiries et autres espaces publics	35%	2019 à 2024	1 240	1 488
<b>Total</b>				<b>1 240</b>	<b>1 488</b>

### EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Réf.	Nature	Solde à réaliser	Programmation (année)	Valeur H.T. en k€	Valeur T.T.C. en K€
		%			
	Parkings, voiries et autres espaces publics	65%	2022 à 2026	2 323	2 788
<b>Total</b>		<b>100%</b>		<b>2 323</b>	<b>2 788</b>

<b>Total GENERAL</b>				<b>3 563</b>	<b>4 276</b>
----------------------	--	--	--	--------------	--------------

# PLANS TRAVAUX



Réalisés  
En cours  
A réaliser



## E. EMPRUNTS

### EMPRUNTS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Ligne de trésorerie de 1 000 K€	BECEM	2020	1000	0
Emprunt 1 sur 6 ans + 500 € frais de dossier	Caisse d'épargne, emprunt 6 ans	2019	503	360
Emprunt 2 sur 4 ans + 1340 € de frais de dossier	Caisse d'épargne, emprunt 4 ans	2020	1340	1010
<b>Total</b>			<b>2 843</b>	<b>1 370</b>

### EMPRUNTS - A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Objet	Financier	Date du contrat	Montant à mobiliser en k€	Capital restant dû en k€
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 843</b>	<b>1 370</b>
--------------	--------------	--------------

## IV.COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan		Fin 2020		2021		2022		2023		Au delà	Nouveau
			Initial	CRAC 2020	Année	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul			
	Produits		2 317	4 416	733	583	1 316	460	1 776	669	2 445	1 973	4 418	
1	CESSIONS		904	683						229	229	454	683	
10	Cession collectifs	20	904	683						229	229	454	683	
11	Cession individuelles	20												
12	Cession activité	20												
13	Cession autre	20												
2	SUBVENTIONS		163	375	133	82	215	60	275	40	315	60	375	
20	Subventions		163	375	133	82	215	60	275	40	315	60	375	
3	PARTICIPATIONS		1 250	3 358	600	499	1 099	400	1 499	400	1 899	1 459	3 358	
30	Participation d'Equilibre													
31	Participations autres	20		1 914										
32	Participations Equip.publics	20	1 250	1 444	600	499	1 099	400	1 499	400	1 899	1 459	3 358	
33	Participations complément de prix	20												
4	PRODUITS DE GESTION					2	2		2		2		2	
40	Produits financiers à court terme													
41	Produits financiers autres													
42	Locations autres	20												
43	Produits autres	20				2	2		2		2		2	
5	TVA													
50	TVA sur dépenses													
	Charges		2 315	4 415	1 776	152	1 928	644	2 572	439	3 011	1 407	4 418	
1	ETUDES		170	387	162	81	244	32	276	28	303	86	389	
10	Etudes préalables	20												
11	Etudes pré-opérationnelles	20												
12	Etudes opérationnelles	20	170	387	162	79	242	32	274	28	301	86	387	
13	Etudes révisions	20				2	2		2		2		2	
2	MAITRISE DES SOLS		275	313	304		304	3	307		307	6	313	
20	Acquisition / Indemnité rémunérable	20	270	300	300		300		300		300		300	
22	Frais liés à l'acquisition	20	5	13	4		4	3	7		7	6	13	
3	TRAVAUX		1 515	3 259	1 203	46	1 249	565	1 814	371	2 185	1 075	3 259	
30	Mise en état des sols	20	357	724	606	7	613		613	110	723		723	
31	Ouvrage de viabilité	20	1 158	2 535	597	38	636	565	1 200	261	1 461	1 075	2 536	
32	Ouvrage de viabilité autres	20												
33	Ouvrage de bâtiments	20												
34	Ouvrage de bâtiments autres	20												
35	Entretien des ouvrages	20												
36	Travaux révisions	20												
39	Pénalités	20												
4	HONORAIRES AUX TIERS			3	3		3		3		3		3	
40	Honoraires sur cession	20												
41	Honoraires autres	20		3	3		3		3		3		3	
5	REMUNERATION		110	184	68	5	73	24	97	23	120	64	184	
50	Avances sur rémunération opérateur													
51	Rémunération forfaitaire													
52	Rémunération de conduite opérationnelle		83	164	68	5	73	24	97	16	113	50	164	
53	Rémunération de commercialisation		27	20						7	7	14	20	
54	Rémunération financière													
55	Rémunération de liquidation													
6	FRAIS FINANCIERS		132	140	16	17	33	12	45	12	57	82	139	
60	Frais financiers sur court terme		132	63	10	1	10	0	10	4	14	37	51	
61	Frais financiers sur emprunts	0		48	6	17	23	12	34	8	43	5	48	
62	Frais financiers divers			30								40	40	
7	FRAIS DE GESTION ET DIVERS		113	130	20	2	23	8	31	6	37	94	131	
70	Frais de gestion locative	20												
71	Frais de gestion	20		6	6	2	8		8		8		8	
72	Impôts et taxes		35	38	13	1	14	3	17	4	21	14	35	
73	Frais d'information et de communication	20	8	6	1		1	5	6	1	7	5	12	
74	TVA perdue sur prorata													
75	Frais techniques opération autres	20	71	80						1	1	76	77	
80	TVA sur recettes													
	RESULTAT D'EXPLOITATION		1	1	-1 042	431	-612	-184	-796	229	-566	566	0	
	MOBILISATIONS			2 843	2 843		2 843		2 843		2 843		2 843	
1	MOBILISATION			2 843	2 843		2 843		2 843		2 843		2 843	
10	Emprunts reçus	0		1 843	1 843		1 843		1 843		1 843		1 843	
12	Avance de trésorerie			1 000	1 000		1 000		1 000		1 000		1 000	
14	Participations à recevoir													
	AMORTISSEMENTS			2 843	1 061	412	1 473	416	1 889	421	2 310	533	2 843	
1	AMORTISSEMENTS			2 843	1 061	412	1 473	416	1 889	421	2 310	533	2 843	
10	Emprunts remboursés	0		1 843	61	412	473	416	889	421	1 310	533	1 843	
12	Avance de trésorerie			1 000	1 000		1 000		1 000		1 000		1 000	
14	Participation reçue													
	FINANCEMENT				1 782	-412	1 370	-416	954	-421	533	-533	0	
	TRESORERIE				618	169		158		-33		0	0	

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Finances

**N° 03 - 12/2022**

**ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires générales en date du 5 décembre 2022.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction du secteur public local la plus récente. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de Guebwiller son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Les collectivités qui le souhaitent peuvent anticiper ce changement en exerçant un droit d'option. Interrogé sur la mise en œuvre du droit d'option, le comptable public a émis un avis favorable le 7 juin 2022.

Il est donc demandé de bien approuver le passage de la Ville de Guebwiller à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- ☛ d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable par voie d'option des budgets de la Ville de Guebwiller à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- ☛ d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- ☛ d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Finances

**N° 04 - 12/2022**

**IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – TAUX D'IMPOSITION 2023**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 05 décembre 2022.

La loi 80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Depuis la réforme de la fiscalité directe locale, le conseil municipal ne se prononce que sur les seuls taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non-bâties.

Conformément aux orientations budgétaires présentées en conseil municipal du 21 novembre dernier, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe en 2023.

Pour mémoire, les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit des taxes foncières sont actualisées par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

 **de décider d'appliquer pour 2023, aux impôts directs locaux, les taux suivants :**

- **taux de la taxe sur le foncier bâti : 29,70 %**
- **taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %**

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Finances

N° 05 - 12/2022

**DROITS ET TARIFS 2023**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission finances et affaires générales en date du 5 décembre 2022.

A l'occasion de l'approbation du budget primitif, le conseil municipal est également appelé à décider la révision annuelle des droits et tarifs existants ainsi que l'ajout de nouveaux tarifs permanents lorsque cela s'avère nécessaire.

Certaines modifications ont déjà été prises en cours d'année et présentées en conseil municipal à l'occasion du compte-rendu des décisions prises par le Maire :

- Tarifs appliqués pour l'accès au manège (Décision n°D2022-7) ;
- Ajout de différents tarifs pour la boutique du Musée (Décision n°D2022-8 ; n°D2022-10 ; D2022-23 et D2022-28) ;
- Tarif de vente d'ouvrages à la médiathèque (Décision n°D2022-14)
- Tarif de vente du livre de la Ville « Guebwiller, une histoire » (Décision n°2022-15) ;
- Tarif de facturation lors de la perte d'une clé d'un bâtiment communal (Décision n°D2022-29).

Dans la grille des tarifs applicable en 2023, les modifications suivantes sont proposées :

- Augmentation des tarifs pour les raccordements électriques (branchement + forfait journalier) dans le cadre des occupations du domaine public (hors marché) ;
- Augmentation des tarifs appliqués dans le cas d'interventions refacturées des agents communaux ;
- Augmentation des droits de place appliqués pour les foires de Pâques et de juillet ainsi que pour les cirques (mise à jour du seuil afin de le mettre en cohérence avec les cirques susceptibles de venir sur le territoire) ;
- Augmentation des droits de place pour les ventes de marrons et de glaces ;
- Suppression des droits de places pour les cascadeurs et augmentation de ceux appliqués aux spectacles de marionnettes et autres manifestations ;
- Augmentation du tarif de stationnement et du forfait de post-stationnement ;
- Augmentation des tarifs de location des salles et des équipements sportifs communaux afin de prendre en compte l'augmentation des coûts liés aux fluides.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

- **d'accepter les droits et tarifs 2023 liés au budget principal de la Ville tels que présentés en annexe ;**
- **de décider que les droits et tarifs 2023 liés au budget principal de la Ville sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

# DROITS et TARIFS

Édition 2023



## Sommaire

BUDGET PRINCIPAL.....	5
I. CIMETIÈRE MUNICIPAL.....	5
1. CIMETIÈRE.....	5
2. COLUMBARIUM.....	5
3. TRAVAUX DE TERRASSEMENT.....	6
4. FRAIS D'INHUMATIONS.....	6
5. EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS.....	6
6. JARDIN DU SOUVENIR.....	6
II. ENGINs , MATÉRIELS DIVERS ET MAIN D'OEUVRE.....	7
III. MATÉRIEL DE DÉCORATION.....	10
IV. DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT.....	10
1. DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES.....	11
2. DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC.....	11
3. DROIT D'ENTRÉE POUR LE MANÈGE.....	12
V. CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité).....	12
VI. MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL.....	13

VII. MÉDIATHÈQUE.....	14
1. Abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de communes de Guebwiller à partir de 14 ans.....	14
2. Abonnement pour les habitants des autres communes.....	14
3. Vente d'ouvrage dans le cadre de destockage.....	15
Prix d'un ou deux ouvrages mis en destockage.....	15
VIII. ESPACE JEUNESSE.....	15
IX. LOCATION DE SALLE.....	15
1. CAVE DIMIERE.....	15
2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF.....	16
3. MAISON RITTER.....	16
4. SALLE 1860.....	16
5. THÉÂTRE.....	17
X. LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF.....	18
1. GYMNASSE R. FACCHIN, SALLE 1860.....	18
2. STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN.....	18
XI. DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC.....	19
XII. PRIX POUR MAISONS FLEURIES.....	19

XIII. DIVERS..... 20

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
	Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €
<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>		
<b>I. CIMETIÈRE MUNICIPAL</b>		
<b>1. CIMETIÈRE</b>		
<b>ENTRETIEN DES TOMBES</b>		
Nettoyage, arrosage, taille des plantes avec		
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 1 à 9 pensées ou dipladénias	<b>67,00</b>	<b>67,00</b>
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 10 à 20 pensées ou dipladénias	<b>136,00</b>	<b>136,00</b>
plantations annuelles de 1 à 9 pensées ou dipladénias	<b>42,00</b>	<b>42,00</b>
plantations annuelles de 10 à 20 pensées ou dipladénias	<b>84,00</b>	<b>84,00</b>
Nettoyage, taille des plantes sans plantation ou nettoyage et désherbage 3 fois par an (fête des mères, juillet et Toussaint)	<b>62,00</b>	<b>62,00</b>
<b>CONCESSIONS</b>		
Acquisition ou renouvellement d'une tombe ordinaire pour une durée de 10 ans (simple tombe)	<b>260,00</b>	<b>260,00</b>
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 15 ans (double tombe)	<b>344,00</b>	<b>344,00</b>
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 30 ans (double tombe)	<b>645,00</b>	<b>645,00</b>
Acquisition d'une tombe adulte double profondeur avec caveau existant pour une durée de 30 ans	<b>1 144,00</b>	<b>1 144,00</b>
Acquisition ou renouvellement d'une tombe pour enfant pour une période de 10 ans	<b>84,00</b>	<b>84,00</b>
<b>2. COLUMBARIUM</b>		
<b>1 CASE (compris plaque + ouverture + fermeture)</b>		

Durée 10 ans		<b>208,00</b>	<b>208,00</b>
<b>2 CASES (compris plaque + ouverture + fermeture)</b>			
Durée 10 ans		<b>312,00</b>	<b>312,00</b>
<b>MINI CAVEAU (70 x 85 x 50 profond) 2 ou 3 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.</b>			
Durée 10 ans		<b>208,00</b>	<b>208,00</b>
<b>MINI CAVEAU (120 x 80 x 60 profond) 6 à 8 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.</b>			
Durée 10 ans		<b>260,00</b>	<b>260,00</b>
Durée 30 ans		<b>645,00</b>	<b>645,00</b>
<b>3. TRAVAUX DE TERRASSEMENT</b>			
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (1 place)		<b>192,00</b>	<b>192,00</b>
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (double profondeur)		<b>261,00</b>	<b>261,00</b>
Ouverture et fermeture d'une tombe concessionnée (plus-value pour travaux extraordinaires facturées à l'heure)		<b>644,00</b>	<b>644,00</b>
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour enfant de moins de 10 ans		<b>51,00</b>	<b>51,00</b>
Terrassement pour enfouissement d'une urne funéraire dans une tombe pleine terre		<b>35,00</b>	<b>35,00</b>
<b>4. FRAIS D'INHUMATIONS</b>			
Inhumation d'un corps		<b>52,00</b>	<b>52,00</b>
Inhumation d'un corps dans un caveau déjà occupé par un premier cercueil		<b>65,00</b>	<b>65,00</b>
Inhumation d'une urne funéraire en caveau		<b>25,00</b>	<b>25,00</b>
<b>5. EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS</b>			
Exhumation et réinhumation de corps adulte		<b>113,00</b>	<b>113,00</b>
Exhumation et réinhumation pour un enfant de moins de 10 ans		<b>30,00</b>	<b>30,00</b>
<b>6. JARDIN DU SOUVENIR</b>			
Ouverture et fermeture		<b>20,00</b>	<b>20,00</b>

<b>II. ENGINES , MATÉRIELS DIVERS ET MAIN D'OEUVRE</b>		
<b>La main d'œuvre est facturée en sus</b>		
Aspirateur GLOUTON / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>	<b>16,00</b>
Bacs à glace / <i>tarif par jour</i>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Balayeuse CITYCAT sans chauffeur / <i>tarif par heure</i>	<b>59,00</b>	<b>59,00</b>
Bancs brasserie / <i>tarif par jour et par unité</i>	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>
Barrières VAUBAN / <i>tarif par jour et par unité</i>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>
Bennes (3m <sup>3</sup> ) / <i>tarif par jour</i>	<b>11,00</b>	<b>11,00</b>
Broyeur / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>	<b>16,00</b>
Cabanon / <i>tarif par jour et par cabanon</i>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>
Cabanon pendant toute la période de l'événement / <i>tarif par jour et par cabanon</i>	<b>25,00</b>	<b>25,00</b>
Caisson frigo - remorque frigo / <i>tarif par jour</i>	<b>233,00</b>	<b>233,00</b>
Camion / <i>tarif par heure</i>	<b>25,00</b>	<b>25,00</b>
Camion-nacelle (12m) sans chauffeur / <i>tarif par heure</i>	<b>33,00</b>	<b>33,00</b>
Camion-nacelle (17m) sans chauffeur / <i>tarif par heure</i>	<b>34,00</b>	<b>34,00</b>
Camionnette / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>	<b>16,00</b>
Chaise / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
Chariot élévateur petit modèle / <i>tarif par heure</i>	<b>24,00</b>	<b>24,00</b>
Chariot élévateur grand modèle / <i>tarif par heure</i>	<b>49,00</b>	<b>49,00</b>
Coffret de chantier / <i>tarif par jour</i>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>
Coffret sur touret / <i>tarif par jour</i>	<b>18,00</b>	<b>18,00</b>
Combiné tracto-pelle KUBOTA / <i>tarif par heure</i>	<b>35,00</b>	<b>35,00</b>

Compresseur (avec accessoires) / <i>tarif par heure</i>	<b>15,00</b>	<b>15,00</b>
Echafaudage tubulaire par m <sup>2</sup> en façade / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
Flexible pour débouchage / <i>tarif par location</i>	<b>14,00</b>	<b>14,00</b>
Grand coffret de distribution / <i>tarif par jour</i>	<b>58,00</b>	<b>58,00</b>
Groupe électrogène sans carburant / <i>tarif par jour</i>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>
Lame-biaise / <i>tarif par heure</i>	<b>14,00</b>	<b>14,00</b>
Lampe de signalisation de chantier (sans piles) / <i>tarif par jour</i>	<b>21,00</b>	<b>21,00</b>
Laveuse BOSCHUNG / <i>tarif par heure</i>	<b>108,00</b>	<b>108,00</b>
Machine à bois / <i>tarif par jour</i>	<b>38,00</b>	<b>38,00</b>
Microtracteur YANMAR / <i>tarif par heure</i>	<b>18,00</b>	<b>18,00</b>
Panneau de signalisation de chantier / <i>tarif par jour</i>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>
Panneau signalitique commerciale / <i>tarif par flèche / par an</i>	<b>90,00</b>	<b>90,00</b>
Parasol / <i>tarif annuel</i>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
Passage de câble 1m X 60 cm / <i>tarif par jour</i>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>
Pelle CASE / <i>tarif par heure</i>	<b>38,00</b>	<b>38,00</b>
Petite nacelle Péllican / <i>tarif par heure</i>	<b>12,00</b>	<b>12,00</b>
Plaggio / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>	<b>16,00</b>
Piste de danse (par éléments de 1,50 x 1.50 x 0.15 m) / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
Podium métallique (10,80 X 3,6 m) / <i>tarif par jour</i>	<b>54,00</b>	<b>54,00</b>
Podium réglable (en hauteur) 2x1 m (=2 m <sup>2</sup> ) / <i>tarif par jour</i>	<b>22,00</b>	<b>22,00</b>
Pompe vide-cave électrique / <i>tarif par jour</i>	<b>33,00</b>	<b>33,00</b>
Potelets de séparation rouge / <i>tarif par jour</i>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>
Poubelle 240 litres / <i>tarif par jour</i>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>
Praticable de 2 x 0,5 x 0,25 m (= 0,25 m <sup>2</sup> ) / <i>tarif par jour</i>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>

Praticable de 2 x 0,5 x 0,5 m (= 0,5 m <sup>3</sup> ) / tarif par jour	2,00	2,00
Praticable de 2 x 1 x 0,25 m (= 0,5 m <sup>3</sup> ) / tarif par jour	2,00	2,00
Praticable de 2 x 1 x 0,5 m (= 1 m <sup>3</sup> ) / tarif par jour	3,00	3,00
Projecteur avec pied pour intérieur / tarif par jour	9,00	9,00
Pupitre / tarif par jour	5,00	5,00
Rallonges électriques 20 m / tarif par jour	2,00	2,00
Saleuse ACOMETIS / tarif par heure	15,00	15,00
Socles en bois du Musée / tarif par jour	5,00	5,00
Sonorisation portative / durée de la manifestation	117,00	117,00
Spots à pinces / tarif par jour	1,00	1,00
Spots à quartz / tarif par jour	2,00	2,00
Table avec tréteaux / tarif par jour	2,00	2,00
Table de brasserie / tarif par jour	6,00	6,00
Tente 3 m x 3 m par jour / manifestation	208,00	208,00
Tente 4,5 m x 3 m par jour / manifestation	312,00	312,00
Tondeuse à gazon par heure (conducteur marchant)	6,00	6,00
Tondeuse portée / tarif par heure	12,00	12,00
Tracteur SAME / tarif par heure	25,00	25,00
Tronçonneuse / tarif par heure	5,00	5,00
Vidéo-projecteur + tablette + ordinateur portable / tarif par jour	81,00	81,00
Vitrine table / tarif par jour	22,00	22,00
Agent échelle C1 / tarif par heure	26,00	27,00
Agent échelle C2 / tarif par heure	28,00	29,00
Agent échelle C3 / tarif par heure	30,00	31,00
Agent de maîtrise / tarif par heure	32,00	33,00

Technicien de travaux / <i>tarif par heure</i>	34,00	35,00
Forfait intervention service espaces verts / <i>tarif par heure</i>	70,00	72,00

### THÉMATIQUES et INTITULÉS

	TARIF 2022 EN €	TARIF 2023 EN €
<b>III. MATÉRIEL DE DÉCORATION</b>		
Oriflamme / <i>tarif par jour</i>	3,00	3,00
Drapeau tricolore / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Grandes plantes décoratives sans transport / <i>tarif par jour</i>	5,00	5,00
Petites plantes décoratives sans transport / <i>tarif par jour</i>	3,00	3,00
Jardinière / <i>tarif par jour</i>	12,00	12,00
Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc.) / <i>tarif par jour et par panneau</i>	5,00	5,00
Guirlande de Noël / <i>tarif par jour</i>	3,00	3,00
Guirlande électrique 25 mètres / <i>tarif par jour</i>	6,00	6,00
<b>IV. DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT</b>		
Marchés, foires, occupations des voies publiques		
<i>Branchement électrique / tarif par branchement</i>	5,00	6,00
<i>Forfait électricité / tarif par jour</i>	10,00	12,00

<b>1. DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES</b>			
Tables, étalages et autres installations semblables, couverts et non couverts le ml. / <i>tarif par jour</i>		2,00	2,00
Camions divers (outillage, légumes, etc.) / <i>tarif par m<sup>2</sup>/jour</i>		4,00	4,00
<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>			
<b>FOIRE SAINT-ANDRÉ</b>			
Prix unique par ml. d'étalage		4,00	5,00
Pour les commerçants locaux		Gratuit	Gratuit
<b>FOIRE DE PÂQUES ET DU MOIS DE JUILLET</b>			
Boutique, étalages de moins de 4m de profondeur le ml. / <i>tarif par foire</i>		7,00	8,00
Attractions diverses de plus de 4 m de profondeur le ml. / <i>tarif par foire</i>		11,00	12,00
Auto-skooter et analogue / <i>prix forfaitaire par foire</i>		284,00	312,00
Chenilles et analogues / <i>prix forfaitaire par foire</i>		253,00	278,00
Piste infernale, mur de la mort et grands manèges de plus de 10m de diamètre / <i>forfait par foire</i>		252,00	277,00
Manèges de moins de 10 m de diamètre / <i>forfait par foire</i>		169,00	186,00
Cirque (jusqu'à 500 250 m <sup>2</sup> /jour) + chèque de caution unique de 350,00 €		64,00	100,00
Cirque (+ de 500 250 m <sup>2</sup> /jour) + chèque de caution unique de 350,00 €		88,00	150,00
Enlèvement des panneaux publicitaires, du fléchage, remise en état si nécessaire / <i>forfait</i>		378,00	416,00
<b>2. DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC</b>			
Marchands de marrons / <i>tarif par jour et par étalage</i>		6,00	10,00
Marchands de glaces / <i>tarif par jour et par voiture</i>		6,00	10,00
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m <sup>2</sup> pour la saison d'été (avril à octobre)		20,00	20,00

Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m <sup>2</sup> pour la saison hivernale (novembre à mars)	10,00	10,00	10,00
Exposition de voitures et de caravanes jusqu'à 3 véhicules par jour sauf le samedi	71,00	71,00	71,00
au-delà de 3 véhicules (maximum 8)	120,00	120,00	120,00
à partir de la 4ème semaine par jour et par m <sup>2</sup>	1,00	1,00	1,00
Spectacle de Marionnettes / <i>tarif par jour</i>	18,00	18,00	20,00
Cascadeurs / <i>forfait journalier</i>	59,00	59,00	Suppression
Autres manifestations / <i>tarif par jour</i>	42,00	42,00	50,00
Horodateur place de l'hôtel de ville / <i>(une heure gratuite par jour) tarif par heure</i>	1,50	1,50	2,00
Horodateur Parking St-Léger / <i>(une heure gratuite par jour) tarif par heure</i>	1,50	1,50	2,00
Stationnement caravane place de la Foire / <i>tarif par jour</i>	16,00	16,00	18,00
Amendes pour le stationnement en cas de non paiement	15,00	15,00	20,00
<b>3. DROIT D'ENTRÉE POUR LE MANÈGE</b>			
Tour de manège (tickets bleus)			2,00
Tour de manège offert lors de l'achat simultané de 5 tours			GRATUIT
<b>V. CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité)</b>			
Inventaire et Richesse Artistique Guebwiller (2 volumes) à des particuliers	55,00	55,00	55,00
aux revendeurs : libraires, ... (par quantités minimales)	50,00	50,00	50,00
Inventaire sommaire des archives municipales de Guebwiller avt.1790 GINSBURGER	7,00	7,00	7,00
Affiche (à l'unité)	3,00	3,00	3,00
Affiche (par deux)	5,00	5,00	5,00
Médaille Centenaire Théodore DECK	5,00	5,00	5,00
Catalogue Théodore DECK vente au public	6,00	6,00	6,00

Catalogue Théodore DECK vente aux librairies, Offices de Tourisme, etc.	5,00	5,00
Carte postale (l'unité)	1,00	1,00
Enveloppe prêt à poster	1,00	1,00
Combiné enveloppe + carte postale	2,00	2,00
Chronique de Guebwiller aux revendeurs : libraires, SMHR, ... (par quantités minimales)	8,00	8,00
Livre « Théodore Deck, Magicien des couleurs »		8,00
Livre « Guebwiller, une histoire »		25,00
<b>VI. MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL</b>		
Adultes (tarif plein)	5,00	5,00
Groupe (+10 personnes)	3,00	3,00
Tarif réduit (chômeurs, handicapés, étudiants de plus de 25 ans)	1,50	1,50
Moins de 25 ans / groupes scolaires	Gratuit	Gratuit
Location d'audio-guide (comme OTI et Dominicains...)	2,00	2,00
Catalogue « Il arracha le feu au ciel »	10,00	10,00
Petit carnet 21cm x 14,5cm	6,00	6,00
Sac en tissu 410cm x 37 cm	20,00	20,00
Lot de deux essuies-mains 46cm x 34cm	20,00	20,00
Lot de deux sets de table 43cm x 43cm	15,00	15,00
Paire de boucles d'oreilles en bois en forme de chat ou de papillon	9,00	9,00
Pin's en bois en forme de chat	9,00	9,00
Pin's de forme ronde avec un chat sur fond noir	9,00	9,00
Pin's de forme ronde avec un papillon doré sur fond bleu	10,00	10,00
Collier avec pendentif de forme ronde avec une image de souris	14,00	14,00

Baquet de forme ronde avec une image de chat ou souris	10,00	10,00
Carte postale carré	2,00	2,00
Enveloppes carrés Clairefontaine		1,00
Affiche	8,00	8,00
Cahier de coloriage		5,00
Crayon papier		3,00
Jeu de taquin		5,00
Pack « table de Deck » (essuie-mains + paire de sets de table)		30,00
Pack « Jeunesse 1 » (une paire de boucles d'oreilles + un cahier de coloriage)		12,00
Pack « Jeunesse 2 » (une paire de boucles d'oreilles + un cahier de coloriage + un crayon papier)		15,00
Pack « Voyage avec Théodore Deck 1 » (un sac en tissu + un carnet + un cahier de coloriage)		27,00
Pack « Voyage avec Théodore Deck 2 » (un sac en tissu + un carnet + un cahier de coloriage + un crayon)		30,00
Pack « Passion Deck » (un catalogue et une affiche)		12,00
Pack « futur artiste » (crayon papier + carnet + cahier de coloriage)		12,00
<b>VII. MÉDIATHÈQUE</b>		
<b>1. Abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de communes de Guebwiller à partir de 14 ans</b>		
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	8,00	8,00
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	4,00	4,00
<b>2. Abonnement pour les habitants des autres communes</b>		
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	16,00	16,00

tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>
<b>3. Vente d'ouvrage dans le cadre de destockage</b>		
Prix d'un ou deux ouvrages mis en destockage		<b>1,00</b>
<b>VIII. ESPACE JEUNESSE</b>		
Carte d'adhésion annuelle	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>
<b>IX. LOCATION DE SALLE</b>		
<b>1. CAVE DIMIERE</b>		
Guebwiller intérêt public local / tarif par occupation	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Guebwiller intérêt public local / forfait participation charges par jour	<b>24,00</b>	<b>30,00</b>
Guebwiller intérêt public local / forfait participation charges par week-end	<b>36,00</b>	<b>45,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / tarif par jour	<b>167,00</b>	<b>209,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / tarif par week-end	<b>250,00</b>	<b>314,00</b>
Guebwiller Autre / tarif par semaine	<b>667,00</b>	<b>834,00</b>
Extérieur intérêt public local / tarif par jour	<b>167,00</b>	<b>209,00</b>
Extérieur intérêt public local / tarif par week-end	<b>250,00</b>	<b>314,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / tarif par jour	<b>334,00</b>	<b>418,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / tarif par week-end	<b>501,00</b>	<b>627,00</b>
Extérieur Autre / tarif par semaine	<b>1 333,00</b>	<b>1 666,00</b>

<b>2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF</b>			
Guebwiller intérêt public local		<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>		<b>30,00</b>	<b>38,00</b>
Guebwiller Autre / <i>possibilité de contrat de location à l'année</i>		Consulter le service animations	Consulter le service animations
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>		<b>30,00</b>	<b>38,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>		<b>60,00</b>	<b>76,00</b>
<b>3. MAISON RITTER</b>			
Guebwiller intérêt public local		<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif salle simple par occupation</i>		<b>30,00</b>	<b>38,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif salle modulable par occupation</i>		<b>60,00</b>	<b>76,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif salle de danse par occupation</i>		<b>90,00</b>	<b>114,00</b>
Guebwiller Autre / <i>possibilité de contrat de location à l'année</i>		Consulter le service animations	Consulter le service animations
Extérieur intérêt public local / <i>tarif salle simple par occupation</i>		<b>30,00</b>	<b>38,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif salle modulable par occupation</i>		<b>60,00</b>	<b>76,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif salle de danse par occupation</i>		<b>90,00</b>	<b>114,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif salle simple par occupation</i>		<b>60,00</b>	<b>76,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif salle modulable par occupation</i>		<b>120,00</b>	<b>152,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif salle de danse par occupation</i>		<b>180,00</b>	<b>228,00</b>
<b>4. SALLE 1860</b>			
Guebwiller intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>		<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par jour</i>		<b>48,00</b>	<b>60,00</b>
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par week-end</i>		<b>72,00</b>	<b>90,00</b>

Guebwiller pas d'intérêt public local / tarif par jour	269,00	336,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / tarif par week-end	403,00	504,00
Guebwiller Autre / tarif par heure	16,00	20,00
Extérieur intérêt public local / tarif par jour	269,00	336,00
Extérieur intérêt public local / tarif par week-end	403,00	504,00
Extérieur pas d'intérêt public local / tarif par jour	538,00	672,00
Extérieur pas d'intérêt public local / tarif par week-end	807,00	1008
Extérieur Autre / tarif par heure	48,00	60,00
<b>5. THÉÂTRE</b>		
Guebwiller intérêt public local / tarif par occupation	Gratuit	Gratuit
Guebwiller intérêt public local / forfait participation charges par jour	60,00	75,00
Guebwiller intérêt public local / forfait participation charges par week-end	90,00	114,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / tarif par jour	269,00	336,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / tarif par week-end	403,00	504,00
Guebwiller Autre / tarif pour 3 représentations par an	60,00	75,00
Guebwiller Autre / tarif par semaine d'immobilisation	126,00	158,00
Extérieur intérêt public local / tarif par jour	269,00	336,00
Extérieur intérêt public local / tarif par week-end	403,00	504,00
Extérieur pas d'intérêt public local / tarif par jour	538,00	672,00
Extérieur pas d'intérêt public local / tarif par week-end	807,00	1008,00
Extérieur Autre / tarif par semaine d'immobilisation	126,00	158,00

<b>X. LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF</b>		
<b>1. GYMNASE R. FACCHIN, SALLE 1860</b>		
Clubs locaux	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Clubs extérieurs / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>	<b>20,00</b>
Écoles primaires Guebwiller	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Autres établissements scolaires / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>	<b>20,00</b>
<b>2. STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN</b>		
<b>Entraînements - stages</b>		
Clubs locaux + ententes - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Clubs locaux + ententes - Terrain de football + vestiaires	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Clubs locaux + ententes - Éclairage terrain / <i>tarif en nocturne</i>	<b>30,00</b>	<b>38,00</b>
<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>		
Clubs locaux + ententes - Court couvert tennis	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / <i>tarif par heure</i>	<b>19,00</b>	<b>24,00</b>
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / <i>tarif par heure</i>	<b>19,00</b>	<b>24,00</b>
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / <i>tarif en nocturne</i>	<b>30,00</b>	<b>38,00</b>
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / <i>tarif par heure</i>	<b>19,00</b>	<b>24,00</b>
<b>Manifestations</b>		
Clubs locaux - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Clubs locaux - Terrain de football + vestiaires	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

Clubs locaux - Éclairage terrain / tarif en nocturne	30,00	38,00
Clubs locaux - Court couvert tennis	Gratuit	Gratuit
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / tarif par demi-journée	104,00	130,00
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / tarif par jour	252,00	315,00
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / tarif par demi-journée	104,00	130,00
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / tarif par jour	252,00	315,00
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / tarif en nocturne	30,00	38,00
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / tarif par demi-journée	60,00	76,00
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / tarif par jour	114,00	143,00
<b>Écoles primaires Guebwiller</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Autres établissements scolaires / tarif par heure</b>	16,00	20,00
<b>XI. DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC.</b>		
Dons faits par la Ville à l'occasion des anniversaires de mariage de couples Guebwillerois	80,00	80,00
<b>XII. PRIX POUR MAISONS FLEURIES</b>		
<b>Prix offerts par la Ville aux lauréats des maisons fleuries</b>		
Hors concours et 1 <sup>er</sup> prix	82,00	82,00
2ème prix	72,00	72,00
3ème prix	65,00	65,00
4ème prix	57,00	57,00
5ème prix	50,00	50,00
6ème prix	42,00	42,00



NOTE DE SYNTHÈSE

Service des finances

**N° 06 - 12/2022**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDIT DE PAIEMENT  
MODIFICATIONS**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire. Délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 05 décembre 2022.

Conformément aux dispositions du règlement financier de la Ville de Guebwiller adopté en novembre 2022 (cf. chapitre I-4-3), les décisions affectant les autorisations de programme (AP) et/ou les crédits de paiement doivent faire l'objet d'une présentation spécifique en conseil municipal.

Le présent rapport a pour objet de présenter la révision n°4 des AP/CP et dont le récapitulatif figure en annexe.

Les principales modifications sont les suivantes :

1. prise en compte des opérations achevées et suppression des crédits ouverts et non consommés :
  - Programme 2021-14 : « Autres » qui était dédié à l'acquisition de l'ancien bâtiment de la DGFIP rue du Général Gouraud. La bâtiment a été acquis en 2022.
2. prise en compte des opérations non prévues initialement mais intégrées au sein des programmes ouverts sans augmentation du crédit global de l'AP :
  - sans objet
3. prise en compte de l'augmentation des travaux du programme :
  - Programme 2021-52 : « accompagnement du nouvel Ehpad », dédié à la restructuration du Carrefour rue Théodore Deck/rue de la République au niveau du bois fleuri.
4. prise en compte de la diminution des travaux du programme :
  - Quasiment tous les programmes sont concernés par une diminution du montant global liée à la nécessité de revoir la liste des investissements prévus sur le mandat dans le contexte actuel. En fonction de l'évolution de la situation, des crédits seront réinscrits pour permettre la mise en œuvre des opérations.
  - Le programme 2022-61 « Besoin des services » ne se voit plus affecté de crédits puisque ces crédits sont gérés hors des autorisations de programme et directement affectés aux services gestionnaires.

5. prise en compte d'un nouveau programme :

- création du programme 2023-43 : « concertation jeunesse et citoyenneté » qui sera dédié à la mise en œuvre des projets issus des concertations dans les quartiers.

6. prise en compte des décalages temporels dans l'exécution des opérations :

- comme chaque année, il est enfin proposé de modifier les CP afin de tenir compte du décalage entre la prévision de dépenses et leur exécution :

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

-  **d'adopter la révision n°4 des autorisations de programme et des crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe ;**
-  **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.**

## BUDGET PRINCIPAL :

Autorisation de programme n°2021-11 : Habitat  
OPAH

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-11	960 000 €	0 €	100 000 €	200 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	960 000 €
Modif CP			<b>-100 000 €</b>	<b>-120 000 €</b>	<b>-120 000 €</b>	<b>-120 000 €</b>	<b>-120 000 €</b>	<b>-580 000 €</b>
Modif AP	<b>-580 000 €</b>							
2021-11 Modif n°4	380 000 €	0 €	0 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	380 000 €

Autorisation de programme n°2021-12 : Cadre de vie  
Place de la Liberté – Entrée rue de la République – Extension zone de rencontre – Sécurisation de l'Hyper Centre – Parcours de Fresques – Vidéo surveillance

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-12	2 420 000 €	165 695 €	525 200 €	1 149 105 €	60 000 €	510 000 €	10 000 €	2 420 000 €
Modif CP		<b>-57 283 €</b>	<b>-358 873 €</b>	<b>350 895 €</b>	<b>-10 000 €</b>	<b>-460 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>-495 261 €</b>
Modif AP	<b>-495 261 €</b>							
2021-12 Modif n°4	1 924 739 €	108 412 €	166 327 €	1 500 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	1 924 739 €

Autorisation de programme n°2021-13 : Commerces  
Droit de préemption des commerces

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-13	150 000 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €
Modif CP								
Modif AP								
2021-13 Modif n°4	150 000 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €

Autorisation de programme n°2021-14 : Autres  
Acquisition immeuble rue Gouraud

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-14	390 000 €	390 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	390 000 €
Modif CP								
Modif AP								
2021-14 Modif n°4	390 000 €	390 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	390 000 €

## Feuille1

## Autorisation de programme n°2021-21 : Bâtiments

Musée – Hôtel de Ville – Cave Dimière – Bains municipaux – Logements Jules Grosjean – Maison des Associations – Maison Du vélo – Entretien des bâtiments

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-21	2 306 000 €	648 000 €	907 400 €	353 600 €	147 000 €	100 000 €	150 000 €	2 306 000 €
Modif CP		-59 €	-460 074 €	681 400 €	453 000 €	500 000 €	450 000 €	1 624 267 €
Modif AP	1 624 267 €							
2021-21 Modif n°4	3 930 267 €	647 941 €	447 326 €	1 035 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	3 930 267 €

## Autorisation de programme n°2021-22 : Patrimoine remarquable

Chapelle du Saering – Synagogue – Eglise Notre-Dame – Fontaines

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-22	9 828 795 €	1 412 440 €	1 418 000 €	1 560 000 €	1 993 355 €	1 400 000 €	2 045 000 €	9 828 795 €
Modif CP		-115 923 €	-205 662 €	-410 000 €	-993 355 €	-400 000 €	-1 045 000 €	-3 169 940 €
Modif AP	-3 169 940 €							
2020-22 Modif n°4	6 658 855 €	1 296 517 €	1 212 338 €	1 150 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	6 658 855 €

## Autorisation de programme n°2021-23 : Equipements sportifs

Equipements divers – Louvre – Plan de restructuration des pôles sportifs

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-23	2 895 000 €	85 000 €	100 000 €	520 000 €	700 000 €	820 000 €	670 000 €	2 895 000 €
Modif CP		-60 685 €	-45 712 €	-490 000 €	-700 000 €	-820 000 €	-670 000 €	-2 786 397 €
Modif AP	-2 786 397 €							
2021-23 Modif n°4	108 603 €	24 315 €	54 288 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	108 603 €

## Autorisation de programme n°2021-24 : Autres équipements

Cimetière – Freyhof – Salle culturelle

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-24	3 900 000 €	861 800 €	80 000 €	0 €	150 000 €	1 500 000 €	1 308 200 €	3 900 000 €
Modif CP		-95 849 €	-45 858 €	30 000 €	-120 000 €	-1 450 000 €	-1 308 200 €	-2 989 906 €
Modif AP	-2 989 906 €							
2021-24 Modif n°4	910 094 €	765 951 €	34 142 €	30 000 €	30 000 €	50 000 €	0 €	910 094 €

## Feuille1

Autorisation de programme n°2021-31 : Rénovation de la voirie et des ponts  
Rénovation de la voirie – rue Deck – Ponts – Réparation divers mobiliers et voirie

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-31	5 800 000 €	763 730 €	1 270 000 €	1 100 000 €	850 000 €	868 000 €	948 270 €	5 800 000 €
Modif CP		<b>-112 217 €</b>	<b>-42 556 €</b>	<b>-525 000 €</b>	<b>-200 000 €</b>	<b>-368 000 €</b>	<b>-448 270 €</b>	-1 696 043 €
Modif AP	<b>-1 696 043 €</b>							
2021-31 Modif n°4	4 103 957 €	651 513 €	1 227 444 €	575 000 €	650 000 €	500 000 €	948 270 €	4 103 957 €

Autorisation de programme n°2021-32 : Transports  
Liaisons douces – Pistes cyclables Bois Fleuri-Buhl et Centre-ville-Promenade Déroulède – Tram Train

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-32	790 000 €	105 000 €	21 900 €	250 000 €	240 000 €	148 100 €	25 000 €	790 000 €
Modif CP		<b>-90 000 €</b>	<b>-14 478 €</b>	<b>-200 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>-148 100 €</b>	<b>-25 000 €</b>	<b>-457 578 €</b>
Modif AP	<b>-457 578 €</b>							
2021-32 Modif n°4	332 422 €	15 000 €	7 422 €	50 000 €	260 000 €	0 €	0 €	332 422 €

Autorisation de programme n°2021-33 : Réseaux  
Eclairage public – Bornes de recharge véhicules électriques

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-33	3 030 000 €	70 000 €	412 000 €	518 000 €	600 000 €	600 000 €	830 000 €	3 030 000 €
Modif CP		<b>-94 €</b>	<b>-252 042 €</b>	<b>282 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>-600 000 €</b>	<b>-830 000 €</b>	<b>-1 200 136 €</b>
Modif AP	<b>-1 200 136 €</b>							
2021-33 Modif n°4	1 829 864 €	69 906 €	159 958 €	800 000 €	800 000 €	0 €	0 €	1 829 864 €

Autorisation de programme n°2021-34 : Cadre de vie (hors centre-ville)  
Plantation d'arbres

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-34	50 000 €	11 100 €	9 000 €	10 000 €	10 000 €	9 900 €	0 €	50 000 €
Modif CP		<b>-20 €</b>	<b>1 146 €</b>			<b>100 €</b>	<b>10 000 €</b>	11 226 €
Modif AP	<b>11 226 €</b>							
2021-34 Modif n°4	61 226 €	11 080 €	10 146 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	61 226 €

## Feuille1

Autorisation de programme n°2021-41 : Equipements jeunesse  
Aires de jeux et de loisirs – Skate park

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-41	500 000 €	0 €	60 000 €	50 000 €	50 000 €	305 000 €	35 000 €	500 000 €
Modif CP		<b>350 €</b>	<b>-21 629 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>-50 000 €</b>	<b>-305 000 €</b>	<b>-35 000 €</b>	<b>-401 279 €</b>
Modif AP	<b>-401 279 €</b>							
2021-41 Modif n°4	98 721 €	350 €	38 371 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	98 721 €

Autorisation de programme n°2021-42 : Ecoles  
Rénovation écoles Bucher et St-Exupéry – Ecole primaire 22 classes

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-42	7 250 000 €	19 600 €	160 000 €	2 500 000 €	2 570 400 €	1 000 000 €	1 000 000 €	7 250 000 €
Modif CP		<b>-13 624 €</b>	<b>-146 422 €</b>	<b>-2 200 000 €</b>	<b>-2 070 400 €</b>	<b>-500 000 €</b>	<b>-500 000 €</b>	<b>-5 430 446 €</b>
Modif AP	<b>-5 430 446 €</b>							
2021-42 Modif n°4	1 819 554 €	5 976 €	13 578 €	300 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	1 819 554 €

Autorisation de programme n°2021-43 : Concertation jeunesse et citoyenneté

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2023-43	200 000 €			50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
Modif CP								
Modif AP								
2023-43	200 000 €			50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €

Autorisation de programme n°2021-51 : Maison des solidarités

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-51	500 000 €	0 €	300 000 €	200 000 €				500 000 €
Modif CP			<b>-298 548 €</b>	<b>225 000 €</b>	<b>175 000 €</b>			<b>101 452 €</b>
Modif AP	<b>101 452 €</b>							
2021-51 Modif n°4	601 452 €	0 €	1 452 €	425 000 €	175 000 €	0 €	0 €	601 452 €

Autorisation de programme n°2021-52 : Accompagnement du nouvel EHPAD

Crédit de paiement								
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

## Feuille1

N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-52	150 000 €	0 €	150 000 €					150 000 €
Modif CP			<b>-135 972 €</b>	<b>260 000 €</b>				<b>124 028 €</b>
Modif AP	124 028 €							
2021-52 Modif n°4	<b>274 028 €</b>	0 €	14 028 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	274 028 €

## Autorisation de programme n°2021-61 : Besoins des services

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-61	1 200 000 €	300 000 €	218 000 €	166 000 €	166 000 €	175 000 €	175 000 €	1 200 000 €
Modif CP		<b>-42 336 €</b>	<b>131 951 €</b>	<b>-166 000 €</b>	<b>-166 000 €</b>	<b>-175 000 €</b>	<b>-175 000 €</b>	<b>-592 385 €</b>
Modif AP	<b>-592 385 €</b>							
2021-61 Modif n°4	607 615 €	257 664 €	349 951 €	0 €	0 €	0 €	0 €	607 615 €

## BUDGET PRINCIPAL :

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
SITUATION INITIALE	42 119 795 €	4 832 365 €	5 731 500 €	8 776 705 €	7 806 755 €	7 706 000 €	7 466 470 €	42 319 795 €
Modif CP		<b>-587 739 €</b>	<b>-1 994 729 €</b>	<b>-2 271 705 €</b>	<b>-3 581 755 €</b>	<b>-4 846 000 €</b>	<b>-4 656 470 €</b>	<b>-17 938 398 €</b>
Modif AP								
Modif n°4	24 381 397 €	4 244 626 €	3 736 771 €	6 505 000 €	4 225 000 €	2 860 000 €	2 810 000 €	24 381 397 €

NOTE DE SYNTHÈSE

Service des Finances

N° 07 - 12/2022

**BUDGET GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire, délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la commission finances et affaires générales du 5 décembre 2022.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2023 du budget général, d'un montant de **20 641 850 €** qui se décompose en :

- une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 12 314 750 €,
- une section d'investissement d'équilibrant en dépenses et en recettes à 8 327 100 €.

Il est à noter que le présent budget n'intègre pas le résultat de l'exercice en cours et des exercices antérieurs puisqu'il n'est pas possible de procéder à une reprise des résultats avant la fin de la journée complémentaire. Un budget supplémentaire viendra intégrer les résultats après le vote du compte administratif.

Par ailleurs, l'application de la nomenclature comptable M57 a provoqué une réorganisation des comptes au sein du budget. La colonne « pour mémoire, budget précédent » présente dans l'annexe est issue d'un retraitement informatique et ne correspond pas en tous points au budget primitif tel que voté en 2022 sous la nomenclature M14.

Conforme aux orientations budgétaires présentées et débattues lors du dernier conseil municipal, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes <sup>1</sup> :

- En section de fonctionnement :

**Les recettes de fonctionnement** s'établissent à 12 314 750 €. Les évolutions majeures par rapport au budget primitif 2022 sont :

- Une diminution des recettes des services (-41 000€) liée à la diminution des produits issus des forêts ;
- Une augmentation des recettes des impôts et taxes (+438 000 €), liée à l'évolution prévisionnelle des bases fiscales ;
- Une augmentation des dotations et subventions (+36 000 €) basée sur les montants effectivement perçus en 2022 ;
- Une augmentation des produits financiers (+200 000 € par rapport au BP 2022) qui correspond à une estimation prudente au regard des dividendes effectivement perçus de Caléo en 2022 (-200 000€ par rapport au compte administratif prévisionnel) ;
- Une stabilisation des autres produits de gestion : La perte de certains revenus locatifs (départ de l'Ehpad) est compensée en volume par une réorganisation de certains comptes précédemment inscrits sur d'autres chapitres dans le cadre du changement de nomenclature.

<sup>1</sup> Tous les montants présentés dans le présent rapport sont arrondis au millier ; les montants exacts figurent dans le document budgétaire joint en annexe.

**Les dépenses de fonctionnement** sont présentées à hauteur équivalente de 12 314 750 €. Les variations principales sont les suivantes :

- Augmentation des charges à caractère général liée notamment à l'augmentation du coût des fluides et à l'inflation en général (+ 185 000 € de charge d'électricité, compte 60612) ;
- Une augmentation des charges de personnel inscrite à hauteur 5 750 000 € ;
- Une diminution des frais financiers (-5 000€) ;
- Le virement à la section d'investissement inscrit à 959 000 €.

- En section d'investissement :

**Les recettes d'investissement** s'établissent à 8 327 000 € et comprennent notamment :

- Les subventions pour un montant de 659 000 € ;
- Les dotations pour 523 000 € et les amortissements pour un montant de 541 000 € ;
- le virement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant de 959 000 € ;
- Un emprunt de 1 200 000 € auprès de la Banque des Territoires complété par un emprunt d'équilibre de 4 145 000 € en l'absence de reprises des résultats qui comprend l'excédent d'investissement reporté.

**Les dépenses d'investissement** s'établissent à 8 327 000 € et comprennent :

- Les investissements issus des autorisations de programme pour un montant de 6 505 000 € ;
- Hors autorisations de programme, les crédits nécessaires pour les subventions aux ravalements de façades (80 000€), et aux besoins des services (400 000) pour un total de 480 000 € ;
- Les dépenses financières (remboursement du capital des emprunts) pour un montant de 1 170 000 € ;
- Des opérations d'ordre pour un montant de 172 000 €.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver tel qu'il figure en annexe le budget primitif 2023 du budget général, de 20 641 850 €, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes, soit 8 327 100 € en section d'investissement et 12 314 750 € en section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : VILLE DE GUEBWILLER (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE :

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		11 094

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	950,96
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 096,52
3	Dépenses d'équipement brut / population	629,62
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	270,19
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55,29 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,11 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	57,42 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I  
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

**SANS**

VII – Le présent budget a été voté ~~avec~~ reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET			(2)
Investissement		(3)	A1
Fonctionnement		(4)	A2 A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
I + II	0,00	III + IV	0,00
I	0,00	III	B1
II	0,00	IV	B2 B3
TOTAL des RAR			0,00
Investissement			0,00
Fonctionnement			0,00

<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

				II	
				A	
VOTE	DEPENSES	RECETTES			
	8 327 100,00	8 327 100,00			
	+				
<b>REPORTS</b>					
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)				
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00	(si solde positif)	
			0,00	0,00	
			=		
	Total de la section d'investissement (2)	8 327 100,00	8 327 100,00		
VOTE	DEPENSES	RECETTES			
	12 314 750,00	12 314 750,00			
	+				
<b>REPORTS</b>					
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget				
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00	(si excédent)	
			0,00	0,00	
			=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	12 314 750,00	12 314 750,00		
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>20 641 850,00</b>	<b>20 641 850,00</b>		

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

IV - ANNEXES		II
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		Restes à financer (exercices au-delà de N)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	
2021-11 Habitat	960 000,00	-580 000,00	380 000,00	0,00	80 000,00	300 000,00
2021-12 Cadre de vie	2 420 000,00	-495 261,00	1 924 739,00	274 739,00	1 500 000,00	150 000,00
2021-13 Commerces	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
2021-14 Autres	390 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	0,00	0,00
2021-21 Bâtiments	2 306 000,00	1 624 267,00	3 930 267,00	1 095 267,00	1 035 000,00	1 800 000,00
2021-22 Patrimoines remarquables	9 828 795,00	-3 169 940,00	6 658 855,00	2 508 855,00	1 150 000,00	3 000 000,00
2021-23 Equipements sportifs	2 895 000,00	-2 786 397,00	108 603,00	78 603,00	30 000,00	0,00
2021-24 Autres équipements	3 900 000,00	-2 989 906,00	910 094,00	800 094,00	30 000,00	80 000,00
2021-31 Rénovation de la voirie et des ponts	5 800 000,00	-1 696 043,00	4 103 957,00	1 878 957,00	575 000,00	1 650 000,00
2021-32 Mobilité	790 000,00	-457 578,00	332 422,00	22 422,00	50 000,00	260 000,00
2021-33 Réseaux	3 030 000,00	-1 200 136,00	1 829 864,00	229 864,00	800 000,00	800 000,00
2021-34 Cadre de vie (hors centre-ville)	50 000,00	11 226,00	61 226,00	21 226,00	10 000,00	30 000,00
2021-41 Equipements jeunesse	500 000,00	-401 279,00	98 721,00	38 721,00	60 000,00	0,00
2021-42 Ecoles	7 250 000,00	-5 430 446,00	1 819 554,00	19 554,00	300 000,00	1 500 000,00
2023-43 Concertation jeunesse et citoyenneté	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	50 000,00	150 000,00
2021-51 Maison des aînés	500 000,00	101 452,00	601 452,00	1 452,00	425 000,00	175 000,00
2021-52 Accompagnement du nouvel EHPAD	150 000,00	124 028,00	274 028,00	14 028,00	260 000,00	0,00
2021-61 Besoins des services	1 200 000,00	-592 385,00	607 615,00	607 615,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)</b>			
<b>TOTAL</b>			
			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>			
			<b>0,00</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>			
			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	138 400,00	0,00	109 000,00	0,00	109 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	106 250,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 210 700,00	0,00	1 148 000,00	0,00	1 148 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	4 527 650,00	0,00	5 648 000,00	0,00	5 648 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 983 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 985 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 985 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 117 000,00	0,00	1 170 000,00	0,00	1 170 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 117 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 170 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 155 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	153 720,00		150 000,00	0,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	21 280,00		22 100,00	0,00	22 100,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>175 000,00</b>		<b>172 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7 275 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 327 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 327 100,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 327 100,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	814 760,00	0,00	659 210,00	0,00	659 210,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 500 000,00	0,00	5 345 230,00	0,00	5 345 230,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 314 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 004 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 004 440,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	662 360,00	0,00	523 420,00	0,00	523 420,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	17 200,00	0,00	11 840,00	0,00	11 840,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 570 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>535 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>535 760,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 884 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 540 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 540 200,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 871 012,90		959 960,00	0,00	959 960,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	751 540,00		804 840,00	0,00	804 840,00
041	Opérations patrimoniales (10)	21 280,00		22 100,00	0,00	22 100,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 643 832,90</b>		<b>1 786 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 786 900,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 528 652,90</b>	<b>0,00</b>	<b>8 327 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 327 100,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 327 100,00</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>1 614 800,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023**

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 825 000,00	0,00	2 978 300,00	0,00	2 978 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 679 000,00	0,00	5 750 000,00	0,00	5 750 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 588 107,01	0,00	1 620 650,00	0,00	1 620 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 152 107,01</b>	<b>0,00</b>	<b>10 418 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 418 950,00</b>
66	Charges financières	116 000,00	0,00	111 000,00	0,00	111 000,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 792,99	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 289 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 549 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 549 950,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 871 012,90		959 960,00	0,00	959 960,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	751 540,00		804 840,00	0,00	804 840,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 622 552,90</b>		<b>1 764 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 764 800,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 912 452,90</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 314 750,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	85 570,00	0,00	73 000,00	0,00	73 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	383 500,00	0,00	343 000,00	0,00	343 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
731	Fiscalité locale	4 030 000,00	0,00	4 468 480,00	0,00	4 468 480,00
74	Dotations et participations (3)	3 332 000,00	0,00	3 368 000,00	0,00	3 368 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	728 240,00	0,00	730 000,00	0,00	730 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 779 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 202 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 202 480,00</b>
76	Produits financiers	501 500,00	0,00	701 270,00	0,00	701 270,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	261 000,00	0,00	261 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 281 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 164 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 164 750,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	153 720,00		150 000,00	0,00	150 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>153 720,00</b>		<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>11 435 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 314 750,00</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 614 800,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 170 000,00	0,00	1 170 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	109 000,00	0,00	109 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	80 000,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 148 000,00	150 000,00	1 298 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	5 648 000,00	22 100,00	5 670 100,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>8 155 000,00</b>	<b>172 100,00</b>	<b>8 327 100,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 327 100,00</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 978 300,00		2 978 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 750 000,00		5 750 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00		70 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 620 650,00	0,00	1 620 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	111 000,00	0,00	111 000,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	804 840,00	804 840,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		959 960,00	959 960,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>10 549 950,00</b>	<b>1 764 800,00</b>	<b>12 314 750,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 314 750,00</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

## VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	523 420,00	0,00	523 420,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	659 710,00	0,00	659 710,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 345 230,00	0,00	5 345 230,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	22 100,00	22 100,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	11 840,00	0,00	11 840,00
28	Amortissement des immobilisations		541 740,00	541 740,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		263 100,00	263 100,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		959 960,00	959 960,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>6 540 200,00</b>	<b>1 786 900,00</b>	<b>8 327 100,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 327 100,00</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	73 000,00		73 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	343 000,00		343 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		150 000,00	150 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 000,00		2 220 000,00
731	Fiscalité locale	4 468 480,00		4 468 480,00
74	Dotations et participations (8)	3 368 000,00		3 368 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	730 000,00	0,00	730 000,00
76	Produits financiers	701 270,00	0,00	701 270,00
77	Produits spécifiques (8)	261 000,00	0,00	261 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>12 164 750,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>12 314 750,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 314 750,00</b>
--	----------------------

## VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
III - VOTE DU BUDGET		A

## DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	7 275 000,00	0,00	0,00	8 327 100,00	0,00	0,00	6 505 000,00	1 822 100,00	8 327 100,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	138 400,00	0,00	0,00	109 000,00	0,00	0,00	81 000,00	28 000,00	109 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	106 250,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 210 700,00	0,00	0,00	1 148 000,00	0,00	0,00	785 000,00	363 000,00	1 148 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 527 650,00	0,00	0,00	5 648 000,00	0,00	0,00	5 639 000,00	9 000,00	5 648 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 983 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 985 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 505 000,00</b>	<b>480 000,00</b>	<b>6 985 000,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 117 000,00	0,00	0,00	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	1 170 000,00	1 170 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 117 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>1 170 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 505 000,00</b>	<b>1 650 000,00</b>	<b>8 155 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	153 720,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	21 280,00	0,00	0,00	22 100,00	0,00	0,00	0,00	22 100,00	22 100,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 100,00</b>	<b>172 100,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

8 327 100,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat consigné de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

**III**  
**A**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 728 652,90	0,00	8 327 100,00	0,00	8 327 100,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	814 760,00	0,00	659 210,00	0,00	659 210,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	0,00	5 345 230,00	0,00	5 345 230,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 314 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 004 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 004 440,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	662 360,00	0,00	523 420,00	0,00	523 420,00
138	Autres subventions invest. non transf.	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 200,00	0,00	11 840,00	0,00	11 840,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>770 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>535 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>535 760,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 084 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 540 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 540 200,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 871 012,90		959 960,00	0,00	959 960,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	751 540,00		804 840,00	0,00	804 840,00
041	Opérations patrimoniales (6)	21 280,00		22 100,00	0,00	22 100,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 643 832,90</b>		<b>1 786 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 786 900,00</b>

**R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)** **0,00**

**Affectation au compte 1068 (8)** **0,00**

**Total des recettes d'investissement cumulées** **8 327 100,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisés regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

III									
A1									
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I	II		II			III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>7 275 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 327 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 505 000,00</b>	<b>1 822 100,00</b>	<b>8 327 100,00</b>	
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	138 400,00	0,00	0,00	109 000,00	0,00	81 000,00	28 000,00	109 000,00	
2031	114 400,00	0,00		81 000,00	0,00	81 000,00	0,00	81 000,00	
2033	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
2051	24 000,00	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	
204	106 250,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
20422	106 250,00	0,00		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
21	1 210 700,00	0,00	0,00	1 148 000,00	0,00	785 000,00	363 000,00	1 148 000,00	
2118	38 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2121	10 600,00	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
21311	40 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21316	10 000,00	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
21321	0,00	0,00		150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	
21351	312 970,00	0,00		254 500,00	0,00	250 000,00	4 500,00	254 500,00	
2138	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2151	0,00	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
2152	110 465,00	0,00		120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	
21538	100 000,00	0,00		120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	
21568	106 000,00	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	
215738	51 250,00	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
21578	0,00	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
2158	99 300,00	0,00		89 000,00	0,00	20 000,00	69 000,00	89 000,00	
21611	1 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21828	170 000,00	0,00		129 000,00	0,00	0,00	129 000,00	129 000,00	
21831	0,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
21838	41 000,00	0,00		52 000,00	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00	
21841	0,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
21848	39 000,00	0,00		78 000,00	0,00	10 000,00	68 000,00	78 000,00	
2188	53 165,00	0,00		36 500,00	0,00	20 000,00	16 500,00	36 500,00	

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	4 527 650,00	0,00	0,00	5 648 000,00	0,00	5 639 000,00	9 000,00	5 648 000,00
2312	124 000,00	0,00		75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
2313	2 370 000,00	0,00		2 575 000,00	0,00	2 575 000,00	0,00	2 575 000,00
2315	2 026 450,00	0,00		2 989 000,00	0,00	2 989 000,00	0,00	2 989 000,00
2316	7 200,00	0,00		9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 983 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 985 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 505 000,00</b>	<b>480 000,00</b>	<b>6 985 000,00</b>
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	1 117 000,00	0,00		1 170 000,00	0,00		1 170 000,00	1 170 000,00
1641	1 117 000,00	0,00		1 170 000,00	0,00		1 170 000,00	1 170 000,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 117 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>1 170 000,00</b>
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 505 000,00</b>	<b>1 650 000,00</b>	<b>8 155 000,00</b>
040	153 720,00			150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
	3 720,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	3 720,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	150 000,00			150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
21318	150 000,00			150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
041	21 280,00			22 100,00	0,00		22 100,00	22 100,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2313	1 512,00	I		14 168,00	0,00		14 168,00	14 168,00
2315	19 768,00			7 932,00	0,00		7 932,00	7 932,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>175 000,00</b>			<b>172 100,00</b>	<b>0,00</b>		<b>172 100,00</b>	<b>172 100,00</b>

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.  
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).  
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
018	<b>TOTAL</b>	<b>5 728 652,90</b>	<b>0,00</b>	<b>8 327 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 327 100,00</b>
13	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement (hors 138)	814 760,00	0,00	659 210,00	0,00	659 210,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	16 460,00	0,00	16 460,00	0,00	16 460,00
1321	Subv. non transf. Etat, étabi. nationaux	344 800,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	150 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	200 000,00	0,00	101 250,00	0,00	101 250,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	53 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	50 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 500 000,00	0,00	5 345 230,00	0,00	5 345 230,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	0,00	5 345 230,00	0,00	5 345 230,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 314 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 004 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 004 440,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	662 360,00	0,00	523 420,00	0,00	523 420,00
10222	FCTVA	582 360,00	0,00	468 420,00	0,00	468 420,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
1388	Autres fonds non transférables	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 200,00	0,00	11 840,00	0,00	11 840,00
2748	Autres prêts	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 700,00	0,00	11 840,00	0,00	11 840,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>770 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>535 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>535 760,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 084 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 540 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 540 200,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 871 012,90		959 960,00		959 960,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	751 540,00		804 840,00		804 840,00
2112	Terrains de voirie	0,00		0,00		0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00		6 068,00		6 068,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	4 468,00		4 468,00		4 468,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
280422	15 200,00		18 742,00	0,00	18 742,00
2805	19 572,40		24 669,08	0,00	24 669,08
28121	3 495,20		3 915,24	0,00	3 915,24
281351	98 326,20		122 192,03	0,00	122 192,03
28138	667,00		667,00	0,00	667,00
281568	17 951,58		21 263,59	0,00	21 263,59
2815731	48 573,72		35 742,00	0,00	35 742,00
2815738	32 686,15		0,00	0,00	0,00
281578	0,00		35 509,88	0,00	35 509,88
28158	45 666,35		51 263,08	0,00	51 263,08
281828	31 699,50		48 574,19	0,00	48 574,19
281838	62 957,50		67 196,80	0,00	67 196,80
281848	37 365,00		35 797,21	0,00	35 797,21
28188	69 831,40		65 671,90	0,00	65 671,90
4817	263 080,00		263 100,00	0,00	263 100,00
041	21 280,00		22 100,00	0,00	22 100,00
2031	19 768,00		17 132,00	0,00	17 132,00
2033	1 512,00		4 968,00	0,00	4 968,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 643 832,90</b>		<b>1 786 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 786 900,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>12 912 452,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>	<b>12 314 750,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	2 825 000,00	0,00	0,00	2 978 300,00	0,00	0,00	2 978 300,00	2 978 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 679 000,00	0,00	0,00	5 750 000,00	0,00	0,00	5 750 000,00	5 750 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 588 107,01	0,00	0,00	1 620 650,00	0,00	0,00	1 620 650,00	1 620 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>10 152 107,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 418 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 418 950,00</b>	<b>10 418 950,00</b>
66	Charges financières	116 000,00	0,00	0,00	111 000,00	0,00	0,00	111 000,00	111 000,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 792,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>137 792,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 000,00</b>	<b>131 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>10 289 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 549 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 549 950,00</b>	<b>10 549 950,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 871 012,90	0,00	0,00	959 960,00	0,00	0,00	959 960,00	959 960,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	751 540,00	0,00	0,00	804 840,00	0,00	0,00	804 840,00	804 840,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 622 552,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 764 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 764 800,00</b>	<b>1 764 800,00</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>								<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>12 314 750,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

<b>RECETTES</b>						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>11 435 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	85 570,00	0,00	73 000,00	0,00	73 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	383 500,00	0,00	343 000,00	0,00	343 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
731	Fiscalité locale	4 030 000,00	0,00	4 468 480,00	0,00	4 468 480,00
74	Dotations et participations (2)	3 332 000,00	0,00	3 368 000,00	0,00	3 368 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	728 240,00	0,00	730 000,00	0,00	730 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>10 779 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 202 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 202 480,00</b>
76	Produits financiers	501 500,00	0,00	701 270,00	0,00	701 270,00
77	Produits spécifiques (2)	500,00	0,00	261 000,00	0,00	261 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>502 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>962 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>962 270,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>11 281 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 164 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 164 750,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	153 720,00		150 000,00	0,00	150 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>153 720,00</b>		<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>
			<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>			<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>12 314 750,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>12 912 452,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>	<b>12 314 750,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	2 825 000,00	0,00	0,00	2 978 300,00	0,00	0,00	2 978 300,00	2 978 300,00
6042	Achats de prestations de services	135 600,00	0,00		178 200,00	0,00	0,00	178 200,00	178 200,00
60611	Eau et assainissement	90 000,00	0,00		90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
60612	Energie - Electricité	550 000,00	0,00		735 000,00	0,00	0,00	735 000,00	735 000,00
60621	Combustibles	25,00	0,00		20,00	0,00	0,00	20,00	20,00
60622	Carburants	63 700,00	0,00		75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
60623	Alimentation	3 000,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60624	Produits de traitement	25 340,00	0,00		25 140,00	0,00	0,00	25 140,00	25 140,00
60628	Autres fournitures non stockées	49 900,00	0,00		55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
60631	Fournitures d'entretien	39 100,00	0,00		38 800,00	0,00	0,00	38 800,00	38 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	293 950,00	0,00		258 900,00	0,00	0,00	258 900,00	258 900,00
60633	Fournitures de voirie	36 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 500,00	0,00		12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6064	Fournitures administratives	27 400,00	0,00		22 900,00	0,00	0,00	22 900,00	22 900,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	29 700,00	0,00		31 400,00	0,00	0,00	31 400,00	31 400,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 900,00	0,00		3 300,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00
611	Contrats de prestations de services	176 670,00	0,00		116 700,00	0,00	0,00	116 700,00	116 700,00
61358	Autres	59 200,00	0,00		35 100,00	0,00	0,00	35 100,00	35 100,00
61521	Entretien terrains	32 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	41 000,00	0,00		53 000,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	104 000,00	0,00		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	17 000,00	0,00		9 400,00	0,00	0,00	9 400,00	9 400,00
61524	Entretien bois et forêts	30 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	51 000,00	0,00		41 000,00	0,00	0,00	41 000,00	41 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 300,00	0,00		13 800,00	0,00	0,00	13 800,00	13 800,00
6156	Maintenance	150 970,00	0,00		170 440,00	0,00	0,00	170 440,00	170 440,00
6161	Multirisques	24 075,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6168	Autres primes d'assurance	22 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
617	Etudes et recherches	68 200,00	0,00		32 000,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
6182	Documentation générale et technique	11 870,00	0,00		11 980,00	0,00	0,00	11 980,00	11 980,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6188	Autres frais divers	800,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 700,00	0,00		24 200,00	0,00	0,00	24 200,00	24 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	25 300,00	0,00		23 400,00	0,00	0,00	23 400,00	23 400,00
6232	Fêtes et cérémonies	35 500,00	0,00		41 500,00	0,00	0,00	41 500,00	41 500,00
6233	Foires et expositions	112 000,00	0,00		190 000,00	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00
6234	Réceptions	32 400,00	0,00		29 100,00	0,00	0,00	29 100,00	29 100,00
6236	Catalogues et imprimés	58 150,00	0,00		56 250,00	0,00	0,00	56 250,00	56 250,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	20 300,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	0,00		27 300,00	0,00	0,00	27 300,00	27 300,00
6262	Frais de télécommunications	60 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00		2 200,00	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 400,00	0,00		13 870,00	0,00	0,00	13 870,00	13 870,00
6282	Frais de gardiennage	11 000,00	0,00		5 800,00	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	57 000,00	0,00		75 500,00	0,00	0,00	75 500,00	75 500,00
6284	Redevances pour services rendus	24 000,00	0,00		24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	74 000,00	0,00		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00
63513	Autres impôts locaux	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 750,00	0,00		12 800,00	0,00	0,00	12 800,00	12 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	5 679 000,00	0,00		5 750 000,00	0,00		5 750 000,00	5 750 000,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
6218	Autre personnel extérieur	13 700,00	0,00		13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	0,00		16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 000,00	0,00		57 000,00	0,00		57 000,00	57 000,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 879 000,00	0,00		2 930 000,00	0,00		2 930 000,00	2 930 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	60 600,00	0,00		63 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	580 000,00	0,00		580 000,00	0,00		580 000,00	580 000,00
64131	Rémunérations	275 000,00	0,00		275 000,00	0,00		275 000,00	275 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	60 000,00	0,00		60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00
64168	Autres emplois aidés	27 000,00	0,00		27 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	21 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	624 000,00	0,00		624 000,00	0,00		624 000,00	624 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	801 000,00	0,00		800 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 000,00	0,00		36 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 200,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	0,00		42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
7391112	Dégrév. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	60 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 588 107,01	0,00	0,00	1 620 650,00	0,00	0,00	1 620 650,00	1 620 650,00
65131	Bourses	6 400,00	0,00		6 400,00	0,00		6 400,00	6 400,00
65311	Indemnités de fonction	173 000,00	0,00		174 595,00	0,00		174 595,00	174 595,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	15 720,00	0,00		16 500,00	0,00		16 500,00	16 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	11 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	2 407,01	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6553	Service d'incendie	255 800,00	0,00		275 000,00	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
65568	Autres contributions	23 250,00	0,00		23 250,00	0,00	0,00	23 250,00	23 250,00
6558	Autres contributions obligatoires	27 800,00	0,00		27 400,00	0,00	0,00	27 400,00	27 400,00
657362	Subv. fonct. CCAS	222 200,00	0,00		222 200,00	0,00	0,00	222 200,00	222 200,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	350,00	0,00		350,00	0,00	0,00	350,00	350,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	836 810,00	0,00		848 085,00	0,00	0,00	848 085,00	848 085,00
65811	Droits d'utilisat* informatique nuage	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65818	Autres	120,00	0,00		120,00	0,00	0,00	120,00	120,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	2 250,00	0,00		2 250,00	0,00	0,00	2 250,00	2 250,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>10 152 107,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 418 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 418 950,00</b>	<b>10 418 950,00</b>
66	Charges financières	116 000,00	0,00		111 000,00	0,00		111 000,00	111 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	115 189,18	0,00		110 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 189,18	0,00		-2 297,00	0,00		-2 297,00	-2 297,00
6688	Autres	3 000,00	0,00		3 297,00	0,00		3 297,00	3 297,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 792,99			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 792,99			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>137 792,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>131 000,00</b>	<b>131 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>10 289 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 549 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 549 950,00</b>	<b>10 549 950,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 871 012,90			959 960,00	0,00		959 960,00	959 960,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	751 540,00			804 840,00	0,00		804 840,00	804 840,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	488 460,00			541 740,00	0,00		541 740,00	541 740,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	263 080,00			263 100,00	0,00		263 100,00	263 100,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00	I		0,00	II		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 622 552,90</b>			<b>1 764 800,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 764 800,00</b>	<b>1 764 800,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	20 479,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	22 776,78
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 297,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.  
 (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).  
 (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.  
 (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III - VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	<b>TOTAL</b>	<b>11 435 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 314 750,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	85 570,00	0,00	73 000,00	0,00	73 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	85 570,00	0,00	73 000,00	0,00	73 000,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	383 500,00	0,00	343 000,00	0,00	343 000,00
7022	Coupes de bois	143 000,00	0,00	68 000,00	0,00	68 000,00
7023	Menus produits forestiers	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	43 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
70323	Red. occupation dom. public	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
70383	Redevance de stationnement	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	3 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	7 000,00	0,00	22 500,00	0,00	22 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 400,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	2 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	6 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
70688	Autres prestations de services	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70873	Remb. frais par les C.A.S.	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	20 600,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
73211	Attribution de compensation	2 170 000,00	0,00	2 170 000,00	0,00	2 170 000,00
73221	FNGIR	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
731	Fiscalité locale	4 030 000,00	0,00	4 468 480,00	0,00	4 468 480,00
73111	Impôts directs locaux	3 540 000,00	0,00	4 026 480,00	0,00	4 026 480,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	296 000,00	0,00	247 200,00	0,00	247 200,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	4 800,00	0,00	4 800,00	0,00	4 800,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	169 200,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
73154	Droits de place	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
7318	Autres	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
74	Dotations et participations (3)	3 332 000,00	0,00	3 368 000,00	0,00	3 368 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 180 000,00	0,00	1 187 000,00	0,00	1 187 000,00
741121	DSR des communes	463 000,00	0,00	499 500,00	0,00	499 500,00
741123	DSU des communes	1 009 000,00	0,00	1 031 000,00	0,00	1 031 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
741127	DNP des communes	280 000,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
744	FCTVA	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
74718	Autres participations Etat	29 000,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
7472	Participation régions	29 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
7473	Participation départements	800,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
74788	Autres	95 500,00	0,00	43 000,00	0,00	43 000,00
748312	D.C.R.T.P.	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	150 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
74836	Attrib. fonds départ. pérequat. de la TP	49 000,00	0,00	49 000,00	0,00	49 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 700,00	0,00	20 700,00	0,00	20 700,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	728 240,00	0,00	730 000,00	0,00	730 000,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	301 827,44	0,00	301 827,44	0,00	301 827,44
752	Revenus des immeubles	400 000,00	0,00	404 080,00	0,00	404 080,00
756	Libéralités reçues	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
75888	Autres	5 412,56	0,00	3 092,56	0,00	3 092,56
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>10 779 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 202 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 202 480,00</b>
76	Produits financiers	501 500,00	0,00	701 270,00	0,00	701 270,00
761	Produits de participations	300 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
7621	Prod. immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	15,00	0,00	15,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	15,00	0,00	15,00	0,00	15,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26	0,00	199 530,00	0,00	199 530,00
7688	Autres	1 962,74	0,00	1 710,00	0,00	1 710,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	261 000,00	0,00	261 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>11 281 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 164 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 164 750,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	153 720,00		150 000,00	0,00	150 000,00
722	Immobilisations corporelles	150 000,00		150 000,00	0,00	150 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	3 720,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>153 720,00</b>		<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscales » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV  
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>1 077 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>324 000,00</b>	<b>1 648 500,00</b>	<b>475 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	51 000,00	0,00	0,00	10 000,00	22 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	523 650,00	0,00	1 000,00	24 000,00	95 500,00	60 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	423 000,00	0,00	0,00	290 000,00	1 531 000,00	415 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>6 540 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	523 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	659 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 345 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**  
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**IV**  
**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>848 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 610 400,00</b>		<b>8 155 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 170 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	26 000,00		109 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
21	Immobilisations corporelles	48 450,00	0,00	0,00	395 400,00		1 148 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	800 000,00	0,00	0,00	2 189 000,00		5 648 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>6 540 200,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		523 420,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		659 710,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 345 230,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		11 840,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					15 606 894,24									
1641 Emprunts en euros (total)					15 606 894,24									
05966560	La Banque Populaire	30/12/2019		08/04/2020	300 000,00	F	Fixe		0,930		T	P	N	-
06012991	La Banque Populaire	22/12/2020		30/03/2021	1 500 000,00	F	Fixe		0,610		T	P	N	-
200000000110114	CCM	21/12/2016	21/12/2016	31/03/2017	1 400 000,00	F	Fixe		0,950	Euro	T	P	O	A-1
86290012602	CAAV	30/07/2013	26/08/2013	25/11/2013	740 000,00	F	Fixe		3,260	Euro	T	P	O	A-1
86290187190	CAAV	13/01/2016	05/01/2016	29/02/2016	900 000,00	F	Fixe		1,440	Euro	M	P	O	A-1
MIS277932-1 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	930 757,49	F	Fixe		1,500	Euro	A	P	O	A-1
MIS277932-2 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	2 416 136,75	F	Fixe		1,500	Euro	A	C	O	A-1
MIS277932-3 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/12/2016	3 420 000,00	F	Fixe		1,500	Euro	A	C	O	A-1
MON524072EUR/0525083/001	La Banque Postale	28/12/2018		01/07/2019	1 500 000,00	F	Fixe		0,930		T	P	O	A-1
MON540363EUR	La Banque Postale	17/12/2021		01/04/2021	1 000 000,00	F	F		0,550		T	C	N	-
MON54050506EUR	La Banque Postale	17/01/2022		01/05/2022	1 500 000,00	F	F		0,550		T	C	N	-
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

VILLE DE GUEWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>15 606 894,24</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-835 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV  
B1.2

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 732 636,64					1 167 701,56	103 954,29	0,00	20 479,80
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 732 636,64					1 167 701,56	103 954,29	0,00	20 479,80
05966560	N	0,00	-	248 082,48	15,00	F		0,000	19 210,35	2 240,09	0,00	485,86
06012991	N	0,00	-	1 307 834,82	15,00	F		0,000	96 964,65	7 756,27	0,00	0,00
200000000110114	N	0,00	A-1	863 788,64	15,00	F	Fixe	0,950	92 374,24	7 877,56	0,00	0,00
86290012602	N	0,00	A-1	326 866,52	15,00	F	Fixe	3,260	52 553,60	10 017,72	0,00	761,60
86290167190	N	0,00	A-1	509 048,09	15,00	F	Fixe	1,440	59 812,36	6 936,56	0,00	0,00
MIS277932-1	N	0,00	A-1	454 651,74	12,00	F	Fixe	1,500	82 280,51	6 914,50	0,00	3 796,15
MIS277932-2	N	0,00	A-1	1 115 140,06	12,00	F	Fixe	1,500	185 856,67	16 959,42	0,00	9 473,60
MIS277932-3	N	0,00	A-1	1 578 461,56	12,00	F	Fixe	1,500	263 076,92	24 005,77	0,00	1 648,74
MON524072EUR/0525083/001	N	0,00	A-1	953 762,74	10,00	F	Fixe	0,000	148 905,58	8 351,70	0,00	1 850,95
MON540363EUR	N	0,00	-	949 999,99	15,00	F		0,000	66 666,68	5 158,03	0,00	1 228,07
MON540506EUR	N	0,00	-	1 425 000,00	15,00	F		0,000	100 000,00	7 736,67	0,00	1 234,83
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MIEP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
											Type de taux (13)	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>9 732 636,64</b>				<b>1 167 701,56</b>	<b>103 954,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 479,80</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Durée (en années)	Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €			
Catégories de biens amortis			
L	REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	10	28/09/2020
L	BIENS DONT LA VALEUR EST INFERIEUR A 500€ TTC	1	28/09/2020
L	LOGICIELS BUREAUTIQUES	2	28/09/2020
L	LOGICIELS APPLICATIFS, PROGICIELS	5	28/09/2020
L	SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS VERSEES - BIENS MOBILIER, MATERIEL, ETUDES	5	28/09/2020
L	SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS VERSEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	28/09/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	28/09/2020
L	PLANTATIONS	20	28/09/2020
L	IMMEUBLE PRODUCTIFS DE REVENUS	50	28/09/2020
L	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6	28/09/2020
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	10	28/09/2020
L	VEHICULES (SAUF CAMIONS)	10	28/09/2020
L	CAMIONS - MATERIEL ROULANT ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8	28/09/2020
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	28/09/2020
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE	10	28/09/2020
L	MOBILIER	15	28/09/2020
L	MOBILIER URBAIN	8	28/09/2020
L	PETITS MATERIELS D EQUIPEMENT	10	28/09/2020
L	COFFRES FORT, ARMOIRES IGNIFUGES	30	28/09/2020
L	MATERIEL ET EQUIPEMENT	15	28/09/2020
L	MATERIEL ET OUTILLAGE D INCENDIE	8	28/09/2020
L	MATERIEL DE VOIRIE	6	28/09/2020

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	1 792,99		0,00	1 792,99	0,00	1 792,99
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	1 792,99		0,00	1 792,99	0,00	1 792,99

PROVISIONS BUDGETAIRES (2)

Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>1 792,99</b>		<b>0,00</b>	<b>1 792,99</b>	<b>0,00</b>	<b>1 792,99</b>

**IV - ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**  
**EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE IV B7.1**

BENEFICIAIRE DE LA GARANTIE	PRETS GARANTIS A L'ORIGINE	DETTE AU 1.1.2023	INTERETS 2023	CAPITAL 2023	ANNUITE 2023	DETTE AU 31.12.2023
HABITATS DE HAUTE ALSACE	6 780 306,28	2 922 863,90	61 178,80	425 763,72	486 942,52	2 497 100,19
DOMIAL	7 296 069,42	4 488 293,15	121 276,48	185 908,91	307 185,39	4 302 384,24
SG CINEMA LE FLORIVAL	120 000,00	54 246,96	2 418,36	8 481,59	10 899,95	45 765,37
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE	855 800,00	644 678,23	8 703,16	42 366,95	51 070,11	602 311,28
TOTAUX	15 052 175,70	8 110 082,24	193 576,80	662 521,17	856 097,97	7 447 561,08

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

<b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>					<b>IV</b>
<b>Article (1)</b>	<b>Subventions (2)</b>	<b>Objet (3)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
20422	URBA-20422-URBA-020	<b>INVESTISSEMENT (total)</b> Aide aux particuliers pour le ravalement des façades	Particuliers/Syndic (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Personne physique	<b>80 000,00</b> 80 000,00
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					
657362	ADM-657362-CCAS-420	Subvention de fonctionnement	Centre Communal Action Sociale (CCAS)	Etablissement de droit public	<b>512 135,00</b> 222 200,00
657382	CULT-657382-CULTU-311	Subvention de fonctionnement	Université de Haute Alsace	Etablissement de droit public	350,00
65748	CULT-65748-DOM-311	Subvention de fonctionnement	Association de gestion du Centre Culturel des Dominicains	Association	75 000,00
65748	CULT-65748-CULTU-311	Subvention de fonctionnement	Ecole de Musique de Guebwiller	Association	41 200,00
65748	CULT-65748-CULTU-311	Subvention de fonctionnement	Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)	Association	20 000,00
65748	CULT-65748-VIE-61	Subvention de fonctionnement	UMIH 68 Section de Guebwiller	Association	1 500,00
65748	FIN-65748-LOGEIM-555	Subvention de fonctionnement	ADIL du Haut-Rhin	Association	1 590,00
65748	POP-65748-POP-U-026	Subvention de fonctionnement	OMSPAC	Association	2 000,00
65748	RH-65748-ADM-020	Subvention de fonctionnement	Arnicale du Personnel de la Ville de Guebwiller	Association	18 245,00
65748	VIE-65748-VIE-61	Subvention de fonctionnement	Comité des Jumelages de la Ville de Guebwiller	Association	1 000,00
65748	ENS-65748-ECO-212	Subvention de fonctionnement	Cirko Markstein	Association	500,00
65748	CULT-65748-CULTU-311	Subventions de fonctionnement	Associations culturelles (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	15 000,00
65748	CULT-65748-CULTU-311	Subvention de fonctionnement	Associations (projets culturels forts) (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	6 000,00
65748	ENS-65748-ECO-212	Subvention de fonctionnement	Association Marque Pages	Association	400,00
65748	ENS-65748-ECO-212	Projets pédagogiques	Office Centrale de la Coopération à l'Ecole (OCCE) (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	2 850,00
65748	ENS-65748-ECO-212	Subventions classes vertes	Associations centres de loisirs (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	9 090,00
65748	ENS-65748-ECO-212	Actions de sensibilisation dans les écoles	Association Prévention Routière	Association	160,00
65748	SPOR-65748-SPO-321	Subventions de fonctionnement	Associations de loisirs et de compétitions (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	66 000,00
65748	SPOR-65748-SPO-321	Aides pour l'organisation de manifestations	Clubs sportifs bénéficiaires	Association	9 000,00
65748	SPOR-65748-SPO-321	Aides pour les écoles de sport	Clubs écoles de sport (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	5 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	SPOR-65748-SPO-321	Aides aux athlètes de haut-niveau	Sportifs de haut niveau (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	3 000,00
65748	SPOR-65748-SPO-321	Subvention de fonctionnement	Office Municipal des Sports (OMS)	Association	2 000,00
65748	VIE-65748-VIE-61	Subvention de fonctionnement	Vitrine de Guebwiller	Association	5 000,00
65748	ADM-65748-ADM-020	Subvention de fonctionnement	Association des scouts de France	Association	750,00
65748	ADM-65748-ADM-020	Subvention de fonctionnement	Association Patriotique	Association	300,00
65748	CDV-65748-ENV-76	Subvention de fonctionnement	Club Vosgien	Association	3 000,00
65748	CDV-65748-ENV-76	Subvention de fonctionnement	Association des arboriculteurs	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Tableau des effectifs sur emploi permanent (stagiaires, titulaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2023

IV -B9

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
Collaborateur de cabinet	A	1	1	0
<b>Emplois fonctionnels</b>				
Directeur Général des services	A	1	1	0
Directeur Général Adjoint	A	2	2	0
Directeur des Services Techniques	A	1	0	1
Total		4	3	1
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	C	10	9	1
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	8	5	3
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	6	6	0
Rédacteur	B	2	2	0
Rédacteur ppl 2 classe	B	1	0	1
Rédacteur ppl 1 <sup>o</sup> classe	B	2	2	0
Attaché	A	3	3	0
Attaché ppl	A	3	3	0
Attaché hors classe	A	0	0	0
Total		35	30	5
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	C	1	0	1
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	6	3	3
Adjoint d'animation ppl 1 classe	C	1	1	0
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	1	0	1
Animateur ppl 1 classe	B	1	1	0
Total		10	5	5
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine	C	2	2	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2 <sup>o</sup> classe	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 1 <sup>o</sup> classe	C	1	1	0
Assistant de conservation	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	2	2	0
Attaché de conservation	A	1	1	0
Attaché de conservation ppl	A	1	1	0
Conservateur	A	1	0	1
Total		8	7	1
<b>Filière Police municipale</b>				
Gardien brigadier	C	2	1	1
Brigadier chef ppl	C	3	2	1
Chef police municipale	B	1	1	0
Total		6	4	2
<b>Filière sociale</b>				
Atsem ppl 2 classe	C	1	0	1
Atsem ppl 1 classe	C	1	1	0
Assistant socio éducatif	A	0	0	0
Total		2	1	1

Filière Technique				
Adjoint technique	C	32	24	8
Adjoint technique ppl 2 classe	C	19	17	2
Adjoint technique ppl 1 classe	C	5	5	0
Agent de maîtrise	C	5	4	1
Agent de maîtrise ppl	C	10	10	0
Technicien	B	2	2	0
Technicien ppl 2 classe	B	1	1	0
Technicien ppl 1 classe	B	0	0	0
Ingénieur	A	1	1	0
Ingénieur ppl	A	2	1	1
Total		77	65	12

**Tableau des effectifs - Contractuels de droit public sur emploi permanent au 1er janvier 2023**

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	C	0	0	0
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	0	0	3
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0
Rédacteur ppl 2 classe	B	0	0	0
Rédacteur ppl 1° classe	B	0	0	0
<b>Attaché</b>	<b>A</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Attaché ppl	A	0	0	0
Attaché hors classe	A	0	0	0
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	C	0	0	0
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint d'animation ppl 1 classe	C	0	0	0
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	0	0	0
Animateur ppl 1 classe	B	0	0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2° classe	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 1° classe	C	0	0	0
Assistant de conservation	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	0	0	0
Attaché de conservation	A	0	0	0
Attaché de conservation ppl	A	0	0	0
Conservateur	A	0	0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière Police municipale</b>				
Gardien brigadier	C	0	0	0
Brigadier chef ppl	C	0	0	0
Chef police municipale	B	0	0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière sociale</b>				
Atsem ppl 2 classe	C	0	0	0
Atsem ppl 1 classe	C	0	0	0
<b>Assistant socio éducatif</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière Technique</b>				
Adjoint technique	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 1 classe	C	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0

Agent de maîtrise ppl	C	0	0	0
Technicien	B	0	0	0
Technicien ppl 2 classe	B	0	0	0
Technicien ppl 1 classe	B	0	0	0
Ingénieur	A	0	0	0
Ingénieur ppl	A	0	0	0
Total		0	0	0

**Tableau des effectifs sur emploi non permanent au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Agent	Temps de travail	Catégorie	Filière	Grade	Rémunération		Fondement du contrat	Poste occupé
					SMIC	Indice Brut		
Aullen Virginie	Temps non complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de nettoyage
Bianchi Maria	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Agent surveillant école
Boitel Marc	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de propreté publique
Braun Sandrine	Temps non complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de nettoyage
Cauchin Hugo	Temps complet	NC	NC	NC	X		Apprentissage	Apprenti
Chevallier Hugo	Temps complet	NC	NC	NC	X		Apprentissage	Apprenti
Dietrich Cédric	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de propreté publique
Gaeleazzi Martial	Temps complet	C	Adm	Adjoint administratif		382	Accroissement temporaire activité	Agent accueil
Garreffa Alessio	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Agent surveillant école
Gross Véronique	Temps non complet	C	Tech	Adjoint technique		382	Remplacement agent absent	Atsem
Hartmann Valérie	Temps non complet	C	Adm	Adjoint administratif		382	Remplacement agent absent	Gestionnaire paie
Krempper Florine	Temps complet	NC	NC	NC	X		Apprentissage	Apprentie
Leroux François	Temps complet	C	Animation	Adjoint animation		382	Accroissement temporaire activité	Agent animation jeunesse
Leetz Frédéric	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de propreté publique
Nobel Thomas	Temps non complet	C	Adm	Adjoint administratif		432	Accroissement temporaire activité	Chargée dvt commerce
Ott Manon	Temps complet	C	Adm	Adjoint administratif		382	Accroissement temporaire activité	Chargée communication
Perez Mathilde	Temps complet	C	Adm	Adjoint administratif		382	Accroissement temporaire activité	Chargée accueil
Ribaud Marie	Temps non complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de nettoyage
Riotto Concetta	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Agent surveillant école
Schaeffer Denis	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Vacataire patinoire
Schaeffer Michèle	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Vacataire patinoire
Schmidt Judith	Temps complet	C	Adm	Adjoint administratif		432	Accroissement temporaire activité	Assistante de direction
Seltz Michel	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Vacataire manège
Schibaëff Ivan	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de propreté publique
Siouala Sarah	Temps complet	NC	NC	Collaborateur de cabinet		611	Collaborateur de cabinet	
Tschirhart Alison	Temps non complet	C	Tech	Adjoint technique		382	Accroissement temporaire activité	Atsem
Wending Louis	Temps complet	NC	NC	NC	X		Apprentissage	Apprenti

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>		<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Syndicat mixte de la Lauch Rivières Haute-Alsace		Nombre d'habitants	6 840,00
Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	0,00
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges		Nombre d'habitants	0,00
Association des Maires du Haut-Rhin		Forfaitaire	5 055,00
Association du Massif Vosgien		Forfaitaire	60,00
Association des Communes Forestières d'Alsace		Surface forêt communale (nombre ha)	295,00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris		Forfaitaire	350,00
CAUE du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	0,00
Association des Petites Villes de France	30/03/2009	Nombre d'habitants	0,00
Agence Mulhousienne de la Région Mulhousienne (AURM)	23/09/2016	Forfaitaire	2 000,00
ADAUHR	17/11/2016	Assistance gratuite et/ou prestations payantes	2 000,00
		Fiscalité propre	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public à caractère administratif	Gendarmerie	01/01/2016	16/11/2015	21680112600014	Maintien de l'ordre public	non
Etablissement à caractère administratif	Réhabilitation friches	18/05/2016	17/05/2016	21680112600162	Réhabilitation friches	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>IV</b>
	<b>D2</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Etablissement public à caractère administratif Etablissement à caractère administratif	Forêt communale Location bâtiment CALEO	01/01/2006	29/03/2006	Exploitation Location

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 170 000,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 170 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 170 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 170 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 300 560,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>535 760,00</b>	<b>0,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	468 420,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	55 000,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	500,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2748	Autres prêts	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 840,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>1 764 800,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	6 068,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	4 468,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	18 742,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	24 669,08	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 915,24	0,00
281351	Bâtiments publics	122 192,03	0,00
28138	Autres constructions	667,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	21 263,59	0,00
2815731	Matériel roulant	35 742,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	35 509,88	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	51 263,08	0,00
281828	Autres matériels de transport	48 574,19	0,00
281838	Autre matériel informatique	67 196,80	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 797,21	0,00
28188	Autres immo. corporelles	65 671,90	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	263 100,00	0,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	959 960,00	0,00

<b>Opérations de l'exercice III</b>	<b>Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)</b>	<b>Solde d'exécution R001 (6) (7)</b>	<b>Affectation R1068 (6)</b>	<b>TOTAL IV</b>
-------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------	-----------------

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 300 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 300 560,00</b>
---	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b>	<b>1 170 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b>	<b>2 300 560,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (8)</b>	<b>1 130 560,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

**IV**  
**D4**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A. bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	29,70 %	0,00	3 957 157,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	64,07 %	0,00	69 324,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Finances

**N° 08 - 12/2022**

**BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE – BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au Maire, délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté à la commission finances et affaires générales en date du 5 décembre 2022.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2023 du budget annexe de la gendarmerie, d'un montant de 494 220 € soit 310 220 € en section de fonctionnement et 184 000€ en section d'investissement. Conforme aux orientations budgétaires, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes :

Il comporte :

- en recettes de fonctionnement :

- un montant de 310 220 € de loyers.

- en dépenses de fonctionnement :

- l'inscription d'un crédit de 11 000 € de dépenses courantes liées aux diverses maintenances et fournitures de petit équipement,
- ainsi qu'un montant de 67 610 € correspondant aux intérêts de l'emprunt,
- l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement d'un montant de 231 610 €.

- en recettes d'investissement :

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement d'un montant de 231 610 €,

- en dépenses d'investissement :

- un crédit de 184 000 € pour assurer le remboursement annuel du capital de l'emprunt.

Il est à noter que le présent budget n'intègre pas le résultat de l'exercice en cours et des exercices antérieurs puisqu'il n'est pas possible de procéder à une reprise des résultats avant la fin de la journée complémentaire. Un budget supplémentaire viendra intégrer les résultats après le vote du compte administratif.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- ☛ d'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe de la gendarmerie, qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 310 220 € et en une section d'investissement de 184 000 € en surrééquilibre de 47 610 € ;
- ☛ d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : VILLE DE GUEBWILLER (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600162

POSTE COMPTABLE :

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**  
**Voté par nature**

BUDGET : REHABILITATIONS FRICHES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>I -- INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	
	<b>I</b>
	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		I
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté
		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	A1
Investissement	0,00 (3)	A2
Fonctionnement	0,00 (4)	A3

RESTES A REALISER N-1		
Dépenses	Recettes	Solde (B)
I + II	III + IV	B1
I	III	B2
II	IV	B3

<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>
Investissement	A2 + B2	
Fonctionnement	A3 + B3	

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.  
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements , et en recettes aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements , et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>

	DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		3 911 850,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde positif) 0,00
=			
	Total de la section d'investissement (2)		3 911 850,00

	DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		4 631 050,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si excédent) 0,00
=			
	Total de la section de fonctionnement (3)		4 631 050,00
=			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>8 542 900,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		<b>020</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		<b>022</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 565 973,00		3 911 850,00	0,00	3 911 850,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 565 973,00</b>		<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 565 973,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 911 850,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 327 438,00	0,00	1 262 650,00	0,00	1 262 650,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 327 438,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 327 438,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	238 535,00		719 200,00	0,00	719 200,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 150 955,00		1 930 000,00	0,00	1 930 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 389 490,00</b>		<b>2 649 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 649 200,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 716 928,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 911 850,00</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>-1 262 650,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2023

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	415 000,00	0,00	1 981 850,00	0,00	1 981 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>415 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>415 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	238 535,00	0,00	719 200,00	0,00	719 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 150 955,00	0,00	1 930 000,00	0,00	1 930 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 389 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 649 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 649 200,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 804 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 631 050,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	689 200,00	0,00	689 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 565 973,00		3 911 850,00	0,00	3 911 850,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 565 973,00</b>		<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 565 973,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 631 050,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>-1 262 650,00</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-3 pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		3 911 850,00	3 911 850,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>3 911 850,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 911 850,00</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 981 850,00		1 981 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 930 000,00	1 930 000,00
023	Virement à la section d'investissement		719 200,00	719 200,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 981 850,00</b>	<b>2 649 200,00</b>	<b>4 631 050,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 631 050,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

## VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2023

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 262 650,00	0,00	1 262 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 930 000,00	1 930 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		719 200,00	719 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 262 650,00</b>	<b>2 649 200,00</b>	<b>3 911 850,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 911 850,00</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		3 911 850,00	3 911 850,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	689 200,00		689 200,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	30 000,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>719 200,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>4 631 050,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 631 050,00</b>
--	---------------------

## VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M, 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

III  
A

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>1 565 973,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>3 911 850,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 565 973,00			3 911 850,00	0,00		3 911 850,00	3 911 850,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 565 973,00</b>			<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 911 850,00</b>	<b>3 911 850,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>3 911 850,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

## VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2023

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>		<b>A</b>

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>2 716 928,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 327 438,00	0,00	1 262 650,00	0,00	1 262 650,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 327 438,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 327 438,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>	
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	238 535,00		719 200,00	0,00	719 200,00	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	1 150 955,00		1 930 000,00	0,00	1 930 000,00	
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 389 490,00</b>		<b>2 649 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 649 200,00</b>	
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>	
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>					<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>3 911 850,00</b>	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Voir l'état IV.B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>1 565 973,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>3 911 850,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 565 973,00			3 911 850,00	0,00		3 911 850,00	3 911 850,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	1 565 973,00			3 911 850,00	0,00		3 911 850,00	3 911 850,00

VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
3354	1 565 973,00	I		3 911 850,00	II		3 911 850,00	III = I + II 3 911 850,00
33581	0,00			0,00			0,00	0,00
041	0,00			0,00			0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 565 973,00</b>			<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 911 850,00</b>	<b>3 911 850,00</b>

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A3**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>2 716 928,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 327 438,00	0,00	1 262 650,00	0,00	1 262 650,00
1641 Emprunts en euros	1 327 438,00	0,00	1 262 650,00	0,00	1 262 650,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 327 438,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>
40 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
438 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
486 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
487 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
488 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 327 438,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 262 650,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	238 535,00		719 200,00	0,00	719 200,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	1 150 955,00		1 930 000,00	0,00	1 930 000,00
3354 <i>Etudes et prestations de services</i>	1 150 955,00		1 930 000,00	0,00	1 930 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 389 490,00</b>		<b>2 649 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 649 200,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(3) Saut 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>		<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL		I			II			III = I + II
011	Charges à caractère général (3)	415 000,00	0,00	0,00	4 631 050,00	0,00	0,00	4 631 050,00	4 631 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	1 981 850,00	0,00	0,00	1 981 850,00	1 981 850,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>415 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>1 981 850,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>415 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>1 981 850,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	238 635,00			719 200,00	0,00		719 200,00	719 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 150 955,00			1 930 000,00	0,00		1 930 000,00	1 930 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 389 490,00</b>			<b>2 649 200,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 649 200,00</b>	<b>2 649 200,00</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>4 631 050,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 565 973,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	689 200,00	0,00	689 200,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 565 973,00		3 911 850,00	0,00	3 911 850,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 565 973,00</b>		<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>4 631 050,00</b>
--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).  
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 804 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>	<b>4 631 050,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	415 000,00	0,00	0,00	1 981 850,00	0,00	0,00	1 981 850,00	1 981 850,00
6045	Achats études et prestations de services	415 000,00	0,00		420 000,00	0,00	0,00	420 000,00	420 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		1 441 850,00	0,00	0,00	1 441 850,00	1 441 850,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>415 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>1 981 850,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>415 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 850,00</b>	<b>1 981 850,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	238 535,00			719 200,00	0,00		719 200,00	719 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 150 955,00			1 930 000,00	0,00		1 930 000,00	1 930 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 389 490,00</b>			<b>2 649 200,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 649 200,00</b>	<b>2 649 200,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 565 973,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 631 050,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	689 200,00	0,00	689 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	689 200,00	0,00	689 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>
86	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 200,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 565 973,00		3 911 850,00	0,00	3 911 850,00
7133	Varia* en-cours de production biens	1 565 973,00		3 911 850,00	0,00	3 911 850,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 565 973,00</b>		<b>3 911 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 911 850,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfisalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	1 262 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 262 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**  
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 262 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 262 650,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

NOTE DE SYNTHÈSE

Service des Finances

N° 09 - 12/2022

**BUDGET ANNEXE RÉHABILITATION DES FRICHES  
BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire, délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission finances et affaires générales du 5 décembre 2022.

Le budget de l'exercice 2023 du budget annexe de réhabilitation des friches est équilibré en dépenses et en recettes à 8 542 900 €, soit 3 911 850 € en section d'investissement et 4 631 050 € en section de fonctionnement.

Il est à noter que le présent budget n'intègre pas le résultat de l'exercice en cours et des exercices antérieurs puisqu'il n'est pas possible de procéder à une reprise des résultats avant la fin de la journée complémentaire. Un budget supplémentaire viendra intégrer les résultats après le vote du compte administratif.

Il est précisé que, compte tenu de la nature du budget et de la comptabilisation de stock qu'il impose, cette somme ne correspond qu'à 2 701 050 € de budget réel ; la différence correspondant aux écritures d'ordre.

Ces 2 701 050 € se décomposent en 1 981 850 € de dépenses et 719 200 € de recettes.

Les 1 981 850 € de dépenses se décomposent ainsi :

- ◆ pour la réhabilitation de la friche Cartorhin :
  - la participation 2023 due à CITIVIA en application de la convention d'aménagement de 2017 et modifiée à la suite du compte-rendu d'activité 2021 (CRAC 2021), pour 400 000 € ainsi que les crédits nécessaires aux enfouissements de réseaux pour 20 000 € ;
- ◆ pour la réhabilitation de la friche NSC :
  - l'inscription des crédits nécessaires à la rétrocession des premiers bâtiments par l'EPF à la Ville conformément à la délibération du 10 octobre 2022, soit 768 400 €;
  - les crédits nécessaires au financement des études juridiques et techniques ainsi qu'aux travaux de dépollution des sites rétrocédés à la Ville pour un total de 593 450 € ;
  - les taxes foncières, frais de gestion et de portages dus à l'EPF à hauteur de 200 000 €.

Les 719 200 € de recettes se décomposent ainsi :

- Une subvention de 128 200 € de DSIL 2022 attendue sur l'opération Cartorhin ;
- La perception d'une avance de 30 % sur la subvention obtenue au titre du fonds friches (561 000 €)
- Les loyers perçus sur un des bâtiments des friches NSC qui est actuellement loué (30 000€)

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

-  d'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe des friches qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 8 542 900 €, soit 3 911 850 € en section d'investissement et 4 631 050 € en section de fonctionnement ;**
-  d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : VILLE DE GUEBWILLER (1)**  
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600154

POSTE COMPTABLE :

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**  
**Voté par nature**

BUDGET : GENDARMERIE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	
	<b>I</b>
	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET			
Investissement		(3)	A1
Fonctionnement		(4)	A2 A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
I + II	III + IV		B1
I	III		B2
II	IV		B3

	<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>
TOTAL	A1 + B1
Investissement	A2 + B2
Fonctionnement	A3 + B3

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.  
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

**II**  
**A**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	184 000,00	231 610,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)	184 000,00	231 610,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	310 220,00	310 220,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	310 220,00	310 220,00
	=		=
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>494 220,00</b>	<b>541 830,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME (1)</b>			
<b>TOTAL</b>			
			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>			
		020	0,00

<b>TOTAL GENERAL</b>			
			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		II
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			0,00
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>			0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 793,00	0,00	184 000,00	0,00	184 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>180 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>180 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>180 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>

=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>184 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5)

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	297 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>297 118,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	294 467,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>294 467,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>591 585,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	237 705,00		231 610,00	0,00	231 610,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>237 705,00</b>		<b>231 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>829 290,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>231 610,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>231 610,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2023**

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 500,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>
66	Charges financières	70 515,00	0,00	67 610,00	0,00	67 610,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>73 015,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 610,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	237 205,00		231 610,00	0,00	231 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>237 205,00</b>		<b>231 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>310 220,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Allénuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	310 220,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>310 220,00</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>231 610,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 , DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	184 000,00	0,00	184 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>184 000,00</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	11 000,00		11 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	67 610,00	0,00	67 610,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		231 610,00	231 610,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>78 610,00</b>	<b>231 610,00</b>	<b>310 220,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>310 220,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

## VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		231 610,00	231 610,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>	<b>231 610,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>231 610,00</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	310 220,00	0,00	310 220,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>310 220,00</b>
--	-------------------

## VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**  
**A**

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>180 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>184 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	180 793,00	0,00	0,00	184 000,00	0,00	0,00	184 000,00	184 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>180 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>184 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>180 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>184 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)** **0,00**

**Total des dépenses d'investissement cumulées** **184 000,00**

(1) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2023

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042)
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**III**  
**A**

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>534 823,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	297 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>297 118,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>297 118,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	237 705,00		231 610,00	0,00	231 610,00	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00	
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>237 705,00</b>		<b>231 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>	
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>	
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>					<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>231 610,00</b>	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Voir l'état IV-65 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE**

III  
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>180 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>184 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	180 793,00	0,00	0,00	184 000,00	0,00	0,00	184 000,00	184 000,00
1641 Emprunts en euros	180 793,00	0,00	0,00	184 000,00	0,00	0,00	184 000,00	184 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>180 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>184 000,00</b>
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>180 793,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>184 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Charges transférées (7)	0,00	I		0,00	II		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00			0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (4) Voir état III-A2 1 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.  
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042)  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des sessions d'immobilisations »).  
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).  
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A3**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>534 823,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	297 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	297 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>297 118,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
24 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>297 118,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	237 705,00		231 610,00		231 610,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00		0,00		0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>237 705,00</b>		<b>231 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositifs législatifs et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**III – VOTE DU BUDGET**  
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

**III**

**B**

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	<b>TOTAL</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>310 220,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	2 500,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
66	Charges financières	70 515,00	0,00	0,00	67 610,00	0,00	0,00	67 610,00	67 610,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>70 515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 610,00</b>	<b>67 610,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>73 015,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 610,00</b>	<b>78 610,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	237 205,00			231 610,00	0,00		231 610,00	231 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>237 205,00</b>			<b>231 610,00</b>	<b>0,00</b>		<b>231 610,00</b>	<b>231 610,00</b>

**D002 Résultat reporté ou anticipé (5)**

**0,00**

**Total des dépenses de fonctionnement cumulées**

**310 220,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>				<b>0,00</b>
		<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>				<b>310 220,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

III  
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>310 220,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	2 500,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
66	Charges financières	70 515,00	0,00		67 610,00	0,00	0,00	67 610,00	67 610,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 515,00	0,00		67 610,00	0,00	0,00	67 610,00	67 610,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>70 515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 610,00</b>	<b>67 610,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>73 015,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 610,00</b>	<b>78 610,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	237 205,00			231 610,00	0,00	0,00	231 610,00	231 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>237 205,00</b>			<b>231 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 610,00</b>	<b>231 610,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>		<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	310 220,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
752	Revenus des immeubles	310 220,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 220,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2023

- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**IV**  
**A1**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	184 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		184 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		184 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					5 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 000 000,00									
200000000011014/10278 03300 00032825 04	CCM	07/12/2017	28/12/2017	31/03/2019	5 000 000,00	F			1,600	1,600	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>5 000 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 293 861,86				183 695,12	67 603,28	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 293 861,86				183 695,12	67 603,28	0,00	0,00
20000000001101410278 03300 000322925 04	N	0,00	A-1	4 293 861,86	25,00	F	1,600	183 695,12	67 603,28	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de dirige sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>4 293 861,86</b>				<b>183 695,12</b>	<b>67 603,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2023

- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Patrimoines  
Service environnement et cadre de vie

**N° 10 - 12/2022**

**FORET COMMUNALE – ÉTAT D'ASSIETTE POUR L'ANNÉE 2024**

Rapporteur : Madame Isabelle Schroeder, adjointe déléguée à l'événementiel et au cadre de vie

Dossier présenté à la Commission finances et budgets, en date du 5 décembre 2022

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1 ;
- VU** la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 ;
- VU** l'arrêté d'Aménagement forestier n°2022/105 du 7 octobre 2022 portant sur l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de Guebwiller pour la période 2022-2040 ;
- VU** la proposition du 19 octobre 2022 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar – Unité Territoriale GUEBWILLER/SOULTZ ;

L'Office National des Forêts propose annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes" qui organise la gestion des coupes ainsi que les surfaces concernées.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application du plan d'aménagement forestier.

L'article 12 de la Charte de la Forêt Communale, cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions soient approuvées par délibération du conseil municipal.

Cette opération de martelage, désignant les arbres à couper, réalisée en 2023, est préalable à l'élaboration du Programme des travaux d'exploitation et État de prévision des coupes qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal dans le cadre du budget 2024 de l'ONF.

La proposition d'état d'assiette 2024 de l'ONF est annexée au présent rapport.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-dessous.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

-  **d'accepter l'État d'Assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2024 tel que proposé.**



Etat d'Assiette  
Année 2024 UT GUEBWILLER-THUR

GUEBWILLER

COMMUNE de GUEBWILLER  
73 RUE DE LA REPUBLIQUE  
BP 159  
68503 GUEBWILLER CEDEX

Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m <sup>3</sup> /ha)	Mode dévolution produits
GUEBWILLER	5_r	11,39	2024	2024			Régénération indifférenciée	11,39	88	Bois façonné
GUEBWILLER	32_i	5,49	2024	2024			Irrégulière	5,49	40	Bois façonné
GUEBWILLER	32_v	5,74	2024	2024			Amélioration indifférenciée	5,74	5	Bois façonné
GUEBWILLER	3_r	7,21	2024	2024		PR-AU - Autres cas de figure	Régénération indifférenciée	5,00	93	Bois façonné
GUEBWILLER	50_r	14,46	2022	2024			Régénération indifférenciée	14,46	79	Bois façonné
GUEBWILLER	47_i	10,30	2023	2024			Irrégulière	10,30	41	Bois façonné
GUEBWILLER	11_a	6,15	2024	2024			Amélioration indifférenciée	6,15	42	Bois façonné
GUEBWILLER	40_a	12,94	2022	2024		ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte	Amélioration indifférenciée	5,00	70	Vente sur pied
GUEBWILLER	14_a	6,00	2024	2024			Amélioration indifférenciée	6,00	75	Bois façonné
GUEBWILLER	53_a	4,58	2024	2024			Amélioration indifférenciée	4,58	15	Bois façonné
GUEBWILLER	37_i	5,55	2024	2024			Irrégulière	5,55	54	Bois façonné
GUEBWILLER	30_i	15,98	2022	2024			Irrégulière	15,98	42	Bois façonné

A..... Le Responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Thur

Le Responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Thur

Bruno GASTON

Signé à....., le.....

Le Maire





Etat d'Assiette  
Année 2024 UT GUEBWILLER-THUR

GUEBWILLER

COMMUNE de GUEBWILLER  
73 RUE DE LA REPUBLIQUE  
BP 159  
68503 GUEBWILLER CEDEX

Coupes proposées en suppression

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m <sup>3</sup> /ha)	Mode dévolution produits
GUEBWILLER	3_v	1,26	2024	2024	Supp.	ONF-EE - Enjeu environnemental, paysager ou social	Amélioration indifférenciée	1,26	3	Bois façonné
GUEBWILLER	11_v	0,83	2024	2024	Supp.	ONF-EE - Enjeu environnemental, paysager ou social	Amélioration indifférenciée	0,83	6	
GUEBWILLER	41_ie	13,04	2024	2024	Supp.	ONF-AR - Raison sylvicole- Acquisition du renouvellement	Irrégulière	13,04	27	

A. Guebwiller, le 19/10/22

Le Responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Thur

Bruno GASTON

Signé à ....., le .....

Le Maire



NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Patrimoines  
Service environnement et cadre de vie

**N° 11 - 12/2022**

**FORET COMMUNALE – ÉTAT PRÉVISIONNEL DES COUPES  
ET PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2023**

Rapporteur : Madame Isabelle Schroeder, adjointe déléguée à l'événementiel et au cadre de vie

Dossier présenté à la Commission finances et budgets, en date du 5 décembre 2022

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1 ;

**VU** la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 ;

**VU** l'arrêté d'Aménagement forestier n°2022/105 du 7 octobre 2022 portant sur l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de Guebwiller pour la période 2022-2040 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 acceptant l'État d'Assiette 2023 ;

**VU** la proposition du 19 octobre 2022 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar – Unité Territoriale Guebwiller/Soultz, portant sur l'exploitation de la forêt communale pour l'exercice 2023 ;

Proposé chaque année par l'Office National des Forêts, le conseil municipal est appelé à approuver l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux à réaliser dans la forêt communale.

Il est précisé que l'état d'assiette des coupes proposé pour l'année 2023, a été approuvé par délibération du conseil municipal le 13 décembre 2021.

**PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES**

<b>Recettes des bois</b>	<b>.72 528 € TTC</b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>42 705 € TTC</b>
.Soit une valeur nette, estimée, des produits (RECETTES)	.29 823 € TTC

**PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX**

	<b>Montants estimés en TTC</b>
Maintenance	.1 177 €
Sylviculture	9 649 €
.Protection/gibier	4 417 €
.Infrastructure	.3 518 €
.Travaux touristiques & environnementaux	.4 748 €
.Assistance technique à donneur d'ordre	.3 171 €
Assistance à la gestion de la MO + CAAA	.1 531 €
<b>.TOTAL TTC</b>	<b>.28 211 € TTC</b>

Il apparaît un budget positif de 1 612 € TTC.

Les membres de la Commission finances et budgets réunie le 5 décembre 2022, ont émis un avis favorable à ces propositions de travaux.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-jointe.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

- ☛ d'approuver le programme établi par l'ONF en précisant :**
  - **que la réalisation de ce programme est effective dans la limite des moyens ouverts par le Conseil municipal ;**
  - **que les travaux devront être suspendus, à n'importe quel moment, si le produit des ventes de bois est inférieur aux montants escomptés.**
  
- ☛ d'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à signer et approuver les documents techniques y afférents dans la limite des moyens ouverts.**

Annexe au programme 2023 - Détail des montants

Type de prestation	Actions et localisations	Quantité programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvriers RC prévues
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE	Entretien du périmètre matérialisation des limites à la peinture Localisation : Parcelles 49 - 50 - 47	2 927 MLI	525 €	200 €	725 €	15 H
	Entretien de parcellaire matérialisation des limites à la peinture Localisation : Parcelles 47 - 49 - 50	931 MLI	280 €	0 €	280 €	8 H
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION	Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération Localisation : 4.r	1,2 HA	560 €	0 €	560 €	16 H
	Fourniture de plants de chêne sessile Regarni Localisation : 12.a, 4.r	800 PL	0 €	1 200 €	1 200 €	0 H
	Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 4.r, 12.a	800 PL	1 008 €	0 €	1 008 €	29 H
TRAVAUX SYLVICOLES	Dégagement manuel de régénération naturelle. Localisation : 3.r, 31.v, 4.r	8,3 HA	2 905 €	0 €	2 905 €	83 H
	Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 12.a, 18.i, 29.i, 4.r, 53.r	7,18 HA	2 513 €	0 €	2 513 €	72 H
	Détourage avec élagage Localisation : 31.i	64 U	853 €	0 €	853 €	24 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER	Fourniture de répulsifs Localisation : 45, 46, 47, 48	20 KG	0 €	440 €	440 €	0 H
	Application de répulsif Localisation : 45.j, 46.i, 47.i, 48.i	6 HA	1 050 €	0 €	1 050 €	30 H
	Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles cerf Localisation : 4.r	400 U	1 400 €	960 €	2 360 €	40 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	Entretien des renvois d'eau Localisation : Réseau	30 KM	1 680 €	0 €	1 680 €	48 H
	Entretiens divers de fossés bordiers Localisation : Réseau	15 KM	0 €	1 365 €	1 365 €	0 H
	Entretiens divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Péternit	0,86 KM	0 €	11 000 €	11 000 €	0 H
	Entretiens divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin parcelles 9, 8, 7, 2	1,8 KM	0 €	21 600 €	21 600 €	0 H
	Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : rotorherbe MONTAGNE Localisation : Parcours santé, Bildstoecklé, Péternit, chemin de l'Ermite, Judenhut	6,5 KM	0 €	1 200 €	1 200 €	0 H
	Entretien du réseau de desserte : élagage au lamier avec tirage de branches Localisation : Route de la Rolle	1 KM	0 €	900 €	900 €	0 H
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC	Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Elagage des branches sèches des chênes Localisation : Bildstoecklé + Maison de l'Ax	1 FO	0 €	3 400 €	3 400 €	0 H
	Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Sécurisation d'arbres dépérissants Localisation : Chemins et sentiers	1 U	840 €	0 €	840 €	24 H
	Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires (type B0) DFCI - FC Localisation : Croix de Mission, Judenhut, Bildstoecklé	3 U		1 302 €	1 302 €	
			<b>13 614 €</b>	<b>43 567 €</b>	<b>57 181 €</b>	<b>389 H</b>

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	7 264 €
Honoraires de gestion de la main d'oeuvre + équip.de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	1 361 €
<b>Montant total estimatif HT</b>	<b>65 807 €</b>

Votre interlocuteur :  
BENJAMIN MURA  
Tél :  
Mél : benjamin.mura@onf.fr  
Tél Portable : 06 23 24 61 49

<b>Adresse de livraison principale</b> COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX	<b>Adresse client</b> COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
--	---

Forêt communale de GUEBWILLER <b>Objet de la prestation :</b> Devis coupes 2023 : FC GUEBWILLER	<b>Coordonnées Client :</b> Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : dgs@ville-guebwiller.fr SIRET : 21680112600014
--	--

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
<b>TRAVAUX D'EXPLOITATION</b>					
<b>Honoraires d'ATDO-MOE</b>					
<input type="checkbox"/> Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes (Ref : 06-MOE-EXPL0)	931,00	M3	3,00	20,00	<b>2 793,00</b>

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2023	931.0	M3	19 920,00
<input type="checkbox"/> Débardage des bois (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2023	931.0	M3	11 180,00
<input type="checkbox"/> Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FST02) Localisation : EPC 2023	20.0	ST	560,00
<input type="checkbox"/> Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt (Ref : 04-EXPL-SECB01) Localisation : EPC 2023	8.0	H	1 440,00
<i>Total estimatif HT</i>			<b>33 100,00</b>
<b>Sous-total</b>			
<b>2 793,00 € HT</b>			

TVA			Total HT
Taux	Base	Montant	
20,00%	2 793,00	558,60	2 793,00 €
			<b>Total TVA <sup>(1)</sup></b>
			558,60 €
			<b>Total TTC <sup>(1)</sup></b>
			3 351,60 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. <b>Cette offre est valable 1 mois</b>  Le 19/10/2022  Responsable de l'offre ROMAIN BAUDET	Devis lu et accepté pour un montant de : <b>2 793,00 € HT</b> <b>3 351,60 € TTC <sup>(1)</sup></b>
	Transmis en retour à l'ONF pour exécution :  A _____, le _____ (Signature nom, fonction)

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur [www.prestations.onf.fr](http://www.prestations.onf.fr) ou peuvent être adressées sur simple demande à [onf-prestations@onf.fr](mailto:onf-prestations@onf.fr)  
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)  
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)  
 - Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

Votre interlocuteur :  
BENJAMIN MURA  
Tél :  
Mél : benjamin.mura@onf.fr  
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-23-869305-00503016 / 13491

<b>Adresse de livraison principale</b> COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX	<b>Adresse client</b> COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
--	---

Forêt communale de GUEBWILLER <b>Objet de la prestation :</b> Devis travaux 2023 : FC GUEBWILLER	<b>Coordonnées Client :</b> Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : dgs@ville-guebwiller.fr SIRET : 21680112600014
---	--

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
<b>TRAVAUX PATRIMONIAUX</b>					
<b>Honoraires d'ATDO-MOE</b>					
□ Assistance technique à donneur d'ordre (Ref : 06-MOE-ATDO)	55 879,44	€	13,00 %	20,00	<b>7 264,33</b>

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

<b>Prestations encadrées</b>	Quantité	Un.	Montant € HT
□ Entretien du périmètre matérialisation des limites à la peinture (Ref : 04-LIPA-EPZ00) Localisation : Parcelles 49 - 50 - 47 périmètre = trait bleu + trait blanc	2927.0	MLI	725,00
□ Entretien de parcellaire matérialisation des limites à la peinture (Ref : 04-LIPA-EAZ00) Localisation : Parcelles 47 - 49 - 50 parcellaire = un trait blanc	931.0	MLI	280,00
□ Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération (Ref : 04-PRVG-PRV00) Localisation : 4.r Nettoyage des placeaux à la débrousailluse, avant plantation	1.2	HA	560,00
□ Fourniture de plants de chêne sessile Regarni (Ref : 02-FP-CHS-00) Localisation : 12.a, 4.r	800.0	PL	1 200,00
□ Régénération par plantation : mise en place des plants (Ref : 04-PLAN-PLA00) Localisation : 4.r, 12.a	800.0	PL	1 008,00
□ Dégagement manuel de régénération naturelle. (Ref : 04-DEGN-MAN01) Localisation : 3.r, 31.v, 4.r Utilisation du cassage et du croissant, en travaillant par point d'appui.	8.3	HA	2 905,00
□ Dégagement de plantation ou semis artificiel (Ref : 04-DEGP-DGP00) Localisation : 12.a, 18.i, 29.i, 4.r, 53.r Dégager à l'intérieur des filets avec une serpe pour ne pas endommager le plant. Compter les plants à remplacer et relever les filets.	7.18	HA	2 513,00
□ Détournage avec élagage (Ref : 04-NETD-DET01) Localisation : 31.i Sélectionner les chênes d'avenir, les détourner et élaguer les branches si besoin.	64.0	U	853,44
□ Fourniture de répulsifs (Ref : 02-FPRO-REP01) Localisation : 45, 46, 47, 48	20.0	KG	440,00
□ Application de répulsif (Ref : 04-PROG-REP01) Localisation : 45.j, 46.i, 47.i, 48.i	6.0	HA	1 050,00
□ Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles cerf (Ref : 04-PROG-FPIND1) Localisation : 4.r	400.0	U	2 360,00
<i>Total estimatif HT</i>			55 879,44

Votre interlocuteur :  
 BENJAMIN MURA  
 Tél :  
 Mél : benjamin.mura@onf.fr  
 Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-23-869305-00503016 / 13491

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
<b>Prestations encadrées</b>	<i>Quantité</i>	<i>Un.</i>			<i>Montant € HT</i>
<input type="checkbox"/> Entretien des renvois d'eau (Ref : 04-CNXI-ER100) Localisation : Réseau Ouverture des rigoles et des évacuations d'eau sur les chemins.	30.0	KM			1 680,00
<input type="checkbox"/> Entretien divers de fossés bordiers (Ref : 04-CNXI-EDF00) Localisation : Réseau Curage des fossés avec mini pelle	15.0	KM			1 365,00
<input type="checkbox"/> Entretien divers de route en terrain naturel (Ref : 04-DESS-ERN00) Localisation : Chemin du Peternit Nivellement du chemin en grattant la couche supérieure. Rechargement du chemin avec matériau prélevé sur place, broyé, déposé puis compacté. Pose de rigoles	0.86	KM			11 000,00
<input type="checkbox"/> Entretien divers de route en terrain naturel (Ref : 04-DESS-ERN00) Localisation : Chemin parcelles 9, 8, 7, 2 Nivellement du chemin en grattant la couche supérieure. Rechargement du chemin avec matériau prélevé sur place, broyé, déposé puis compacté. Pose de rigoles	1.8	KM			21 600,00
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : rotorherbe MONTAGNE (Ref : 04-GVIN-ACT00) Localisation : Parcours santé, Bildstoecklé, Peternit, chemin de l'Ermitte, Judenhut	6.5	KM			1 200,00
<input type="checkbox"/> Entretien du réseau de desserte : élagage au lamier avec tirage de branches (Ref : 04-GVIN-DVLO3) Localisation : Route de la Rolle Elagage des branches le long de la route de la Rolle Evacuer les branches au fur à mesure	1.0	KM			900,00
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Elagage des branches sèches des chênes (Ref : 04-LOI-SECU00) Localisation : Bildstoecklé + Maison de l'Ax Elagage des branches sèches des chênes avec nacelles et bûcherons Nettoyage du chemin après travaux	1.0	FO			3 400,00
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Sécurisation d'arbres dépérissants (Ref : 04-LOI-SECU00) Localisation : Chemins et sentiers Abattage des arbres dangereux en bord de chemin et sentiers Sécurisation du parcours sportif	1.0	U			840,00
<i>Total estimatif HT</i>					55 879,44
<b>Sous-total</b>					<b>7 264,33 € HT</b>

TVA			Total HT	7 264,33 €
Taux	Base	Montant	<b>Total TVA <sup>(1)</sup></b>	1 452,86 €
20,00%	7 264,33	1 452,86	<b>Total TTC <sup>(1)</sup></b>	8 717,19 €

Votre interlocuteur :  
 BENJAMIN MURA  
 Tél :  
 Mél : benjamin.mura@onf.fr  
 Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-23-869305-00503016 / 13491

<p>Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. <b>Cette offre est valable 1 mois</b></p> <p>Le 21/10/2022</p> <p>Responsable de l'offre ROMAIN BAUDET</p> 	<p>Devis lu et accepté pour un montant de :                  7 264,33 € HT                  8 717,19 € TTC <sup>(1)</sup></p> <p>Transmis en retour à l'ONF pour exécution :</p> <p>A _____, le _____                  (Signature nom, fonction)</p>
--	--

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur [www.prestations.onf.fr](http://www.prestations.onf.fr) ou peuvent être adressées sur simple demande à [onf-prestations@onf.fr](mailto:onf-prestations@onf.fr)

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)

- Entreprise agréée pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF00267).

- Assurance responsabilité civile ONF N° de contrat : 10390808504.

- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative



## BORDEREAU D'ENVOI

**Monsieur le Maire**

Veillez trouver sous ce pli, en double exemplaire, le programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) concernant l'exploitation des bois ainsi que les travaux patrimoniaux.

Je vous prie de soumettre ce programme au Conseil Municipal (ou Syndical) et de le renvoyer (1 exemplaire) dans les meilleurs délais à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS afin de pouvoir engager l'exploitation des bois.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre le document signé à l'Unité Territoriale : GUEBWILLER-THUR , 13 rue du Dr Pierre Bucher 68500 GUEBWILLER.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Le 19 octobre 2022

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Bruno GASTON

## FAIT RETOUR

- le programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes)

Le Conseil Municipal :

- l'a adopté sans observations

- a émis en séance les observations suivantes :

A :

Le :

# FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

<b>Office National des Forêts</b> AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN UT GUEBWILLER-THUR 30, rue du général de Gaulle 68800 THANN Tél :	<b>Destinataire</b> COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE</b>				
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre (*) Localisation : Parcelles 49 - 50 - 47 périmètre = trait bleu + trait blanc	2 927,00	MLI		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : Parcelles 47 - 49 - 50 parcellaire = un trait blanc	931,00	MLI		F
<b>Sous-total</b>			<b>1 140,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION</b>				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération (*) Localisation : 4.r Nettoyage des placeaux à la débroussailluse, avant plantation	1,20	HA		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile (*) Localisation : 12.a, 4.r	800,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants (*) Localisation : 4.r, 12.a	800,00	PL		I
<b>Sous-total</b>			<b>3 140,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 3.r, 31.v, 4.r Utilisation du cassage et du croissant, en travaillant par point d'appui.	8,30	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 12.a, 18.i, 29.i, 4.r, 53.r Dégager à l'intérieur des filets avec une serpe pour ne pas endommager le plant. Compter les plants à remplacer et relever les filets.	7,18	HA		I
<input type="checkbox"/> Détourage dans les peuplements (*) Localisation : 31.i Sélectionner les chênes d'avenir, les détourner et élaguer les branches si besoin.	64,00	U		F
<b>Sous-total</b>			<b>7 100,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER</b>				
<input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs (*) Localisation : 45, 46, 47, 48	20,00	KG		I
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) (*) Localisation : 45.j, 46.i, 47.i, 48.i	6,00	HA		I

# FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

DESSCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
Cocher les actions retenues				
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles (*) Localisation : 4.r	400,00	U		I
<b>Sous-total</b>			<b>4 360,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE</b>				
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Réseau Ouverture des rigoles et des évacuations d'eau sur les chemins.	30,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés (*) Localisation : Réseau Curage des fossés avec mini pelle	15,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route en terrain naturel (*) Localisation : Chemin du Peternit Nivellement du chemin en grattant la couche supérieure. Rechagement du chemin avec matériau prélevé sur place, broyé, déposé puis compacté. Pose de rigoles	0,86	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route en terrain naturel (*) Localisation : Chemin parcelles 9, 8, 7, 2 Nivellement du chemin en grattant la couche supérieure. Rechagement du chemin avec matériau prélevé sur place, broyé, déposé puis compacté. Pose de rigoles	1,80	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : Parcours santé, Bildstoecklé, Peternit, chemin de l'Ermite, Judenhut	6,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières (*) Localisation : Route de la Rolle Elagage des branches le long de la route de la Rolle Evacuer les branches au fur à mesure	1,00	KM		F
<b>Sous-total</b>			<b>42 670,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC</b>				
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Bildstoecklé + Maison de l'Ax Elagage des branches sèches des chênes avec nacelles et bûcherons Nettoyage du chemin après travaux	1,00	FO		I
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Chemins et sentiers Abattage des arbres dangereux en bord de chemin et sentiers Sécurisation du parcours sportif	1,00	U		I
<input type="checkbox"/> Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires (type B0) Localisation : Croix de Mission, Judenhut, Bildstoecklé	3,00	U		I
<b>Sous-total</b>			<b>6 110,00 € HT</b>	

Total Investissement	Total Fonctionnement	<b>Total : 64 520,00 € HT</b>
<b>19 740,00 € HT</b>	<b>44 780,00 € HT</b>	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.  
(\*): Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.



Office National des Forêts

EPIC. RCS Paris B662043116  
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé  
75570 Paris cedex 12  
Tél. 01 40 19 58 00

Programme d'actions  
pour l'année 2023  
PRC-23-869305-00337005

## FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,  
BENJAMIN MURA

Date : 19/10/22

Programme reçu le :  
Le représentant de la collectivité,

## PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

### FORET COMMUNALE - GUEBWILLER - Année 2023

#### COUPES A FACONNER (PREVISIONS)

PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)		
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage			
									En régie	A l'entreprise				
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
52.r-52.v	3	409	10						422	35 320	9 080		5 070	21 170
9.a	152	77	165		15	20	149	212	558	19 120	8 800	600	4 910	4 810
Châblis		100							100	6 000	2 000		1 200	2 800
<b>Sous-Total</b>	<b>154</b>	<b>587</b>	<b>175</b>		<b>15</b>	<b>20</b>	<b>149</b>	<b>212</b>	<b>1080</b>	<b>60 440</b>	<b>19 880</b>	<b>600</b>	<b>11 180</b>	<b>28 780</b>

#### COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)

PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
<b>Total</b>						

#### VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)

Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :		Dépenses HT de débardage et de câblage	11 180
Salaires + charges ouvriers :	13 902	Honoraires	2 871
Charges patronales (43 %) :	5 978	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	994
Total :	19 880	Autres dépenses HT (€)	994
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	600		
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	20 480		
Frais totaux d'exploitation (HT)	36 519	<b>BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)</b>	<b>23 921</b>
TVA sur les frais d'exploitation :	2 150		

Observations :

Autres dépenses :  
Cotisations CAA et équipements sécurité : 994 €

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par M. B. MURA

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.  
En application de l'article 4 du règlement organisant les relations entre l'ONF et les collectivités pour préparer la commercialisation de leurs bois dans le cadre de ventes de gré à gré, il donne son accord pour la vente de gré à gré et dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application des articles L.214.6 et suivants du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

Les bois façonnés en bloc pourront également, au cas par cas, faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

A Guebwiller le 18/10/22 A le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Le Maire,

Bruno GASTON

Ville de Guebwiller

Page 227

Agence de HAUT-RHIN  
Unité Territoriale : GUEBWILLER-THUR  
Triage(s) de ORSCHWIHR

Votre interlocuteur :

M. B. MURA

Tel :

06 23 24 61 49

## PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

### REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU LOTS REGROUPEES EN VENTE GROUPEE

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa	52r,52v, 9a	440	
Bois d'œuvre Pin Sylvestre	52r,52v, 9a	12	
Bois d'oeuvre DOUGLAS		0	
Bois d'oeuvre CHENE		0	
Bois d'œuvre HETRE		0	
Bois d'œuvre FRENE		0	
Bois d'industrie feuillus		0	
Bois d'industrie Résineux		0	
Bois énergie		0	

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales. Les lots de bois façonnés en bloc pourront également faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée. L'ensemble des volumes vendus en contrat ou en bloc regroupés le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées .

Date :  
signature

Votre interlocuteur :  
BENJAMIN MURA  
Tél :  
Mél : benjamin.mura@onf.fr  
Tél Portable : 06 23 24 61 49

<b>Adresse de livraison principale</b> COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX	<b>Adresse client</b> COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
--	---

Forêt communale de GUEBWILLER <b>Objet de la prestation :</b> Devis coupes 2023 : FC GUEBWILLER	<b>Coordonnées Client :</b> Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : dgs@ville-guebwiller.fr SIRET : 21680112600014
--	--

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
<b>TRAVAUX D'EXPLOITATION</b>					
<b>Honoraires d'ATDO-MOE</b>					
□ Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes (Ref : 06-MOE-EXPL0)	931,00	M3	3,00	20,00	<b>2 793,00</b>

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
□ Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2023	931.0	M3	19 920,00
□ Débardage des bois (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2023	931.0	M3	11 180,00
□ Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FST02) Localisation : EPC 2023	20.0	ST	560,00
□ Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt (Ref : 04-EXPL-SECB01) Localisation : EPC 2023	8.0	H	1 440,00
<i>Total estimatif HT</i>			33 100,00
<b>Sous-total</b>			
<b>2 793,00 € HT</b>			

TVA			Total HT
Taux	Base	Montant	
20,00%	2 793,00	558,60	2 793,00 €
			<b>Total TVA <sup>(1)</sup></b>
			558,60 €
			<b>Total TTC <sup>(1)</sup></b>
			3 351,60 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. **Cette offre est valable 1 mois**

Le 19/10/2022

Responsable de l'offre ROMAIN BAUDET



Devis lu et accepté pour un montant de : 2 793,00 € HT  
3 351,60 € TTC <sup>(1)</sup>

Transmis en retour à l'ONF pour exécution :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Signature nom, fonction)

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur [www.prestations.onf.fr](http://www.prestations.onf.fr) ou peuvent être adressées sur simple demande à [onf-prestations@onf.fr](mailto:onf-prestations@onf.fr)  
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)  
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)  
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

# FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

<b>Office National des Forêts</b> AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN UT GUEBWILLER-THUR 30, rue du général de Gaulle 68800 THANN Tél :	<b>Destinataire</b> COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE</b>				
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre (*) Localisation : Parcelles 49 - 50 - 47 périmètre = trait bleu + trait blanc	2 927,00	MLI		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : Parcelles 47 - 49 - 50 parcellaire = un trait blanc	931,00	MLI		F
<b>Sous-total</b>			<b>1 140,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION</b>				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération (*) Localisation : 4.r Nettoyage des placeaux à la débrousailluse, avant plantation	1,20	HA		I
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile (*) Localisation : 12.a, 4.r	800,00	PL		I
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants (*) Localisation : 4.r, 12.a	800,00	PL		I
<b>Sous-total</b>			<b>3 140,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 3.r, 31.v, 4.r Utilisation du cassage et du croissant, en travaillant par point d'appui.	8,30	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 12.a, 18.i, 29.i, 4.r, 53.r Dégager à l'intérieur des filets avec une serpe pour ne pas endommager le plant. Compter les plants à remplacer et relever les filets.	7,18	HA		I
<input type="checkbox"/> Détourage dans les peuplements (*) Localisation : 31.i Sélectionner les chênes d'avenir, les détourer et élaguer les branches si besoin.	64,00	U		F
<b>Sous-total</b>			<b>7 100,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER</b>				
<input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs (*) Localisation : 45, 46, 47, 48	20,00	KG		I
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) (*) Localisation : 45.j, 46.i, 47.i, 48.i	6,00	HA		I

# FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles (*) Localisation : 4.r	400,00	U		I
<b>Sous-total</b>			<b>4 360,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE</b>				
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Réseau Ouverture des rigoles et des évacuations d'eau sur les chemins.	30,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés (*) Localisation : Réseau Curage des fossés avec mini pelle	15,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route en terrain naturel (*) Localisation : Chemin du Peternit Nivellement du chemin en grattant la couche supérieure. Rechargement du chemin avec matériau prélevé sur place, broyé, déposé puis compacté. Pose de rigoles	0,86	KM		F
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route en terrain naturel (*) Localisation : Chemin parcelles 9, 8, 7, 2 Nivellement du chemin en grattant la couche supérieure. Rechargement du chemin avec matériau prélevé sur place, broyé, déposé puis compacté. Pose de rigoles	1,80	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : Parcours santé, Bildstoecklé, Peternit, chemin de l'Ermite, Judenhut	6,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières (*) Localisation : Route de la Rolle Elagage des branches le long de la route de la Rolle Evacuer les branches au fur à mesure	1,00	KM		F
<b>Sous-total</b>			<b>42 670,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC</b>				
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Bildstoecklé + Maison de l'Ax Elagage des branches sèches des chênes avec nacelles et bûcherons Nettoyage du chemin après travaux	1,00	FO		I
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Chemins et sentiers Abattage des arbres dangereux en bord de chemin et sentiers Sécurisation du parcours sportif	1,00	U		I
<input type="checkbox"/> Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires (type B0) Localisation : Croix de Mission, Judenhut, Bildstoecklé	3,00	U		I
<b>Sous-total</b>			<b>6 110,00 € HT</b>	

Total Investissement	Total Fonctionnement	<b>Total : 64 520,00 € HT</b>
<b>19 740,00 € HT</b>	<b>44 780,00 € HT</b>	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.  
(\*): Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

# FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,  
BENJAMIN MURA

Date : 19/10/22

Programme reçu le :  
Le représentant de la collectivité,

**TABLEAU RECAPITULATIF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX RETENUS  
PROGRAMME 2023 – 2ème version**

en TTC	TVX EXPLOITATION	TVX PATRIMONIAUX	TOTAL
TRAVAUX CONFIES AUX ENTREPRISES POUR ABATTAGE (TVA 20%)	720 €	0 €	720 €
TRAVAUX DE DEBARDAGE ET CABLAGE (TVA 10%)	12 298 €	5 242 €	17 540 €
TRAVAUX REALISES EN REGIE (bûcherons CCRG) (TVA 20%)	23 856 €	15 313 €	39 169 €
HONORAIRES ONF (TVA 20%)	3 445 €	3 171 €	6 616 €
ASSISTANCE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (TVA 20%)	1 193 €	766 €	1 958 €
FOURNITURE (TVA 5,5%)	0 €	2 954 €	2 954 €
AUTRES DEPENSES + CAAA (TVA 20%)	1 193 €	766 €	1 958 €
	42 705 €	28 211 €	
<b>BILAN TRAVAUX FORET</b>			
<b>RECETTES</b>	72 528 €		
<b>DEPENSES</b>	70 916 €		
<b>TOTAL</b>	1 612 €		

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des finances

**N° 12 - 12/2022**

**REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA LIBERTÉ  
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX  
SIGNATURE DE L'AVENANT  
AUTORISATION**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme

Dossier présenté à la Commission Finances et affaires générales du 5 décembre 2022

1 – Lot 1 – Voirie et réseaux divers – Aménagements qualitatifs

Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise LINGENHELD SAS pour le lot 1 (Voirie et réseaux divers – Aménagement qualitatifs)

Conformément à la délibération du 4 juillet 2020 par laquelle le Maire a reçu délégation du conseil municipal en matière de prise de décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 euros HT, le marché a été attribué par décision du Maire le 3 novembre 2022 pour un montant de 641 453,50 euros HT.

L'avenant a pour objet l'intégration de la rue des fondateurs au périmètre de travaux (voirie et éclairage public) et le remplacement du porphyre initialement prévu sur la bande roulante du parking par un enrobé.

Il convient d'établir un avenant n°1 dont l'incidence financière HT sur le marché de travaux est la suivante :

Montant après avenant n°1 :

- Montant HT: 724 506,40 euros
- Montant TTC: 869 407,68 euros

Soit une variation en hausse de 83 052,90 euros HT.

Pour information, pourcentage d'écart introduit par l'avenant :12,95 %

2 – Lot 2 – Réseaux secs

Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES pour le lot 2 – Réseaux secs

Conformément à la délibération du 4 juillet 2020 par laquelle le Maire a reçu délégation du conseil municipal en matière de prise de décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 euros HT, le marché a été attribué par décision du Maire le 3 novembre 2022 pour un montant de 106 036,17 euros HT.

L'avenant a pour objet l'intégration de la rue des fondeurs au périmètre de travaux (voirie et éclairage public) et le remplacement du porphyre initialement prévu sur la bande roulante du parking par un enrobé.

Il convient d'établir un avenant n°1 dont l'incidence financière HT sur le marché de travaux est la suivante :

Montant après avenant n°1 :

- Montant HT : 125 810,12 euros
- Montant TTC : 150 972,14 euros

Soit une variation en hausse de 19 773,95 euros HT.

Pour information, pourcentage d'écart introduit par l'avenant 1 : 18,65 %

**En conclusion, la somme des nouveaux marchés de travaux du projet de requalification de la Place de la Liberté, s'élève à 1 050 939,56 € HT.**

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

-  **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise LINGENHELD SAS ;**
-  **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES.**

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction Développement du Territoire

N° 13 - 12/2022

**CONVENTION RELATIVE A L'OPÉRATION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX D'ORANGE  
DANS LA COMMUNE DE GUEBWILLER  
Rue de l'Ancien Hôpital**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme et au commerce.

Dossier présenté le 30 novembre 2022 à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerces.

Le projet d'aménagement Carto-Rhin prévoit qu'une partie de la rue de l'Ancien Hôpital (entre la rue de la République et le 6, rue de l'Ancien Hôpital) soit refaite. Dans ce cadre, les réseaux aériens existants, propriété d'Orange, sont mis en souterrain.

L'enfouissement des réseaux aériens, propriétés d'Orange, situés rue de la Ancien Hôpital, doit faire l'objet d'une convention fixant les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de l'enfouissement entre la commune de Guebwiller et « Orange ». Cf. la Convention en annexe.

Le montant de cette opération s'élève à 1 780,35 € TTC.

Les dépenses relatives à ce projet seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe des Friches.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

-  **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention CNV-HD4-11-22-150666 relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'orange dans le commune de Guebwiller – DPT 68 ;**
-  **d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.**

**CONVENTION CNV-HD4-11-22-150666**  
**RELATIVE A L'OPERATION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEaux**  
**D'ORANGE DANS LA COMMUNE DE GUEBWILLER – DPT 68**

Entre les parties :

La commune de GUEBWILLER, représentée par M. Francis KLEITZ, Maire de la Commune, dûment habilité à signer la présente par délibération du Conseil Municipal du .../.../.....

Ci-après désignée sous la dénomination "**la Collectivité**",

Orange, SA au capital de 10 640 226 396 euros, 111, Quai du Président Roosevelt 92130 Issy les Moulineaux-380 129 866 RCS Paris, représentée par Madame Catherine VOISIN, Directrice de l'Unité de Pilotage Réseau Nord Est, dûment habilité, domicilié Orange Grand Stade, TSA 11110, 59668 Villeneuve d'Ascq Cedex,

Ci-après désignée sous la dénomination "**Orange**",

Dans la suite du présent contrat, on entend par :

- « **appui commun** » : « *support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité* » sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques ;
- « **branchement** » : « *l'adduction souterraine* » permettant le raccordement de/des lignes téléphoniques d'une maison individuelle ou d'un immeuble ;
- « **mise en souterrain** » : mise en souterrain des équipements de communications électroniques et équipements électriques ou, si les parties en conviennent, de leur dissimulation par pose sur façades, les tracés retenus devant dans ce cas permettre la suppression de toutes les traversées de voirie en aérien ;
- « **tranchée aménagée** » : la partie de la tranchée commune de l'ouvrage souterrain commun, destinée à recevoir les équipements de communications électroniques, dont l'aménagement comprend le grillage avertisseur ;
- « **Installations de communications électroniques** » : les fourreaux, les chambres de tirage y compris leurs cadres et trappes standards, les bornes de raccordement destinés à recevoir le câblage de communications électroniques. Elles ne comprennent ni le câblage ni ses accessoires.
- « **câblage de communications électroniques** » : les câbles et leurs accessoires.
- « **équipements de communications électroniques** » : les installations de communications électroniques, le câblage et ses accessoires ;

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule**

La pose coordonnée des différents réseaux favorise la réduction du coût des travaux, et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs. Il en est évidemment de même pour la mise en souterrain des réseaux aériens inesthétiques.

Toutefois, ces réseaux étant disposés uniquement sur des appuis Orange, cette coordination n'est pas soumise aux dispositions de l'article L 2224-35 du code général des collectivités territoriales, et sera entièrement financée par la Collectivité Locale.

La prise en charge de ces travaux par la Collectivité Locale ne procure aucun avantage concurrentiel à Orange. Elle a pour but de répondre à un intérêt public communal, à savoir l'amélioration du cadre de vie et l'environnement visuel des habitants des communes.

### **Article 1 : Objet et Planning**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la mise en souterrain des réseaux aériens existants, propriété d'Orange situés :

#### **Rue de l'Ancien Hôpital à GUEBWILLER**

Les travaux relatifs à cette opération devront être réalisés selon le **planning prévisionnel** suivant retenu entre les parties :

- travaux de génie-civil (pose des installations de communications électroniques) :
  - terminés au mois 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2023

- travaux de câblage (dépose et pose des équipements de communications électroniques) :
  - réalisés dans les 60 jours après remise des plans de recolement (sous réserve que cette date ne soit antérieure à la date de fin prévisionnelle des travaux de génie-civil).

## **Article 2 : Champ d'application**

La présente convention s'applique à la mise en souterrain ou en techniques discrètes des équipements de communications électroniques, sur les domaines publics de la collectivité et sur les domaines privés en vue de la desserte des clients.

Sur le domaine privé, la collectivité obtient, préalablement au commencement des travaux, l'accord des propriétaires privés pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques implantés sur leurs terrains. A défaut, Orange maintiendra son implantation en aérien. La collectivité garantit Orange contre toute action des propriétaires privés.

Dans les zones concernées par la mise en souterrain, la Collectivité imposera la réalisation d'adductions souterraines jusqu'aux équipements de communications électroniques existants au droit du terrain pour les constructions nouvelles (article L.332-15 du code de l'urbanisme).

## **Article 3 : Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre**

### **3.1 – Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre**

Orange délègue à la Collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation des installations de génie civil de communications électroniques.

Orange désigne la collectivité pour assurer en son nom les missions de maîtrise d'ouvrage afférentes à la pose de ces installations de communications électroniques.

La collectivité, en exécution de la mission confiée par l'occupant, assure la pose en souterrain des installations de communications électroniques en domaine public routier (missions décrites ci-dessous).

Les travaux devront être réalisés par une entreprise certifiée ou agréée par Orange ; à défaut l'entreprise chargée des travaux devra posséder les compétences nécessaires à la construction des installations de communications électroniques. La pose est réalisée conformément aux spécifications techniques d'Orange, contenues dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières CCTP1593 (cahier des clauses techniques particulières) édition en vigueur.

Les matériels utilisés doivent être conformes aux spécifications visées au CCTP1593. A ce titre, la Collectivité s'assure que les trappes de chambres portent le logo « Orange ».

Orange assure directement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de tous les travaux de câblage (tirage et raccordement en souterrain des câbles, et dépose du réseau aérien correspondant).

### **3.2 - Maitrise d'ouvrage de la tranchée**

La Collectivité assure la maitrise d'ouvrage de la tranchée, elle réalise ou fait réaliser la tranchée, ou la partie nécessaire de tranchée aux installations de communications électroniques.

### **3.3 - Réalisation des installations (domaine public routier)**

La date de début des travaux est communiquée à Orange au moins dix jours à l'avance.

La Collectivité s'assure du bon déroulement des travaux conformément au projet et aux règles de l'art. Orange peut participer aux réunions de coordination des travaux ainsi qu'aux réunions de chantier.

Orange participe à la réception des installations de génie-civil qui fera l'objet de la signature d'un Certificat de Conformité Technique Génie-Civil (CCT-GC) sous réserve de remise des plans de recolement de génie-civil :

- sous format numérique (DWG, DXF ou PDF), sinon par exception sur papier ech 200<sup>ème</sup>,
- précisant le nombre et le types de tuyaux posés, la charge et le positionnement de la conduite multiple et des chambres par rapport à l'habitat

La signature du CCT-GC constitue un préalable à l'exécution par Orange des travaux de câblage.

## **Article 4 : Prestations**

Les travaux visés par la présente convention concernent la réalisation complète de la mise en souterrain des équipements de communications électroniques, y compris éventuellement les revêtements de chaussées et

trottoirs, conformément au règlement de voirie. Ils sont réalisés directement par le maître d'œuvre, désigné par la Collectivité, qui demande toutes les autorisations administratives nécessaires à leur réalisation.

Orange est associée au projet tant dans la phase de conception que dans celle de réception. Orange dispose d'un droit d'accès permanent sur les chantiers d'implantation des Installations de Communications Electroniques réalisées au nom d'Orange par la Collectivité Locale.

Les installations réalisées sont spécifiques au domaine des télécommunications et ne peuvent recevoir d'autres affectations.

#### **4.1 : Prestations réalisées par la Collectivité**

La collectivité fournit à l'opérateur :

- les prestations études :
  - un plan indiquant la zone exacte des travaux,
  - un plan indiquant le tracé et les caractéristiques de la tranchée aménagée, ainsi que le tracé prévisionnel des ouvrages autres que ceux d'Orange,
  - étude génie-civil, relative à la réalisation de la tranchée aménagée, ainsi que la pose des installations,
  - un planning prévisionnel des travaux.
  
- les prestations génie-civil :
  - La Collectivité Locale est maître d'ouvrage des travaux relatifs à la Tranchée Aménagée, nécessaires au transfert en souterrain des réseaux et branchements existants, qui comprennent notamment :
    - l'ouverture de la tranchée (démolition des revêtements, terrassement, déblayage, étayage éventuel, aménagement du fond de fouille),
    - la fermeture de la tranchée (remblayage, dispositifs avertisseurs y compris ceux des réseaux de l'opérateur, compactage),
    - la réfection des revêtements (provisoires et/ou définitifs),
    - l'installation des équipements annexes (barriérage, clôture, signalisation, balisage, dépôt de matériels, baraquements,...).
  - la Collectivité Locale crée les infrastructures de génie-civil propres aux réseaux de communications électroniques et à ses branchements en domaine public et procède à la pose des fourreaux et des chambres de tirage.
  - la Collectivité Locale fournira le matériel nécessaire à la réalisation des Installations de communications électroniques (tuyaux, chambres et tampons).

#### **4.2 : Prestations réalisées par Orange**

Orange fournit à la Collectivité Locale :

- les prestations en ingénierie :
  - un plan de génie-civil sous forme d'esquisse indiquant, sur le plan fourni par la Collectivité, le tracé de ses propres canalisations, l'implantation des bornes de raccordement et les types de chambres à poser, leur position de principe, et la position estimative des adductions vers les domaines privés,
  - une validation technique de l'étude relative aux installations,
  - une assistance technique lors de la réception des installations.
  
- prestations câblage :
  - étude relative au câblage de communications électroniques,
  - travaux de pose/dépose du câblage de communications électroniques. Orange ne commencera les travaux de câblage qu'après avoir constaté la conformité technique des installations, avoir reçu le procès-verbal de réception des installations notifié sans réserve, les plans de récolement des installations réalisées.

### **Article 5 : Régime de propriété**

#### **5.1 : Propriété de la tranchée aménagée**

La Collectivité reste propriétaire de la tranchée aménagée. Son utilisation par Orange ne lui confère aucun droit réel, conformément à l'article L.1311-1 du code général des collectivités territoriales.

#### **5.2 : Propriété des installations de communications électroniques**

Les nouvelles installations implantées sur le domaine public sont propriété d'Orange, suite à leur réception définitive et à compter de la date de signature par Orange du Certificat de Conformité Technique.

Orange demandera une permission de voirie et paiera une redevance d'occupation du domaine public au gestionnaire de voirie concerné.

Dès lors, Orange assure l'exploitation et la maintenance de ces installations. Cependant, les déplacements d'installations dans les trois ans qui suivent le transfert de propriété définitif seront à la charge de la Collectivité.

Avant la date de leur réception définitive, le maître d'ouvrage assume la responsabilité des dommages causés aux tiers ou des dommages causés aux installations pour la partie issue de la dissimulation des appuis Orange.

A compter de cette date, cette responsabilité est transférée à Orange.

### **5.3 : Propriété du câblage de communications électroniques**

Orange reste propriétaire du câblage et à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

## **Article 6 : Raccordements ultérieurs**

L'étude de la mise en souterrain de réseaux menée en étroite collaboration avec la Collectivité devra intégrer dans les travaux à réaliser les extensions ou raccordements futurs.

Orange s'engage à raccorder en souterrain les futurs clients à l'intérieur du périmètre des zones où ses réseaux de communication électroniques sont en souterrain, à la condition que les parcelles à surbâtir aient été pourvues d'une desserte souterraine lors de l'opération de mise en souterrain des réseaux.

## **Article 7 : Dispositions financières**

### **7.1 : caractéristiques de l'opération**

Aucun appui commun n'étant déposé dans le périmètre de cette opération, conformément à la réglementation en vigueur et selon l'article L 2224-35 du CGCT, Orange n'apportera aucune participation financière.

Tous travaux supplémentaires à ceux projetés et demandés par la collectivité seront à la charge de celle-ci.

### **7.2 : installations de communications électroniques**

La Collectivité réalisera et financera l'ensemble des prestations citées à l'art 4.1. Elle réglera directement aux entreprises adjudicatrices le montant de ces prestations.

### **7.3 : câblage de communications électroniques**

La totalité des prestations études et travaux de câblage, réalisées par Orange, seront à la charge de la collectivité.

### **7.4 : règlement**

Après réception des équipements de communications électroniques, Orange adressera à la Collectivité un mémoire des dépenses relatif aux prestations réalisées, pour un montant de **1780,35 € net**.

Le paiement de cette somme interviendra dans un délai de 45 jours après réception du mémoire des dépenses. En cas de retard dans le paiement, les sommes dues seront passibles d'intérêts calculés sur la base du taux de l'intérêt légal en vigueur.

## **Article 8 : Responsabilité**

### **8.1 : responsabilités concernant les équipements de communications électroniques**

Le propriétaire des installations assume l'entière responsabilité de ses installations tels que définis en préambule de la présente convention et ce, quelle qu'en soit l'utilisation faite, notamment, en cas de mises à disposition de tout ou partie de ceux-ci à un autre exploitant.

Orange assume l'entière responsabilité de ses équipements de communications électroniques tels que définis en préambule de la présente convention et ce, quelle qu'en soit l'utilisation faite, notamment, en cas de mise à disposition de tout ou partie de ceux-ci à un autre exploitant.

### **8.2 : dommages causés entre les signataires de la présente convention**

Les dommages causés aux équipements de communications électroniques existants d'Orange, lors de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, sont de la responsabilité de celle-ci, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

Les dommages causés par Orange aux installations existantes, lors de travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage et (ou) lors d'interventions liées à l'exploitation ou à l'entretien des câbles dont elle a la charge, sont de sa responsabilité, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

### **8.3 : dommages causés par les tiers**

Lors de dommages causés par un tiers (y compris par un autre Opérateur) aux équipements de communications électroniques objet de la présente convention, le propriétaire fera son affaire des actions à intenter contre ledit tiers.

#### **8.4 : dommages causés aux tiers**

Les dommages causés aux tiers (y compris à un autre Opérateur), lors de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité sont de la responsabilité de celle-ci, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

Les dommages causés par Orange aux tiers (y compris à un autre Opérateur) lors de travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage et (ou) lors d'interventions liées à l'exploitation ou à l'entretien, sont de sa responsabilité, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

#### **8.5 : dommages causés aux clients**

Les dommages causés aux clients d'Orange, lors de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité sont de la responsabilité de celle-ci, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

Les dommages causés par Orange, à ses propres clients, lors de travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage ou lors d'interventions liées à l'exploitation ou à l'entretien des équipements de communications électroniques dont elle a la charge, sont de sa responsabilité, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

#### **8.6 : dommages d'origine atmosphérique**

Pour les dommages résultant de phénomènes atmosphériques exceptionnels ou relevant de cas de force majeure, Orange en assume les conséquences pour ses équipements de communications électroniques, le propriétaire en assume les conséquences pour ses installations. La Collectivité assure la remise en état de l'ouvrage souterrain commun, objet de la présente convention.

#### **8.7 : travaux**

Pour les travaux, chaque maître d'ouvrage assure les dommages subis par ses biens et déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages aux tiers. Chacun reste responsable des malfaçons générées par l'exécution des équipements de communications électroniques qu'il construit.

### **Article 9 : Contestation**

A défaut de règlement amiable, tout litige qui pourrait provenir du manquement par l'une quelconque des parties aux obligations qui lui incombent selon la présente convention, ou bien de l'interprétation ou de l'exécution de cette même convention, sera soumis par la partie la plus diligente devant la juridiction compétente.

### **Article 10 : Changement de statut**

En cas de changement de statut juridique de l'une des parties à la présente convention, la présente convention sera transférée de plein droit à la nouvelle entité juridique, sous réserve de l'accord écrit et préalable de l'autre partie.

### **Article 11 : Durée de la convention**

La Collectivité dispose d'un délai de 3 mois pour signer et retourner la présente convention à compter de la date de signature par Monsieur le Directeur d'Orange.

La présente convention sera résiliée de plein droit si les travaux n'ont pas commencé dans les 9 mois après la date de signature de la convention par la Collectivité.

Au terme d'un de ces délais une indemnité forfaitaire de **1 200 € net** sera réclamée à la collectivité pour couvrir les frais de gestion d'Orange.

### **Article 12 : Résiliation**

Toute demande de résiliation de la présente convention par l'une des deux parties, doit être adressée, par lettre recommandée, trois mois au moins avant la date souhaitée.

Le non-respect de la présente convention et de ses annexes, deux mois après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, entraîne la résiliation de la présente convention.

### **Article 13 : Modification de la convention**

Toutes adaptations ou modifications de la présente convention s'effectueront par voie d'avenant.

#### **Article 14 : Confidentialité**

La Collectivité s'engage à ne pas communiquer et/ou divulguer à des tiers les plans appartenant à Orange et faisant l'objet de la présente convention à l'exception des personnes, dont le nombre devra être nécessairement limité, qui auront pour mission d'exécution du présent contrat.

La Collectivité s'engage d'une part, à informer lesdites personnes de la confidentialité à laquelle sont soumis les plans et d'autre part à prendre de manière générale toute mesure permettant de préserver la confidentialité des documents objet du présent article. A l'issue de la présente convention pour quelque motif que ce soit, les parties s'engagent à se restituer ou à détruire l'ensemble des informations, documents et données visés ci-dessus

#### **Article 15 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, y compris la signification de tout acte,

- la Collectivité fait élection de domicile à sa Mairie ou son siège.
- Orange fait élection de domicile au siège de l'Unité de Pilotage Réseau Nord Est, Orange Grand Stade, TSA 11110, 59668 Villeneuve d'Ascq Cedex

Fait en un seul exemplaire comprenant 6 pages, sans renvoi ni mot nul,

Lille, le 10/11/2022

Guebwiller, le

Pour Orange  
Po Catherine VOISIN  
Directrice

Pour la Collectivité  
M. Francis KLEITZ  
Le Maire

Olivier BUCHER  
Responsable collectivités locales

#### **Informations à saisir par la commune**

Afin de pouvoir saisir la facture sur Chorus Pro, merci de préciser :

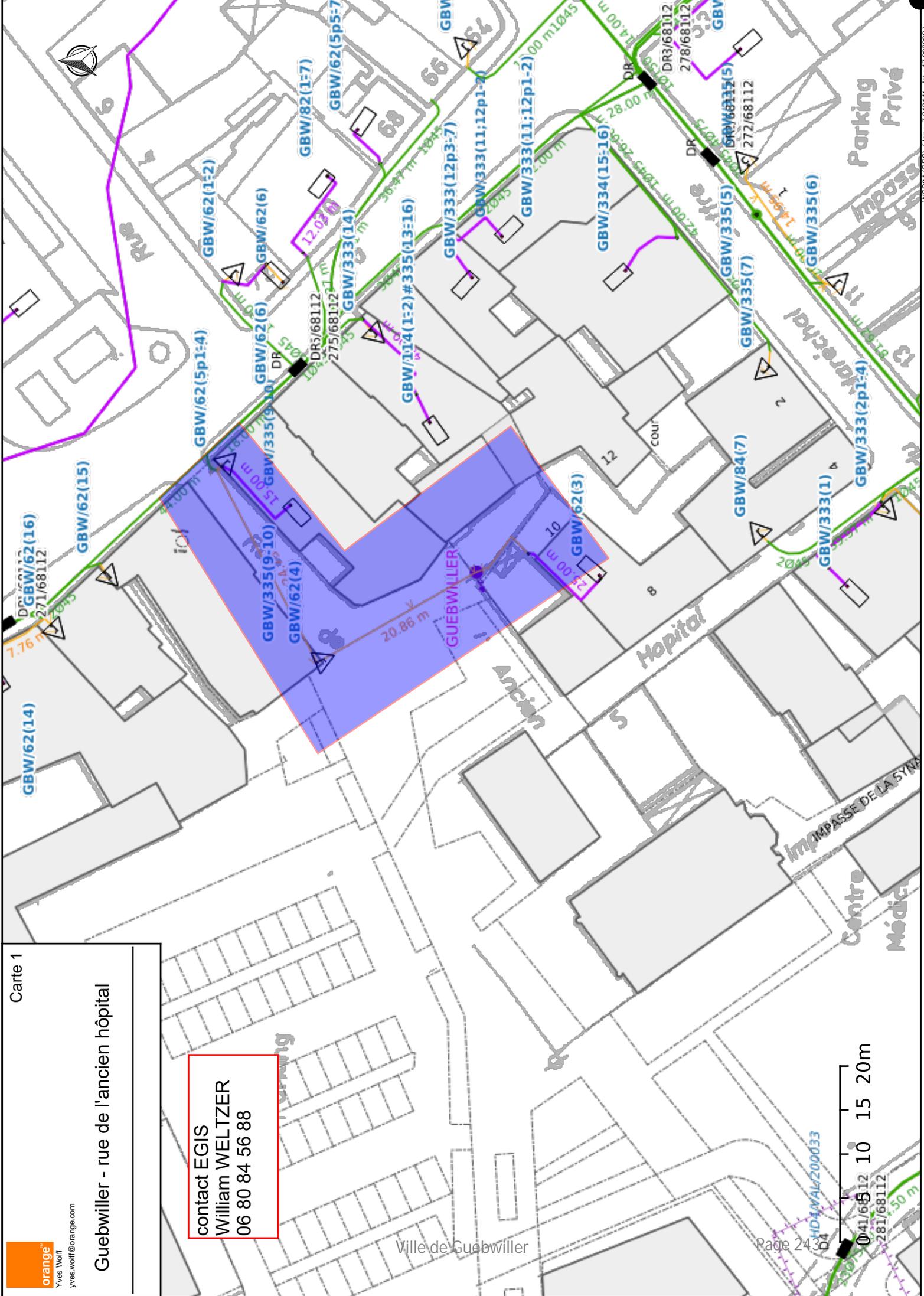
**Code SIRET (14 caractères) :**

**Numéro d'enregistrement :**

**Code Service :**

Carte 1  
Guebwiller - rue de l'ancien hôpital

contact EGIS  
William WELTZER  
06 80 84 56 88



NOTE DE SYNTHÈSE

Direction Développement du Territoire

N° 14 - 12/2022

**RAVALEMENT DE FAÇADES  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme et au commerce.

Dossier présenté le 30 novembre 2022 à la Commission du Développement Durable, de l'Urbanisme et du Commerce.

Le conseil municipal a décidé de lancer, par délibération n°18-06/2019, une campagne de ravalement obligatoire des façades.

Afin de rendre ce dispositif le plus efficace, il a en outre approuvé le versement de subventions à destination des propriétaires des bâtiments ravalés et défini les critères d'éligibilité et les montants maximums de subventions possibles selon la nature des bâtiments. Par délibération du 23 mai 2022, le taux de subvention de 30 % a été prolongé jusqu'au 20 juin 2023.

A ce jour :

- 47 demandes de subvention ont été déposées.
- 6 subventions ont été versées en 2020 pour un montant total de 23 654,16 €.
- 11 subventions ont été versées en 2021 pour un montant total de 78 366,63 €.
- 10 subventions ont été versées en 2022 pour un montant total de 69 463,61 €.

Proposition de versement de subventions pour les derniers travaux réalisés :

BRENGARD	132 rue de la République	2200032	Accordé le 03/05/2022	31/03/2022	5857,47	74	30%+50% car commerce	2635,86	35,61	
----------	--------------------------	---------	-----------------------	------------	---------	----	----------------------	---------	-------	---

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

-  de décider l'attribution d'une subvention de 2 635,86 € à Madame BRENGARD pour les travaux réalisés au 132, rue de la République.

**POINT - RAVALEMENT DE FAÇADES**



**132 rue de la République**

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Patrimoines  
Service cadre de vie

**N° 15 - 12/2022**

**CONVENTION FINANCIÈRE « FLEURIR LE FLORIVAL »**

Rapporteur : Isabelle Schroeder, adjointe déléguée à l'événementiel et au cadre de vie.

Dossier présenté le 30 novembre 2022 à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerces.

Depuis de nombreuses années, les communes de Guebwiller, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Murbach participent à l'opération « Fleurir le Florival », organisée par la commune de Buhl. A compter de 2009 et la fin du subventionnement par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, les communes du Florival ont décidé de maintenir l'opération et de s'engager dans le cadre d'une charte, à participer à son financement.

Cette convention devenue obsolète et, sur demande du service de gestion comptable de Guebwiller, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention avec les communes concernées, afin d'encadrer et de justifier les modalités de financement.

Par courrier en date du 12 octobre 2022, Yves Coquelle, Maire de Buhl, a donc adressé à l'ensemble des communes partenaires de l'opération, une proposition de convention afin de maintenir le mode de financement actuel, à savoir, une participation annuelle de 0,15 cts €/habitant (sur la base de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier N-1).

La commune de Buhl continuera d'avancer les frais et émettra annuellement un titre de recette.

Les membres de la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerces, réunie le 30 novembre 2022, ont émis un avis favorable à cette proposition de convention.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

-  **de maintenir le montant de la participation des communes à 0,15 centimes d'euros par habitant.**
-  **d'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à signer et approuver la convention « Fleurir le Florival » annexée au présent rapport ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

# CONVENTION « FLEURIR LE FLORIVAL » entre les communes de Buhl, Guebwiller, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal et Murbach



## ENTRE

La COMMUNE de BUHL, représentée par Monsieur Yves COQUELLE, Maire, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_ ci-après dénommé « **commune de BUHL** », d'une part,

## ET

La COMMUNE de GUEBWILLER, représentée par Monsieur Francis KLEITZ, Maire, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_ ci-après dénommé « **commune de GUEBWILLER** »,

La COMMUNE de LAUTENBACH, représentée par Monsieur Philippe HECKY, Maire, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_ ci-après dénommé « **commune de LAUTENBACH** »,

La COMMUNE de LAUTENBACH-ZELL, représentée par Monsieur Jean-Jacques FISCHER, Maire, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_ ci-après dénommé « **commune de LAUTENBACH-ZELL** »,

La COMMUNE de LINTHAL, représentée par Monsieur Maurice KECH, Maire, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_ ci-après dénommé « **commune de LINTHAL** »,

La COMMUNE de MURBACH, représentée par Madame Maud HART, Maire, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_ ci-après dénommé « **commune de MURBACH** », d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

## PRÉAMBULE

Les communes de GUEBWILLER, LAUTENBACH, LAUTENBACH-ZELL, LINTHAL, MURBACH et BUHL s'engagent à participer financièrement aux frais d'organisation de l'opération « **Fleurir le Florival** » à savoir : prendre en charge les coûts des bons d'achat attribué aux lauréats, les frais d'impression et de publicité, et les frais de tournées du jury chargé de la notation dans les différentes communes.

### 1.

Le montant de la participation annuelle qui est déterminée en fonction du nombre d'habitants sur la base de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1, s'élève à 0,15 €/habitant.

**2.**

La participation annuelle est à verser à la commune de BUHL, qui fait l'avance des frais, sur simple appel de fonds et par l'émission d'un titre de recette.

En contrepartie, la commission « **Fleurir le Florival** » s'engage à promouvoir la manifestation en termes d'organisation technique et logistique.

**3.**

La commission « **Fleurir le Florival** » est constituée de 9 membres :

- 1 professionnel du fleurissement, membre de la commission départementale,
- 6 élus (1 dans chaque commune membre) responsables du fleurissement dans leur commune respective,
- 1 responsable pour la partie technique et animation,
- 1 élu de la commune de BUHL chargé de la coordination de cette opération.

**4.**

La date de la manifestation est fixée au 2<sup>ème</sup> samedi du mois de mai. La commission se réserve le droit de modifier cette date en fonction d'événements ou d'impondérables qui pourraient troubler le bon déroulement de cette manifestation.

**5.**

Cette convention est reconduite annuellement de façon tacite.

Tout désengagement d'une commune membre devra faire l'objet d'un écrit officiel à adresser à la Commune de Buhl, au minimum 3 mois avant la date officielle de la manifestation « **Fleurir le Florival** ».

Fait à BUHL, en 6 exemplaires  
le \*\*\* 2022

Pour la commune de BUHL  
M. Yves COQUELLE, Maire

Pour la commune de GUEBWILLER,  
M. Francis KLEITZ, Maire

Pour la commune de LAUTENBACH,  
M. Philippe HECKY, Maire

Pour la commune de LAUTENBACH-ZELL,  
M. Jean-Jacques FISCHER, Maire

Pour la commune de LINTHAL,  
M. Maurice KECH, Maire

Pour la commune de MURBACH,  
Mme Maud HART, Maire

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Affaires Culturelles

**N° 16 - 12/2022**

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L' ASSOCIATION FRITURE**

Rapporteur : Madame Claudine Grawey, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, la Jeunesse et à la Citoyenneté.

Dossier présenté à la Commission des Finances, en date du 5 décembre 2022.

L'association Friture, créée en 2017 et basée à Guebwiller, organise des concerts de musiques actuelles et développe des projets liés aux arts numériques. Elle s'inscrit également depuis sa création dans les événements culturels et manifestations de la ville ( fête de la musique, Afterworks, nuit de musées).

Le projet artistique de l'association est de proposer aux habitants des différents quartiers de la ville, des actions culturelles, artistiques et sociales inclusives au profit de tous les publics et en particulier de ceux qui se trouvent éloignés de la culture et des arts.

L'association articulera son projet autour de la création musicale, de la vidéo et de la photo. A l'issue du projet, un support papier et/ou numérique sera diffusé sur le territoire.

L'association Friture sollicite le soutien de la Ville à hauteur de 6 000 euros afin de financer la réalisation de ce projet artistique et social.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

-  **de valider le projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant.**

NOTE DE SYNTHÈSE

DIRECTION JEUNESSE, ÉDUCATION

N° 17 - 12/2022

**DISPOSITIF COLOS APPRENANTES**

**Rapporteur** : Mme DEHESTRU, Adjointe au maire déléguée à l'enfance, l'éducation et la parentalité

Dossier présenté à la Commission Culture et Animation, en date du 5 décembre 2022

- Vu** la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Vu** l'article L.112-2 du code de l'action sociale et des familles qui vise à favoriser le soutien à la parentalité
- Vu** l'appel à candidature des collectivités territoriales du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Les « Colos apprenantes » visent à répondre aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs dans le cadre des accueils collectifs de mineurs se déroulant pendant les vacances scolaires tout en proposant des temps de renforcement des apprentissages et des temps d'activités de loisirs, culturelles, scientifiques et sportives.

Les mineurs concernés par le dispositif sont les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartier prioritaire de la politique de la ville mais également en zone de revitalisation rurale, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique précaire. Sont également concernés les enfants en situation de handicap, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, les enfants ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion internet suffisante pour l'enseignement à distance ainsi qu'aux mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance.

La Ville de Guebwiller s'est associée aux services de l'État qui prend en charge jusqu'à 80% du coût du séjour pour offrir aux enfants et aux jeunes, des séjours de vacances collectives dans les Centres labellisés des PEP ALSACE situés à Aubure, Orbey et Stosswihr. L'aide de l'État est plafonnée à 400 euros par mineur et par semaine. Une participation financière symbolique est demandée aux familles à raison de 30€/famille/semaine.

Cet été, en juillet et en août, 39 enfants ont bénéficié des accueils de loisirs. Le coût total des séjours estivaux facturés par LES PEP ALSACE s'élève à 18 704,00 €.

Cet automne, en octobre ce sont 23 enfants qui ont été accueillis à la Roche à Stosswihr pour un coût total facturé par les PEP ALSACE de 12 345,00 €.

Les montants de ces séjours sont payés intégralement par la Ville par l'attribution d'une subvention aux PEP ALSACE dont le crédit correspondant est inscrit au budget primitif de l'exercice 2022 sous l'article 6574 fonction 211.

**Vu** l'avis favorable des Membres de la Commission réunie en date du 05 décembre 2022, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement de ces deux subventions.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

 **d'attribuer les subventions suivantes aux PEP ALSACE :**

- un montant de 18 704,00 € pour le déroulement des colos en juillet et en août 2022 ;
- un montant de 12 345,00 € pour le déroulement des colos en octobre 2022.

 **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.**

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Patrimoines  
Service cadre de vie

**N° 18 - 12/2022**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : M. Yann KELLER, conseiller municipal délégué à l'environnement

Dossier présenté à la Commission à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerces, en date du 30 novembre 2022.

Initialement rattachées à la Direction des affaires culturelles puis à la Direction Générale des Services, la Société d'Arboriculture et bouilleurs de cru de Guebwiller et Environs et l'Association de Guebwiller du Club Vosgien, sont désormais rattachées à la Direction des Patrimoines pour l'attribution de subventions.

Ces deux organismes sont à but non lucratif et présentent un intérêt local important.

**La Société d'Arboriculture et bouilleurs de cru de Guebwiller** a pour but de promouvoir l'arboriculture familiale, respectueuse de l'environnement, par des démonstrations de plantations, de tailles, de greffages ainsi que par des conseils de traitements biologiques pour la production de fruits indemnes de tout produit préjudiciable à la santé du consommateur.

Elle entretient, sans produit phytopharmaceutique, le verger école situé aux « Érables » (40 variétés de pommes, 24 poiriers, 10 fruits à noyaux et des kiwis), ainsi que le verger aux « Quaterfeld ».

En 2022, elle poursuit sa démarche de transmission des savoirs en matière de taille et de greffage, en particulier au sein du verger école et les nombreuses démonstrations gratuites proposées aux habitants du territoire. A ce titre, elle sollicite une aide financière de la Ville à hauteur de 1 000€.

**L'association de Guebwiller du Club Vosgien** entretient et balise un réseau d'environ 360 kilomètres de sentiers et chemins sur toute la Vallée du Florival dont certains sont situés sur le ban communal de Guebwiller.

En 2022, elle a pour objectif d'entretenir et de remettre en état les sentiers et chemins du réseau impactés par les chutes d'arbres fragilisés par les sécheresses successives et les maladies. Des travaux de balisages, de déviations mais également d'entretien sur plusieurs équipements de l'association (3 abris et 1 abris-refuge du Judenhut, ...) sont également prévus.

L'association prévoit aussi cette année de :

- participer à la réalisation du tracé de déviation du sentier forestier de l'Axwald et du livret ;
- fêter son 150<sup>e</sup> anniversaire en programmant de nombreuses festivités destinées au public et à ses membres pour marquer cet événement. A ce titre elle sollicite l'aide financière de la Ville à hauteur de 4 000 €.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- 🗳️ d'attribuer, pour l'année 2022, les subventions suivantes :
  - Société d'Arboriculture et bouilleurs de cru de Guebwiller, la somme de 1 000 €,
  - Association de Guebwiller du Club Vosgien, la somme de 3 000 €.
  
- 🗳️ d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à leurs versements.

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Ressources Humaines

**N° 19 - 12/2022**

**PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission finances et budgets, en date du 5 décembre 2022

Conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et des emplois à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé, la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi, le motif invoqué, la nature des fonctions, et s'il s'agit d'un emploi de non titulaire, la base juridique servant à la création de cet emploi ainsi que les conditions justifiant le recours à un agent contractuel.

Attendu que le service « entretien des locaux » fait l'objet d'une réorganisation suite au départ d'une des deux coordinatrices, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Afin de la remplacer dans ses fonctions, la procédure de recrutement a été mise en œuvre et ouverte aux agents affectés à l'entretien des écoles et des autres bâtiments communaux.

A l'issue des entretiens, la candidature d'un agent d'entretien employé par la commune a été retenue.

Cet agent, qui assure aujourd'hui l'entretien d'une école maternelle à raison de 20 heures/semaine, sera également chargé de contrôler, superviser et de coordonner le travail des agents affectés à l'entretien des écoles.

L'augmentation de sa durée hebdomadaire de travail étant supérieure à 10% de son temps de travail actuel (+ 10 heures/semaine), les représentants du personnel ont été saisis pour avis le 14 novembre 2022.

Sur la base de l'avis favorable de ces derniers, il est demandé au conseil municipal d'approuver la création d'un poste de coordinateur-trice et agent-e d'entretien, à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>), relevant des trois grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Le poste actuellement occupé par l'agent concerné, relevant du grade d'adjoint technique, à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>), sera supprimé lors d'une prochaine séance du conseil municipal, après avis des représentants du personnel au Comité Technique.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- ☛ de créer au tableau des effectifs de la commune un poste de coordinateur-trice et agent-e d'entretien, à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>), relevant des trois grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et du cadre d'emplois des agents de maîtrise
- ☛ de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Ressources Humaines

**N° 20 - 12/2022**

**PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE PRÉVOYANCE**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission finances et budgets, en date du 5 décembre 2022

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire prévoyance risque « prévoyance » le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire).

Elle concerne à ce jour 349 collectivités, dont la commune de Guebwiller, et 5 585 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence, et en option, une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette dégradation, déjà constatée en 2021, avait fait l'objet d'une augmentation de 10 % des taux de cotisation pour les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés courant juillet par le gestionnaire démontrent un réel déséquilibre financier.

Aussi, le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a été informé et consulté le 20 septembre 2022.

À l'unanimité, mais également avec regrets, les membres ont préconisé de retenir l'augmentation des taux de 10 % et non la diminution des garanties, afin de maintenir le niveau de garantie actuel et conserver un contrat de meilleure qualité à proposer aux agents.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, le 4 octobre 2022, de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite, faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La commune de Guebwiller a été avisée de la situation par courrier du Centre de Gestion le 19 octobre 2022.

Compte tenu du taux d'absentéisme calculé sur les effectifs de la commune sur les trois dernières années, il est peu probable qu'une nouvelle consultation soit plus intéressante.

Par ailleurs, les délais accordés pour le lancement d'une nouvelle consultation et l'analyse des résultats sont très courts puisque la révision tarifaire doit être approuvée au plus tard le 31 décembre 2022, faute de quoi la convention sera résiliée de plein droit.

Enfin, ce taux de cotisation porté à 1.61% reste un « bon taux ». En effet, les deux offres reçues par la commune en 2017, couvrant les mêmes risques, reposaient sur un taux de cotisation de 2.70% (Entis), et de 2.72% (MNT).

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'augmentation tarifaire de 10%, permettant d'assurer la continuité de la convention de participation sur les frais de prévoyance.

Les représentants du personnel au Comité Technique ont émis un avis favorable lors de la réunion du 14 novembre 2022.

**Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :**

- de prendre acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :**

	Niveau d'indemnisation	Taux actuels en vigueur jusqu'au 31/12/2022	Proposition contractuelle 2023 Hausse de 10 % du taux de cotisations (sauf décès)
<b>Incapacité</b>	95 %	0,64 %	<b>0,70 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,34 %	<b>0,37 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,49 %	<b>0,54 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,33 %	<b>0,33 %</b>

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent ;**
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Ressources Humaines

**N° 21 - 12/2022**

**PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission finances et budgets, en date du 5 décembre 2022

Conformément au décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la Ville de Guebwiller a décidé de renforcer sa politique sociale, en mettant en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un système de participation aux frais de mutuelle et de prévoyance.

Concernant la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire prévoyance, qui couvre les risques incapacité, invalidité, perte de retraite, la commune verse aujourd'hui aux agents l'ayant souscrit, une participation mensuelle de 14.30€.

Compte tenu de l'augmentation des taux de cotisation (passant de 1.47% à 1.61%), actée pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver une augmentation de la participation employeur aux frais de prévoyance de 10%, pour pallier cette hausse.

Ainsi la participation serait de 16€ par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est précisé que cette révision des montants de la participation s'inscrit dans le cadre des négociations salariales nationales, qui prévoient l'obligation pour les employeurs publics, dès 2026, de prendre en charge au moins 20% du coût des garanties, dont bénéficient les agents en matière de prévoyance.

Vu l'avis favorable, en date du 14 novembre 2022, des représentants du personnel au Comité Technique,

**Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal :**

-  **de fixer la participation mensuelle de la commune aux frais de prévoyance à 16€ ;**
-  **de dire que les crédits nécessaires au versement de la participation aux frais de prévoyance sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

NOTE DE SYNTHÈSE

Direction des Affaires Générales  
Service Recensement

**N° 22 - 12/2022**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION : INDEMNISATION COMPLÉMENTAIRE  
DES AGENTS RECENSEURS**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et affaires générales du 5 décembre 2022

Par délibération du 24 juin 2015 (point n°06), le Conseil Municipal a approuvé la création des postes de coordonnateur communal de l'enquête de recensement et d'agents recenseurs ainsi que de leur rémunération. Liberté est en effet laissée au Conseil Municipal pour fixer les modalités de rémunération, étant précisé que les frais engagés par la commune pour les opérations de recensement sont globalement compensées chaque année par une dotation de l'État.

Pour rappel, depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les communes de 10.000 habitants ou plus procèdent désormais à un recensement partiel chaque année. Cette enquête annuelle se déroule auprès d'un échantillon de 8 % de la population réparti sur le territoire de chaque commune.

La collecte des informations est contrôlée par l'INSEE. Les enquêtes de recensement sont quant à elles préparées et réalisées par la commune qui conserve la responsabilité du recrutement des agents recenseurs au nombre de trois, selon les recommandations de l'INSEE, issus ou non de la collectivité, comme du coordonnateur communal.

Afin de tenir compte de l'augmentation du taux de l'inflation qui a atteint 6,2 % en octobre 2022 (selon l'indice des prix à la consommation mesuré par l'INSEE) et de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> août 2022, il est nécessaire de faire évoluer les montants des indemnités accordées aux agents recenseurs, montants qui n'ont plus connu d'ajustement depuis 2015, comme suit :

- > 1,83 € (1,72 € en 2015), la rémunération par bulletin individuel collecté ;
- > 1,20 € (1,13 € en 2015), la rémunération par feuille de logement collectée ;
- > 22,00 € (20,00 € en 2015), par séance de formation suivie.

Il est également souhaité afin de reconnaître le travail et les missions des agents recenseurs, l'instauration de tarifs forfaitaires d'un montant de :

- > 40,00 € permettant de couvrir le temps de la tournée de reconnaissance ;
- > 20,00 € permettant de couvrir le temps de mise sous pli des courriers d'information aux administrés ;
- > 100,00 € à l'agent qui effectue intégralement le recensement de ses secteurs.

**Sur ces bases il est proposé au conseil municipal :**

- ☛ de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base des tarifs indiqués ci-dessus, montants qui pourront être modulés chaque année en fonction de l'évolution du SMIC ;**
- ☛ d'imputer la dépense au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » du budget principal ;**
- ☛ d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération et des procédures considérées ainsi que les éventuels avenants.**